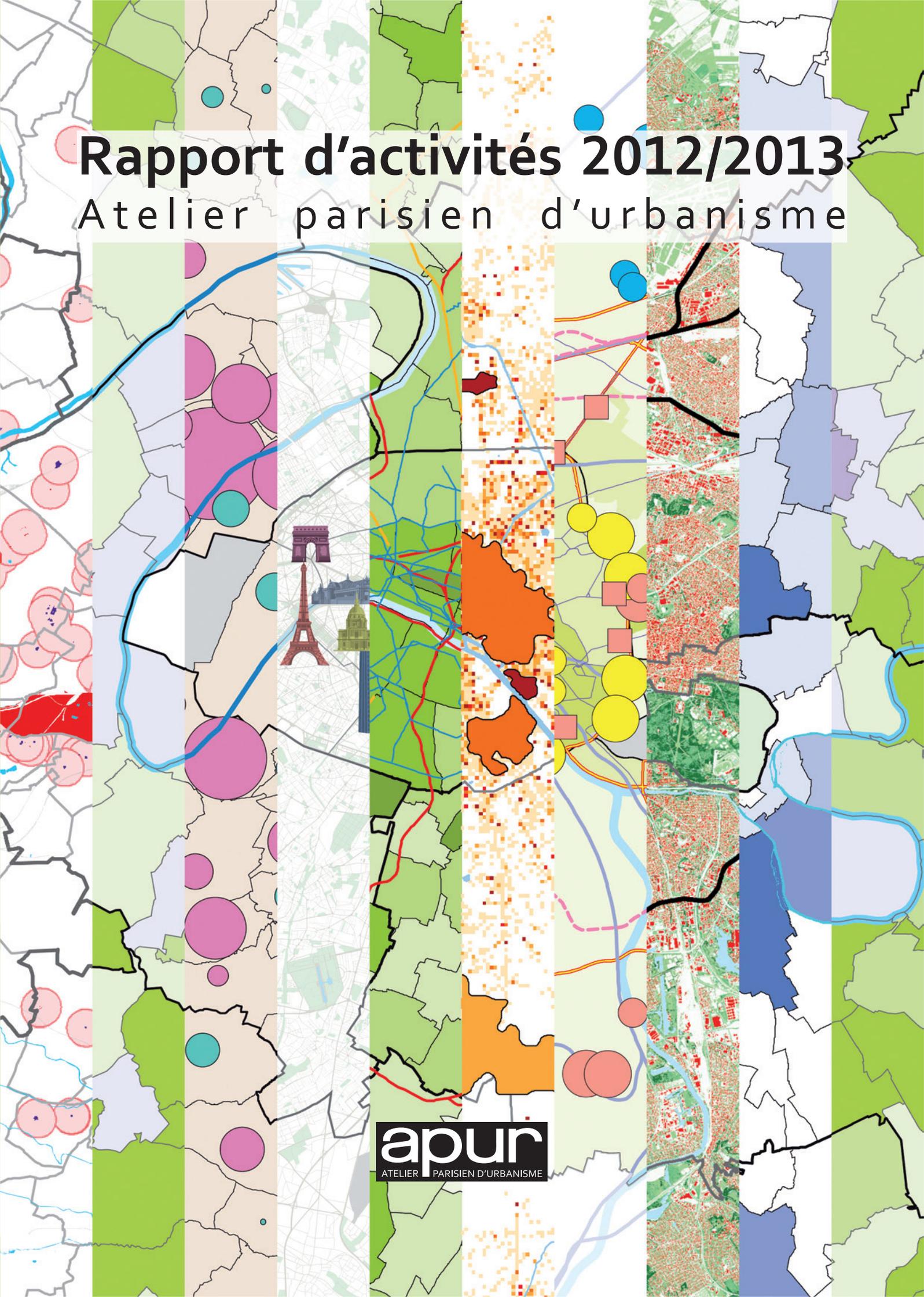


Rapport d'activités 2012/2013

Atelier parisien d'urbanisme



Rapport d'activités 2012/2013

Atelier parisien d'urbanisme

Ces travaux et études ont été menés avec le soutien de l'ensemble des directions de la Ville de Paris :

la Direction de l'Urbanisme (DU),
la Direction de l'Action Sociale Enfance et Santé (DASES),
la Direction des Affaires Culturelles (DAC),
la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD),
la Direction du Développement Économique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEEES),
la Direction des Affaires Scolaires (DASCO),
la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT),
la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE),
la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH),
la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS),
la Direction des Affaires Juridiques (DAJ),
la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE),
la Direction des Politiques de la Ville et de l'Intégration (DPVI),
la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE),
la Direction des Finances (DF),
la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP),

la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT),
la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM),
la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA),
la Direction des Ressources Humaines (DRH),
la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI),
le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP),
la Délégation à Paris Métropole et aux Coopérations interterritoriales (DPMC),
la Direction Générale aux Relations Internationales (DGR),
et le Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Nous ont également accompagnés :

le Pavillon de l'Arsenal,
l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (IAU),
l'État,
la Région Île-de-France,
Paris Métropole,
les Départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine,
l'EPAORSA,
l'EPADESA,

l'EPAURIF,
les Communautés d'Agglomération Est Ensemble, Plaine Commune et Val-de-Bièvre, la communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget, les villes de Blanc Mesnil, Chelles, de Gentilly, du Kremlin-Bicêtre, d'Ivry-sur-Seine, de Montreuil, de Neuilly-sur-Seine, de Rueil-Malmaison, de Vitry-sur-Seine, l'ACTEP, l'Amif, l'AFD, la CCIP, le SIFUREP, le Syndicat Intercommunal du cimetière des Joncherolles, Eau de Paris, la SNCF, RFF, la RATP, le STIF, Air Paris, l'Insee, SYSTRA, le Muséum national d'Histoire naturelle, la SIEMP, la RIVP, la SEMAEST, le CPCU, Paris-Habitat, l'AIGP,
la Société du Grand Paris (SGP).

Nous tenons à tous vous remercier et associer à ces remerciements l'ensemble des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, chercheurs qui ont également contribué à ces travaux.

Conseil d'administration de l'Apur

2008-mars 2014

LA VILLE DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Bertrand DELANOË, *Maire de Paris.*

M^{me} Anne HIDALGO, *1^{re} Adjointe au Maire de Paris, chargée de l'Urbanisme et de l'architecture.*

M. Julien BARGETON, *Adjoint au Maire de Paris, chargé des Déplacements, des transports et de l'espace public.*

M^{me} Claire de CLERMONT-TONNERRE, *Conseillère de Paris.*

M. Jérôme DUBUS, *Conseiller de Paris.*

M. Jean-Yves MANO, *Adjoint au Maire de Paris chargé du Logement.*

M. Pierre MANSAT, *Adjoint au Maire de Paris chargé de « Paris métropole » et des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France. Vice-Président de l'Apur.*

M. François VAUGLIN, *Conseiller de Paris.*

LE DÉPARTEMENT DE PARIS REPRÉSENTÉ PAR :

M. René DUTREY, *Adjoint au Maire de Paris chargé du Développement durable, de l'environnement et du plan climat, Conseiller de Paris. Trésorier de l'Apur.*

L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR :

Le Ministre de l'Intérieur donnant délégation au préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris ou son délégué.

Le Ministre de l'Égalité des territoires et du logement donnant délégation au directeur Régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ou son délégué.

Le Ministre de l'Économie et des finances donnant délégation à la Directrice régionale de l'Insee ou son délégué.

Le Ministre de la Culture et de la communication ou son délégué.

Le Préfet de Police de Paris ou son délégué.

LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE REPRÉSENTÉE PAR :

M^{me} Claire MONOD, *Conseillère régionale.*

M^{me} Géraldine POIRAUT-GAUVIN, *Conseillère régionale.*

M^{me} Judith SHAN, *Conseillère régionale. Vice-Présidente de l'Apur.*

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Philippe SOLIGNAC, *Président, ou son délégué.*

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Yves DEVAUX, *Président, ou son délégué.*

LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Pierre MONGIN, *Président-directeur général, ou son délégué.*

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ORLY-RUNGIS-SEINE- AMONT REPRÉSENTÉ PAR :

M. Jacques TOUCHÉFEU, *Directeur général, ou son délégué.*

LE SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLE REPRÉSENTÉ PAR :

M. Philippe LAURENT, *Président, ou son délégué.*

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

M^{me} Dominique ALBA, *architecte, Directrice générale.*

M. André-Marie BOURLON, *Adjoint de la Directrice, activités internationales, Directeur des études environnementales et réseaux.*

M^{me} Pascale THOMAS, *Secrétaire générale.*

M^{me} Christiane BLANCOT, *Directrice des études villes et formes urbaines.*

M. Audry JEAN-MARIE, *Directeur des études sociétales et économiques.*

M^{me} Patricia PELLOUX, *Directrice des études métropole et grands territoires.*

M^{me} Chantal PINCHON, *Directrice des ressources et de la connaissance territoriale.*

Conseil d'administration de l'Apur

Juin 2014

LA VILLE DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M^{me} Anne HIDALGO, *Maire de Paris.*

M. Claude DARGENT, *Conseiller de Paris,
Président de l'Apur.*

M. Jacques BAUDRIER, *Conseiller de Paris,
Conseiller délégué à l'Architecture et aux Grands
Projets de Renouveau Urbain.*

M. Patrick BLOCHE, *Conseiller de Paris.*

M^{me} Claire de CLERMONT-TONNERRE,
Conseillère de Paris.

M. Jérôme DUBUS, *Conseiller de Paris.*

M. Didier GUILLOT, *Conseiller de Paris.*

M. Jean-Louis MISSIKA, *Adjoint à la Maire
de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture,
des projets du Grand Paris, du développement
économique et de l'attractivité.*

LE DÉPARTEMENT DE PARIS REPRÉSENTÉ PAR :

M. Christophe NAJDOVSKI, *Adjoint au Maire
de Paris chargé des transports, de la voirie,
des déplacements et de l'espace public,
Trésorier de l'Apur.*

L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR :

Le Ministre de l'Intérieur donnant délégation
au préfet de la Région d'Île-de-France,
préfet de Paris ou son délégué.

La Ministre de l'Égalité des territoires
et du logement donnant délégation
au directeur Régional et interdépartemental
de l'équipement et de l'aménagement
d'Île-de-France ou son délégué.

Le Ministre de l'Économie et des finances
donnant délégation à la Directrice régionale
de l'Insee ou son délégué.

La Ministre de la Culture
et de la communication ou son délégué.

Le Préfet de Police de Paris ou son délégué.

LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE REPRÉSENTÉE PAR :

M^{me} Claire MONOD, *Conseillère régionale.*

M^{me} Géraldine POIRAULT-GAUVIN,
Conseillère régionale.

M^{me} Judith SHAN, *Conseillère régionale.
Vice-Présidente de l'Apur.*

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Philippe SOLIGNAC, *Président,
ou son délégué.*

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Yves DEVAUX, *Président, ou son délégué.*

LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Pierre MONGIN, *Président-directeur
général, ou son délégué.*

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ORLY-RUNGIS-SEINE- AMONT REPRÉSENTÉ PAR :

M. Jacques TOUCHEFEU, *Directeur général,
ou son délégué.*

LE SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLE REPRÉSENTÉ PAR :

M. Daniel GUIRAUD, *Président,
ou son délégué.*

Introduction

2012 et 2013 ont été des années riches pour l'Atelier parisien d'urbanisme.

Au-delà de l'accompagnement des politiques urbaines, rôle essentiel des agences d'urbanisme, la feuille de route fixée par le conseil d'administration de l'Atelier insistait sur la consolidation des bases de données de références du socle cartographique, le renouvellement des méthodes de travail, et l'élargissement des compétences et partenariats au périmètre de la Métropole Grand Paris.

Ce rapport d'activité illustre les réponses apportées par l'Atelier avec l'engagement de tous.

Les travaux structurants autour des bases de données de référence, des études socio-économiques, des évolutions du paysage urbain, les sujets liés à l'environnement, et à la mobilité sont consolidés ; ils ont changé d'échelle et se sont enrichis de travaux menés sur des nouveaux territoires et à des échelles élargies.

L'Apur métropolitain : les bases de données et les systèmes cartographiques couvrent la métropole voire l'aire urbaine dans sa totalité ; cela permet d'assembler et de comparer des politiques urbaines, sociales, économiques menées par les collectivités à différentes échelles. Les travaux sur le grand paysage, l'énergie,

les jeunes, les sans domiciles, les maires bâtisseurs en sont des exemples.

L'Apur plateforme partagée : si les territoires sont séparés par des périmètres administratifs, ils sont reliés par leur histoire, leur géographie et la façon dont les citoyens les vivent. Le renouvellement de nos méthodes autour du travail en atelier, avec la mise en place de plateformes, l'assemblage de données qualitatives en complément des données quantitatives, permettent de compléter le socle de connaissances données et de cartes par la prise en compte sensible de la « réalité ». D'autres regards viennent enrichir la connaissance des territoires. L'observatoire des quartiers de gares, les ateliers de l'Ourcq, les travaux sur les travailleurs clés n'auraient pu voir le jour sans ces évolutions méthodologiques.

L'Apur diffusion : pour diffuser le plus largement ses travaux, l'Apur a renforcé son site WEB et son info lettre, avec la mise en ligne d'un portail cartographique unique, CASSINI qui donne accès à l'histoire de la métropole par superpositions de cartes. Deux Paris projets ont été édités : *Ville visible ressources cachées* et *l'Atlas du Grand Paris 2013*. Il a également, accompagné la piétonisation des berges de Seine rive gauche, et contribué aux réflexions sur l'espace public et sur l'eau non potable

comme support de solutions pour aller vers une ville résiliente. Des outils de modélisation ont été créés permettant la visualisation des évolutions des formes urbaines et la gestion partagée du grand paysage. Les premiers éléments permettant de cartographier les choix en matière énergétique sont réalisés. Plusieurs travaux menés avec le soutien de nouveaux partenaires ont permis de préciser les études thématiques par une confrontation avec des réalités territoriales.

Un projet d'atelier a été mis en place avec des contributions de tous les salariés et permettant une réorganisation en phase avec le renouvellement de nos travaux et méthodes. L'équipe du secrétariat général a réalisé par ailleurs la plateforme de gestion et de suivi comptable indispensables pour l'efficacité de la structure et la transparence vis-à-vis de notre conseil d'administration et de tous nos partenaires.

Ce rapport est l'expression de cet ensemble « recherche, développement, gestion » au service de politiques urbaines toujours plus exigeantes et novatrices. L'année 2014 sera l'année du renouvellement des élus et de la mise en place de la Métropole Grand Paris ; ce rapport 2012-2013 est l'illustration de ce qui a été réalisé et engagé pour être prêts à accompagner cette nouvelle période.

*Dominique Alba,
Directrice générale, architecte*

Sommaire

7 Les bases de données et cartographies d'analyse du territoire

13 Les études thématiques

14 Les évolutions sociales et économiques

31 Les évolutions urbaines

41 Environnement et réseaux

49 Les études métropolitaines

67 La coopération décentralisée

71 La documentation, la communication, les éditions

77 Études hors programme de travail partenarial

87 La vie de l'entreprise

Directrice de la publication : Dominique ALBA

L'ensemble des collaborateurs de l'atelier : Imène ACHAICHA, Dominique AMOURETTE, Jean-François ARÈNES, Jérôme AUBOIS, Vénéta AVRAMOVA-CHARLANDJIEVA, Julie-Pauline BABIGEON, Damien BALTHASSAT, Paul BAROIN, Solange BEAUDOUX, Alain BEAUREGARD, Samy BELARBI, Malika BELLA, Pierre BERGER, Damien BERTRAND, Frédéric BERTRAND, Marie-Thérèse BESSE, Julien BIGORGNE, Christiane BLANCOT, Florence BONGNI, Jean-Christophe BONIJOL, Siham BOUFNAR, Patrice BOUNY, Christophe BOURDAIRE, David BOUREAU, André-Marie BOURLON, Bruno BOUVIER, Flora BRETT-VISSET, Michel BROUTIN, Florent BRUNEAU, Jean-Pierre CASTELL, Grégoire CATINEAU, Barbara CHABBAL, Maud CHARASSON, Boris CHASTANT, Hélène CHARTIER, Jean-Christophe CHOBLET, Hannah DARABI, Christine DELAHAYE, Catherine DESPORTES, Edwige DESSENNE, Véronique DOREL, Eugénio DRAGONI, Maria DRAGONI, Morgan DUMONT, Jérôme ETHEVE, Bernadette EYCHENNE, Emmanuel FAURE, Thomas FREDET, Patrick GALAS, Daniel GÉRAUDIE, Valentin GÉRAUDIE, Julien GICQUEL, Camillo GORLERI, Mélanie GUILBAUD, Élyane GUILLAUT-GALAS, Florence HANAPPE, Stéphanie JANKEL, Audry JEAN-MARIE, Willem JOUBERT, Richard KALLA N'TONE, François L'HENAFF, Jérôme LEBAS, Thierry LEGER, Hervé LEVIFVE, Marie-Catherine LINEL, Claude LUCIANI, Ana MANOJLOVIC, Mara MARINCONI, Clément MARIOTTE, Madeleine MASSE, Mehand MEZIANI, François MOHRT, Marie MOHRT, Chiara MOLINAR, Emilie MOREAU, Quoc Thai François N'GUYEN, Michèle-Angélique NICOL, Téodora NIKOLOVA, Amélie NOURY, Patricia PELLOUX, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Chantal PINCHON-TETAY, Martine PINCEMIN, Laurent PLANCHOT, Jennifer POITOU, Isabelle QUERLIER, Guylène RANDAL-BIGUET, Sophie RENOUVEL, Stéphane RIBES, Olivier RICHARD, Muriel ROBERT, Sandra ROGER, Francis ROL-TANGUY, Emmanuelle ROUX-BRUGHEMAN, Muriel ROUZÉ, Lucie ROYNARD, Pascale ROYNARD, Delphine SCHWARTZBROD, Gabriel SÉNÉGAS, Anne SERVAIS, Sameh SIOUD, Pascale SORLIN-SARAZIN, Christian TELLA, Pascale THOMAS, Luca TOGNON, Jeannine TORTOSA-MARTINEZ, Bophanavy TRY-LEYGNAC, Yann-Fanch VAULÉON, Gustavo VELA-BARRON, Anne-Marie VILLOT, Pauline VIROT, Sérida ZAID, Alice ZATTI.

Cartographie et maquette : Apur

Illustrations : Apur sauf mention contraire

Date parution : Septembre 2014

www.apur.org

Les bases de données et cartographies d'analyse du territoire

L'Apur dispose et actualise des bases de données qui lui permettent d'avoir une représentation concrète et fine du territoire sur des périmètres élargis à la Métropole.

La base de données de référence constitue le socle SIG de l'Apur. Elle est composée de données cohérentes et homogènes sur Paris et la Petite Couronne. Issues de sources diverses, ces données sont définies dans un modèle commun et sont documentées. Elles sont intégrées dans le référentiel et peuvent être utilisées à différentes échelles.

D'autres bases de données s'appuient sur un « référentiel » : la BD Projet, la BD Mobilité, la BD Centralités, la BD Patrimoine.

Ces bases de données sont mises à disposition par le biais de nombreuses conventions, et depuis 2013, au fur et à mesure de leur disponibilité, elles sont diffusées via un outil de consultation cartographique web CASSINI.

Les données continuent de jouer un rôle central dans les études de l'Apur ; en 2012 et 2013, elles deviennent plus visibles. Plus de liens, plus de communication, plus de partage. La culture du SIG participe de la transversalité établie aujourd'hui au sein de l'atelier.

Le socle SIG s'est consolidé sur le périmètre élargi à la Métropole avec de nouveaux contributeurs tant en interne qu'alimenté par des échanges plus nombreux avec d'autres partenaires (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes, sociologues, économistes) et de nouvelles thématiques (BD projet, BD centralités, BD transport, BD équipements, BD patrimoine).

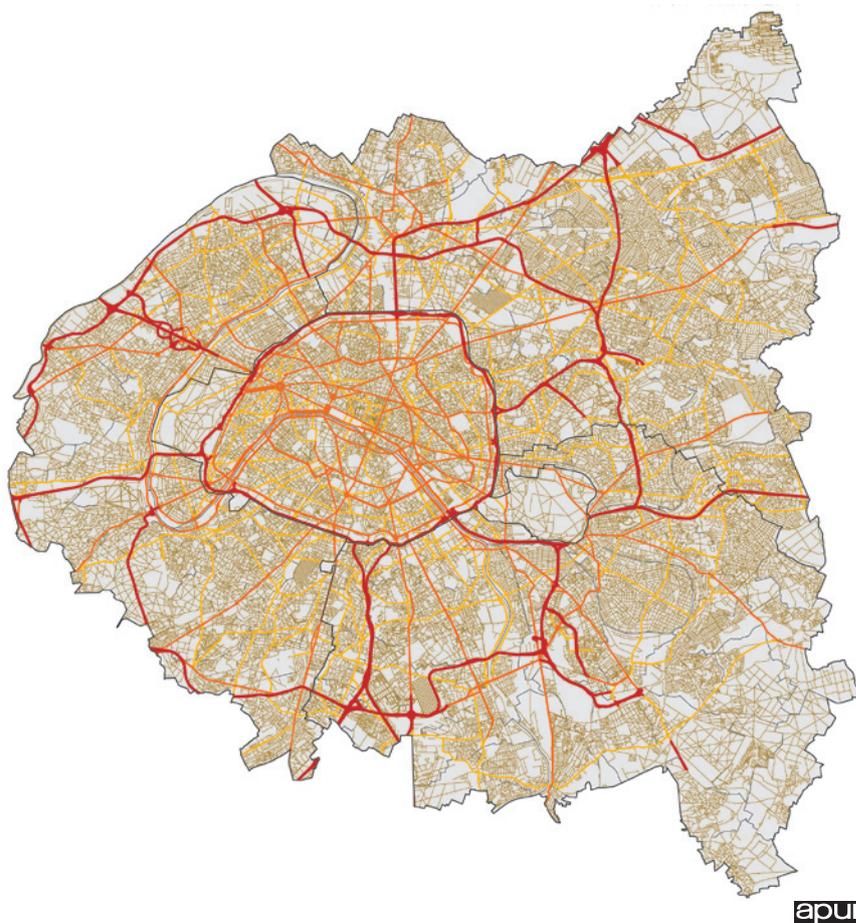
Au-delà de l'ouverture sur le web du portail de consultation cartographique unique, CASSINI (Consultation Apur Serveur Spatial par INternet et Intranet), l'Apur diffuse la connaissance sur les données avec les catalogues de données géographiques de référence et de données socio-économiques, véritables outils pédagogiques.

La base de données de référence sur Paris et la Petite Couronne

La base de données de référence sur Paris et la Petite Couronne comprend les limites administratives et les intercommunalités, le filaire de voie avec intervalles d'adresses, les îlots physiques, les emprises d'équipement et activités, les équipements ponctuels, les IRIS, les détails topographiques (réseau ferré, allées, etc.), ainsi que le parcellaire. Ces données sont maintenues régulièrement. Ce référentiel est le fruit de la collaboration de l'Apur avec ses partenaires qui mettent à la disposition, au travers de conventions, les fichiers nécessaires pour effectuer les mises à jour ou pour intégrer des couches déjà constituées. À titre d'exemple, depuis 2012 le référentiel adresse (adresse, parcelles, filaire de voies) sur Paris est produit par la Direction de l'Urbanisme et en 2013 le filaire de voies retenu sur la Petite Couronne est celui de la BSPP. L'Apur intègre ces couches dans sa base de données, fait des contrôles de qualité, les complète et enrichit ce référentiel avec d'autres données et des fiches descriptives détaillées avant d'en livrer une version consolidée à ses partenaires.

Les enrichissements particuliers de 2013 :

- la hiérarchisation des voies réalisée dans le cadre de l'étude trame viaire ;
- des statistiques à la parcelle couvrant l'ensemble Paris-Petite Couronne grâce à la mise à disposition par la DRIEA de la matrice cadastrale sur les départements d'Ile-de-France (jusqu'en 2012, l'Apur



ne disposait pas de ces données sur les Hauts-de-Seine) ;

- la mise à jour de la base équipements à partir de la BD Centralités, ainsi que pour les premières mises à jour des secteurs autour des gares du Réseau Grand Paris Express ;
- le calcul des hauteurs moyennes sur les

nouvelles emprises des bâtiments et la mise à jour des données de hauteurs, de végétation, d'occupation du sol, de typologie de toiture grâce au traitement de nouvelles données de télédétection (campagne 2012 – orthophotoplan, infrarouge et modèle numérique d'élévation) sur le territoire métropolitain.

La BD Centralités

La BD Centralités a été constituée à partir d'une cartographie numérique DAO des centralités à l'échelle métropolitaine. D'abord initiée sur Paris en PAO, la cartographie des centralités a été étendue progressivement à l'ensemble de la métropole. La carte des « centralités » permet de mettre en valeur les atouts

que sont les centralités en terme de services rendus aux différentes échelles de la métropole mais indique également les handicaps, très généralement liés aux difficultés de franchissement ainsi qu'aux coupures et enclaves liées le plus souvent aux grandes emprises et infrastructures de la métropole.

Les informations recueillies et intégrées au format DAO sont converties en format SIG pour constituer une base de données et compléter la base de données équipement existante.

La BD Projet

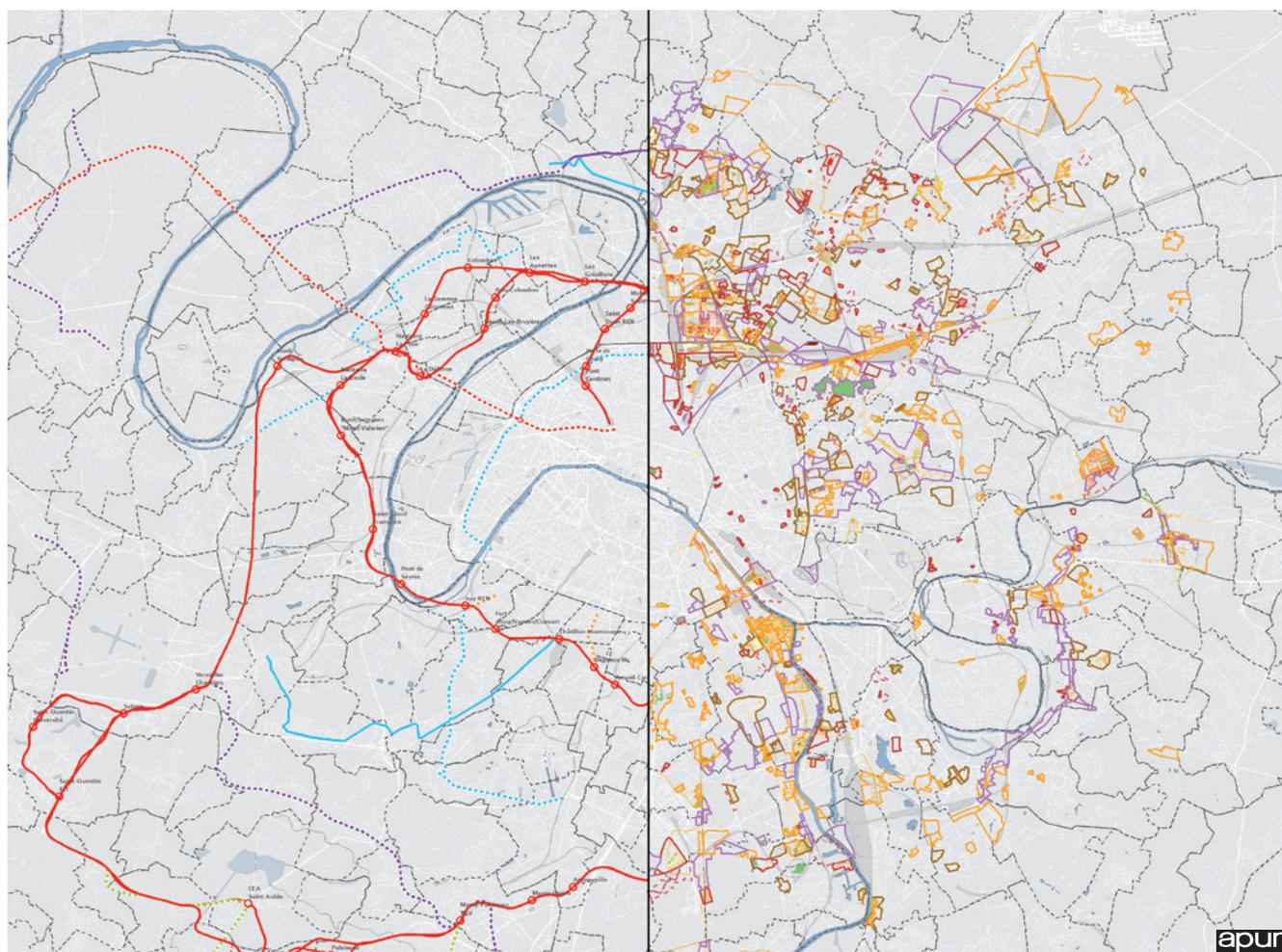
La BD Projet commencée en 2010 offre une vision détaillée des transformations en cours et à venir en effectuant le recouvrement des opérations d'aménagement, des projets d'espaces publics et des projets de transports en commun. Les données sont organisées en trois entités : les périmètres d'opérations, (ZAC, GPRU, périmètres d'étude, etc.), les plans d'opérations, décomposés en emprises bâties, espaces publics, espaces verts, les projets de transport en commun, représentés par leur tracé et les stations projetées. À chacune de ces entités sont associées des informations descriptives (programmes prévisionnels, acteurs...).

La combinaison de ces différentes couches permet de proposer une représentation

cartographique prospective homogène sur le territoire de Paris et de la petite couronne et d'apprécier les impacts des projets en les croisant avec d'autres données (permis de construire, données socio-économiques...). Par nature évolutive, l'information sur les projets nécessite une mise à jour continue des données, qui d'abord constituées à l'occasion d'études localisées sont actuellement étendues pour couvrir de façon homogène le territoire du cœur de l'agglomération. Aujourd'hui organisée en SIG, la BD Projet est accessible en Intranet via CASSINI. En 2014, une version Internet est prévue.

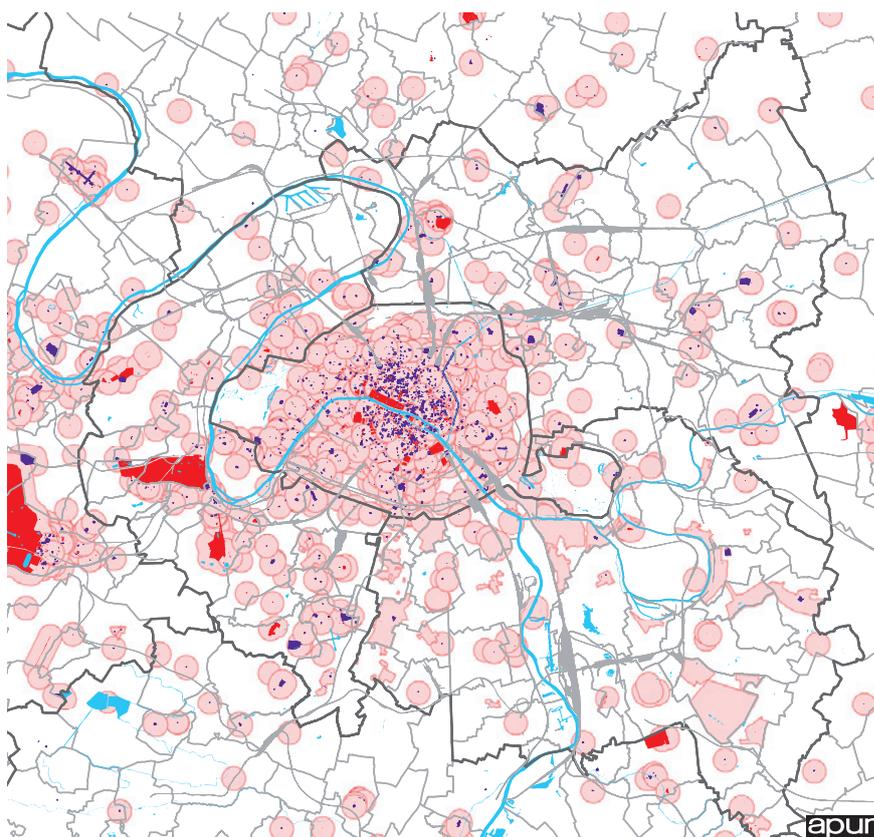
La BD Mobilité a pour vocation de traiter à l'échelle de Paris et des départe-

ments de la Petite Couronne des réseaux viaires, des réseaux de transports en commun, de l'espace public et de leur utilisation dans un format SIG. L'importance des évolutions et des enjeux de mobilité a rendu nécessaire d'identifier une base spécifique et de l'articuler avec les différentes bases de l'Apur la BDRéf et la BD Projet. Son rôle est d'alimenter les études thématiques comme la trame viaire ou l'évolution des pratiques sur l'espace public à Paris et les études sectorielles, sur des territoires particuliers en y intégrant si besoin un volet prospectif, par exemple l'arrivée des gares du Grand Paris Express. Elle permet de réaliser des traitements croisés et des cartographies.



La BD Patrimoine

Les données patrimoniales sont de plus en plus utilisées dans les études pour montrer la valeur des territoires, les traces de leur histoire, servir de levier à la mise en valeur des lieux. Ces données sont nombreuses et issues de sources hétérogènes (Atlas du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication, Base Mérimée du MCC, Départements, Communes, ouvrages...). Courant 2013 l'Apur a entrepris de rassembler dans une même base les informations patrimoniales disponibles sur le territoire de Paris et la Petite Couronne, de les documenter, les harmoniser, de proposer des légendes et de les classer afin de les rendre disponible pour les études. Une première version de cette base de données donne accès au patrimoine mondial et national sur le territoire de la métropole avec un lien vers les fiches de la Base Mérimée ainsi qu'au patrimoine communal sur Paris (PVP). Ces données pourront être visualisées et croisées avec des cartes anciennes, les projets urbains ou encore les propriétaires des parcelles via l'outil CASSINI déjà disponible en Extranet. Une version Internet est prévue pour 2014.



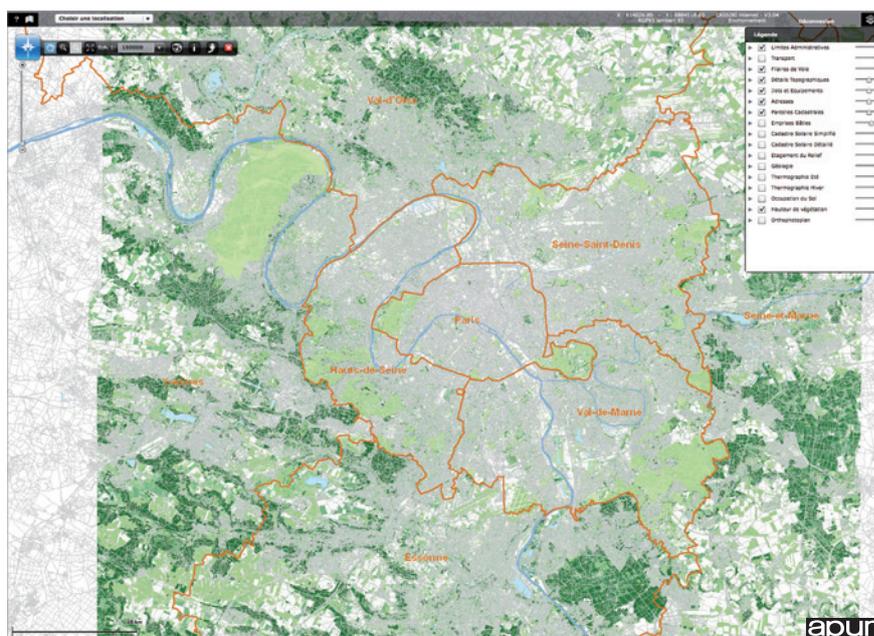
Patrimoine bâti, périmètres de protection Paris Petite Couronne

Immeuble ou partie d'immeuble protégé

- Classé ou partiellement classé ou partiellement classé inscrit
- Inscrit ou partiellement inscrit
- Périmètre de protection de 500 m MH

Cassini (Consultation Apur Serveur Spatial par INternet et Intranet)

CASSINI, l'outil de consultation cartographique disponible en intranet a connu une évolution majeure en 2013, avec la mise en ligne de sa version Internet en avril. Les données de référence de la Métropole Parisienne et les plans historiques sont d'ores et déjà accessibles. Suivront progressivement en 2014 les données environnementales, puis la BD Projet. En parallèle, la version intranet a été actualisée et enrichie, une version Extranet a été réalisée pour permettre un accès sécurisé à des données sensibles.



L'ensemble est accessible dans la rubrique « DONNÉES » du site de l'Apur (Portail cartographique CASSINI)

Les études thématiques

Les études thématiques sont réparties en 4 grands items :

- les études socio-économiques,
- les études villes et formes urbaines,
- les études environnement et réseaux,
- les études métropolitaines.

Ces études pluriannuelles s'appuient sur le socle des données qu'elles enrichissent et consolident au travers de travaux prospectifs. Elles sont accompagnées d'une cartographie inventive qui permet de visualiser les évolutions en cours et d'illustrer des scénarii possibles.

Adossées à ces travaux, des études plus spécifiques sont développées dans le cadre de conventions de subventions complémentaires au programme partenarial, et réalisées sur des durées plus courtes. Ces travaux offrent la possibilité d'affiner les études thématiques, et d'enrichir les réflexions d'études menées au plus près de la réalité des territoires.

Les évolutions sociales et économiques

Les études 2012-2013 ont posé une focale sur quelques-uns des grands groupes de population qui composent Paris et la métropole : jeunes, seniors, familles ou encore classes moyennes, personnes en situation de handicap. Les problématiques varient d'une population à l'autre mais les études se conjuguent pour souligner le poids de la crise économique et en même temps les chances et les potentialités qu'offre la métropole parisienne. Le plus accompli de ces travaux est certainement celui sur les jeunes qui donne un portrait contrasté des 16-25 ans et débouche sur des propositions d'aménagement d'espaces publics.

C'est aussi un point d'étape de l'évolution socio-économique que livrent les études : accélération de la croissance démographique à Paris et léger ralentissement à l'échelle de la région ; des transformations familiales partout marquées par la montée des familles recomposées et monoparentales ; des mutations sociales toujours fortes, sous-tendues par les tendances immobilières ; des atouts qui ne se démentent pas comme l'élévation du niveau de qualification des actifs, la montée des emplois stratégiques à fort contenu décisionnel, le maillage de la région parisienne par un puissant réseau de pôles d'emplois.

Les jeunes à Paris

L'Apur a inscrit à son programme de travail partenarial 2012/2013 une étude sur les jeunes à Paris, qu'ils résident dans la capitale ou qu'ils s'y rendent pour leur travail, leurs études ou leurs loisirs.

En lien avec la Mission jeunesse de la Ville de Paris et la Direction de la jeunesse et des sports, cette étude prospective comprend trois axes principaux :

- l'analyse des conditions de vie des jeunes sous l'angle des revenus, de l'emploi, du logement et de la citoyenneté ;
- le rapport des jeunes à l'offre institutionnelle, en particulier la perception et l'utilisation des équipements sportifs et culturels ;
- l'étude des nouvelles pratiques dans l'espace public, les lieux détournés et des aménagements à imaginer.

C'est une étape de diagnostic dans l'élaboration d'une politique renouvelée en direction de la jeunesse à Paris.

La première étape a donné lieu à quatre documents :

- un cadrage statistique sur les jeunes à Paris ;
- une étude sur les politiques de jeunesse innovantes dans les métropoles du



© Apur - David Bourreau

- monde ;
- un atelier de travail pour faire émerger des éléments de diagnostic ;
- un rapport d'étape présentant des éléments de diagnostic et de premières pistes de réflexions, intégrant les premières cartes sensibles sur trois quartiers parisiens.

L'Apur a également souhaité que des jeunes puissent s'exprimer librement dans un documentaire : « Paris jeunesse(s) :

visages, territoires, trajectoires ». Le panel est constitué de dix jeunes âgés de 15 à 25 ans, garçons et filles, lycéens ou jeunes actifs, résidant à Paris ou en banlieue. Un film de 26 minutes a été réalisé à partir de leurs témoignages.

Enfin un rapport est consacré à la place des jeunes dans l'espace public. Axé sur des propositions concrètes, il propose la mise en œuvre d'outils nouveaux : la carte sensible, le tapis d'éveil, les seuils.

<http://www.apur.org/etude/jeunes-paris>
<http://www.apur.org/article/documentaire-jeunes-paris>
<http://www.apur.org/etude/jeunes-paris-espace-public-trois-outilsmethode-carte-sensible-tapis-eveil-seuils>

Avoir 17 ans à Paris – Une exploitation des résultats de l'enquête Escapad Paris 2010

Cette étude s'appuie sur une exploitation de l'enquête ESCAPAD 2010 réalisée à l'occasion de la Journée Défense et Citoyenneté et qui a concerné à Paris 2 200 jeunes de 17 ou 18 ans.

L'analyse vise à cerner le mode de vie des jeunes sous différents angles : relations familiales, santé et mal-être, argent de poche et revenus, sociabilité et loisirs, relation au quartier.

Les résultats montrent l'expression d'un grand attachement des jeunes parisiens de 17 ans envers leur famille et les valeurs qui y sont rattachées. Les jeunes portent à l'inverse un regard inquiet sur la société extérieure et sur leur avenir, comme en témoignent les faibles taux de confiance dans la politique et les médias. L'enquête témoigne de différences importantes entre filles et garçons : les filles sont davantage encadrées et limitées dans leurs sorties, elles perçoivent moins de revenus, sont plus nombreuses à participer aux tâches ménagères et à montrer des signes de mal-être. Selon les secteurs géographiques, l'enquête



© Apur - David Bourreau

montre un moindre encadrement et un moindre soutien familial chez les jeunes des quartiers populaires, des niveaux de confiance moins élevés ainsi que des perceptions globalement plus négatives. Ces écarts importants permettent de relativiser la part de ces résultats qui tiennent à l'âge des jeunes interrogés, l'adolescence, qui n'est donc pas la seule variable d'importance. Le genre mais aussi le secteur d'habi-

tation sont déterminants dans la sociabilité et le mode de vie des parisiens de 17 ans, ce qui interroge sur l'influence du territoire.

Étude réalisée dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Observatoire français des toxicomanies (OFDT) et la Ville de Paris.

Ce travail s'inscrit dans le cadre des études que mène l'Apur sur les jeunes à Paris en 2012 et 2013.

<http://www.apur.org/etude/17-ans-paris-une-exploitation-resultats-enquete-escapad-paris-2010>

L'accueil de la petite enfance à Paris – État des lieux et perspectives



© Apur - David Bourreau

L'Apur a réalisé dans le cadre de son programme partenarial une étude sur les besoins et pratiques des familles en matière d'accueil de la petite enfance.

L'étude s'est appuyée sur les sources chiffrées disponibles sur les jeunes enfants (Insee, CAF de Paris) mais aussi sur des entretiens approfondis auprès de 25 familles et une grande enquête quantitative auprès de 800 familles parisiennes. Elle met en évidence l'importance de l'offre d'accueil à Paris, qui s'est nettement accrue ces dernières années et qui place Paris en première position des départements de France pour le nombre de places d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans. Pour les besoins qui restent à pourvoir, l'étude met en avant une approche nouvelle

qui viserait à doter tous les arrondissements parisiens d'un seuil minimum de places d'accueil collectif tout en tenant compte du recours aux autres modes d'accueil.

Les enquêtes qualitatives qui viennent compléter le volet quantitatif mettent en évidence une demande d'information plus ciblée sur les choix qui sont offerts aux familles, un meilleur encadrement du recours aux modes d'accueil individuel et une demande de souplesse entre les différents modes d'accueil.

Au-delà de ces éléments, il apparaît qu'une part importante de familles à bas revenus se maintient à l'écart des modes d'accueil collectifs, parfois par méconnaissance des circuits ou par auto-exclusion liée aux différences culturelles.

<http://www.apur.org/etude/accueil-petite-enfance-paris-lieux-perspectives>

**Une diversité des familles à Paris,
avec plus de foyers monoparentaux
qu'ailleurs et moins de familles
recomposées**

L'étude des familles à Paris était jusqu'à présent limitée par des données statistiques qui ne permettaient pas d'appréhender directement les familles recomposées. Or ces modes de cohabitation se sont développés avec l'augmentation des séparations et des divorces. Cette note de huit pages, qui s'appuie sur les résultats de l'enquête nationale « Famille et Logements » de 2011, permet d'approcher ces réalités à l'échelle de la capitale : l'importance des familles recomposées, leur taille et l'âge des enfants, la relation des enfants avec le parent absent du domicile, les caractéristiques sociodémographiques et les conditions de logement. Elle montre qu'à Paris, 32 000 enfants de moins de 25 ans soit 7 % des enfants parisiens vivent au sein d'une famille recomposée. C'est une proportion moins forte que dans le reste de l'Île-de-France et qu'en province. La part des enfants



© Apur - David Boureau

vivant en foyer monoparental (25 %) est à l'inverse nettement plus élevée dans la capitale. Comme dans les foyers monoparentaux, la plupart des enfants de familles recomposées vivent avec leur mère. Les parents de ces deux structures familiales sont moins diplômés et plus exposés au chômage. Les familles recomposées sont

plus présentes dans le parc social à Paris que dans le reste du territoire. Outre un intérêt sociologique, ces connaissances nouvelles peuvent servir à améliorer certains services et équipements destinés aux familles.

Étude réalisée en partenariat avec l'Insee Île-de-France.

<http://www.apur.org/etude/une-diversite-familles-paris-plus-foyers-monoparentaux-ailleurs-familles-recomposees>

**Les Parisiens de 60 ans ou plus –
démographie/disparités économiques
et sociales/logement/santé et
dépendance**



© Apur - Hanna Darabi

Dans un contexte de vieillissement démographique et au moment où le Département de Paris finalise son schéma gérontologique 2012-2016, ce rapport réalisé en partenariat avec la Direction régionale de l'Insee Île-de-France présente une analyse de l'évolution de la population âgée de 60 ans ou plus à Paris. En 2007, 417 500 Parisiens ont 60 ans ou plus, ce qui représente un Parisien sur cinq (19 %), soit moins qu'en France (22 %) et plus qu'en Île-de-France (17 %). La part des 60 ans ou plus est restée stable à Paris entre 1999 et 2007. Le vieillissement démographique est moins accentué à Paris qu'en France métropolitaine et en Île-de-France, car le départ en province de nombreux retraités et l'arrivée massive

de jeunes adultes ont pour effet de ralentir le vieillissement démographique dans la capitale. À l'horizon 2030, les 75 ans ou plus représenteront environ 10 % des Parisiens, contre 7 % en 2007. La population parisienne continuerait de se singulariser par un moindre vieillissement, sans pour autant y échapper.

À Paris, l'offre pour les personnes âgées dépendantes devrait continuer à se développer dans le domaine du maintien à domicile. En meilleure santé, car mieux suivis au cours de leur vie, les Parisiens âgés dépendants se maintiendront plus longtemps à domicile entraînant un besoin croissant de personnes aidantes (professionnelles ou familiales) et le développement de services et de soins à domicile.

<http://www.apur.org/etude/parisiens-60-ans-plus-demographie-disparites-economiques-sociales-logement-sante-dependance>

Familles parisiennes, les tendances récentes

Avec 263 000 familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, Paris accueille en 2009, 15 000 familles supplémentaires par rapport à 1999.

Ce que l'on peut retenir :

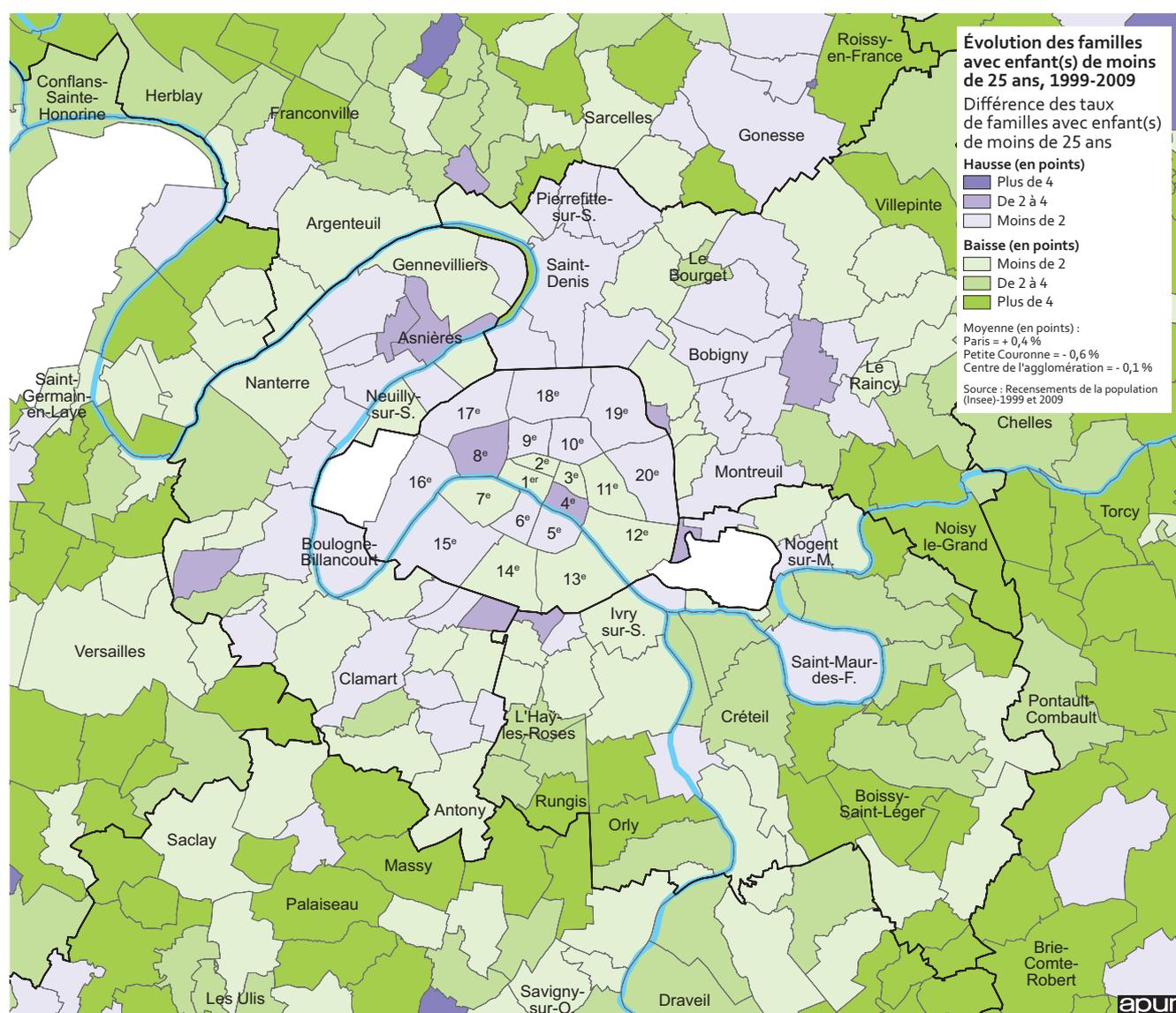
- la croissance démographique de Paris est en nette accélération dans la période 2006-2010 (+0,7 % par an) par rapport à la période précédente 1999-2006 (+0,4 % par an) ;
- l'augmentation du nombre de familles s'effectue à un rythme légèrement plus

rapide que l'augmentation de la population sur la période 1999-2009 ;

- le nombre de familles bénéficiaires de minima sociaux est lui aussi en augmentation, principalement sous l'effet d'une hausse des familles bénéficiaires de l'AAH. Le nombre de familles bénéficiaires du RSA socle non majoré reste stable malgré la crise. En 2010, leur nombre s'élève à 19 324 soit 7,3 % des familles parisiennes ;
- un nombre croissant de familles est aidé par le CASVP. Le nombre de béné-

ficiaires de l'aide « Paris Logement Familles Monoparentales » est passé de 2 745 familles en 2002, année de sa mise en place, à 8 917 familles en 2011, soit 12 % des foyers monoparentaux parisiens ;

- avec 30 100 naissances domiciliées à Paris en 2011, la natalité marque un recul après s'être maintenue à un niveau élevé pendant dix ans.



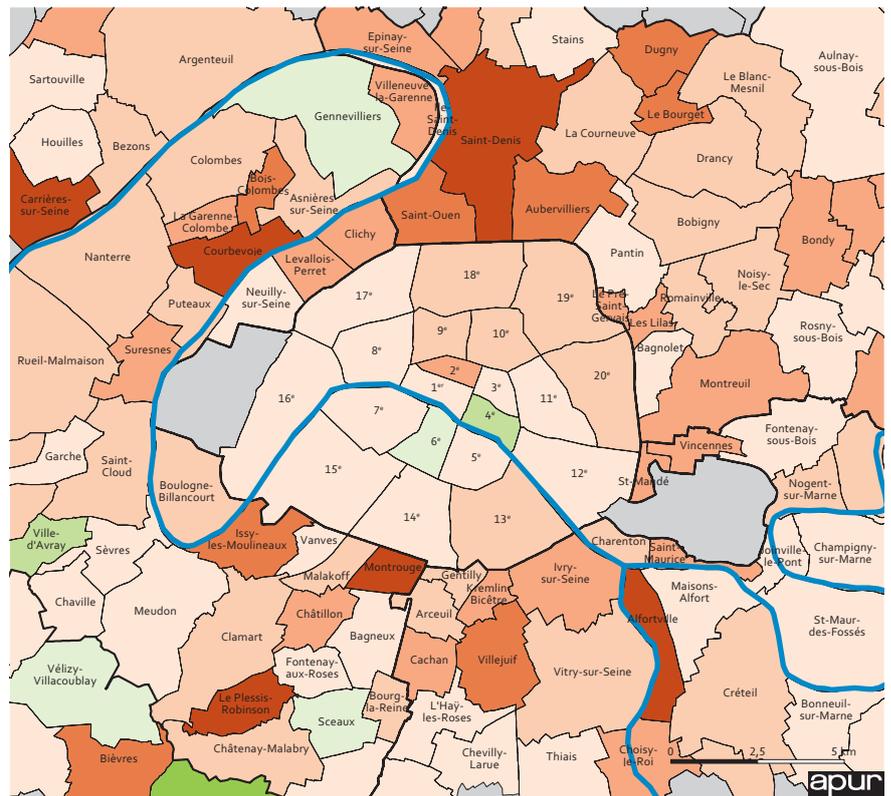
<http://www.apur.org/note/familles-parisiennes-tendances-recentes>

Les familles et les seniors, grands gagnants de la croissance démographique à Paris

Cette note de huit pages analyse l'évolution de la population de Paris de 1999 à 2009 en fonction de l'âge des habitants. Il en ressort que les grands gagnants de la croissance démographique de ces dix années sont les familles avec enfants et les seniors.

Pour les seniors, rien de surprenant. La progression des 55-64 ans est le résultat de l'avancement en âge des premières générations du baby-boom. Celle des 75 ans ou plus est due aux gains d'espérance de vie.

La forte progression des familles, venant après des décennies de baisse, n'était pas aussi prévisible. Elle se relie au choix d'un nombre croissant de familles de demeurer dans la capitale même après l'arrivée d'un 2^e ou 3^e enfant. On peut relier cette évolution à l'attractivité de Paris et à ses avantages pour le travail, la scolarité et les loisirs. C'est dans le logement social et la propriété occupante que se produit la plus forte augmentation des familles.



Évolution annuelle moyenne de la population, 1999-2009

Hausse	Baisse	Moyenne :
■ Plus de 2 %	■ Moins de 0,5 %	Paris = + 0,5 %
■ De 1,5 % à 2 %	■ De 0,5 % à 1 %	Petite Couronne = + 0,9 %
■ De 1 % à 1,5 %	■ Plus de 1 %	Centre de l'agglomération = + 0,7 %
■ De 0,5 % à 1 %		Source : Recensements de la population (Insee)-1999 et 2009
■ Moins de 0,5 %		

<http://www.apur.org/note/familles-seniors-grands-gagnants-croissance-demographique-paris>

L'indicateur de santé sociale parisien de 1997-2011



L'indice de santé sociale cherche à appréhender l'évolution annuelle de la situation sociale dans ses dimensions plurielles : santé, logement, scolarité, emploi, revenus, et minima sociaux, territoires, surendettement. Calculé à l'échelle de la France, de l'Ile-de-France et de Paris, il synthétise l'évolution de la situation sociale et se décompose en 12 indices fins qui précisent le diagnostic. Dans la dernière période (2008-2011), l'indice a diminué en France, y compris en Ile-de-France et à Paris. La période est en effet caractérisée par une dégradation brutale de la conjoncture économique. Dans le détail, la hausse du chômage, celle du prix des logements et la montée du surendet-

tement ont été les principales manifestations de la dégradation sociale à Paris. A contrario des améliorations ont continué de se produire dans certains domaines, principalement en matière de santé et d'éducation. Citons pêle-mêle la baisse de la mortalité, notamment celle des hommes, le recul de certaines maladies comme la tuberculose, le recul de l'échec scolaire et, dans le domaine du logement, la baisse des expulsions locatives. Depuis 2011, l'Apur s'attache à élaborer et actualiser l'indice de santé sociale. Cette mission est réalisée avec le concours d'un groupe de travail animé par la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (Mipes).

<http://www.apur.org/note/indicateur-sante-sociale-parisien-1997-2011>

**Base de données sociales sur Paris –
Fiches d'identité sociale
des 20 arrondissements – 2012**



Ces fiches d'identité sociale permettent d'éclairer les écarts les plus significatifs de chaque arrondissement par rapport à la moyenne ville de Paris concernant les thématiques suivantes : données générales, famille/enfance, éducation/formation, personnes âgées, handicap, logement/habitat, chômage/insertion.

Elles synthétisent les principales spécificités territoriales et constituent ainsi des aides à la décision.

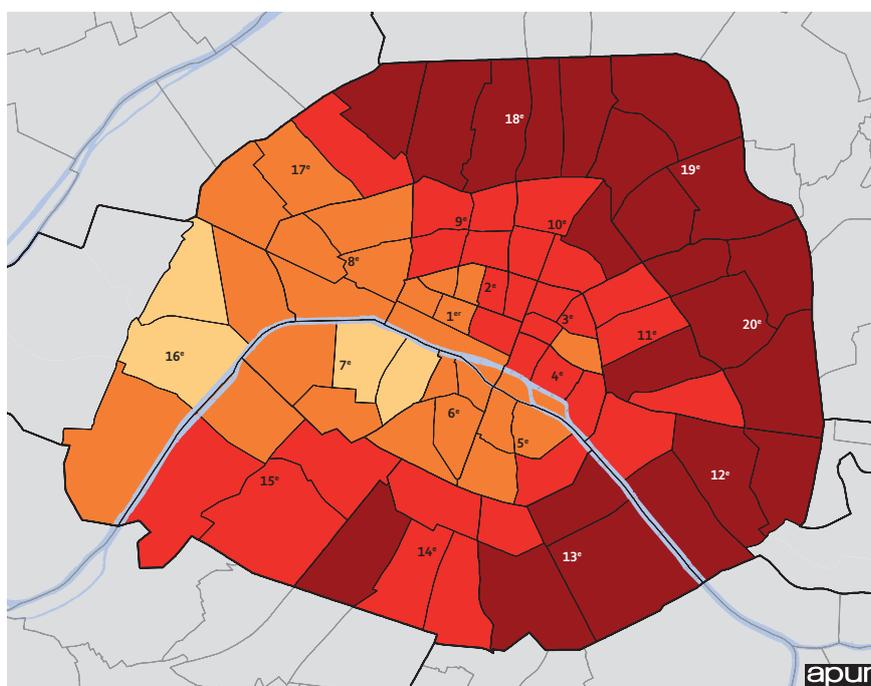
<http://www.apur.org/etude/base-donnees-sociales-paris-fiches-identite-sociale-20-arrondissements-2012>

**Approche statistique des « classes
moyennes fragiles à Paris »
Exploitation du fichier FILOCOM 2010**

Définir les classes moyennes, a fortiori les « classes moyennes fragiles », n'est pas chose aisée. Outre la diversité des approches possibles, il n'y a pas de seuils de revenus ou de patrimoine communément admis qui permettent d'identifier les ménages « modestes », « aisés » ou « moyens ».

Dans le cadre de cette étude, les ménages ont été distingués en fonction de leurs revenus (source : FILOCOM 2010) en se basant sur les plafonds ouvrant un droit d'accès aux logements sociaux et intermédiaires. Cela permet d'estimer que 24 % des ménages parisiens peuvent être assimilés aux classes moyennes fragiles (et 31 % des Franciliens). Ces ménages sont présents dans tous les quartiers de la capitale, en particulier dans les quartiers périphériques du nord, de l'est et du sud. Ce sont de petits ménages (55 % de personnes seules), logés majoritairement dans le parc locatif privé.

Des études de cas ont été réalisées pour déterminer l'existence d'éventuels effets de seuil liés aux aides sociales. Celles-ci semblent indiquer que la hiérarchie des revenus n'est pas modifiée par la prise en compte des principales aides sociales (RSA et aides au logement).



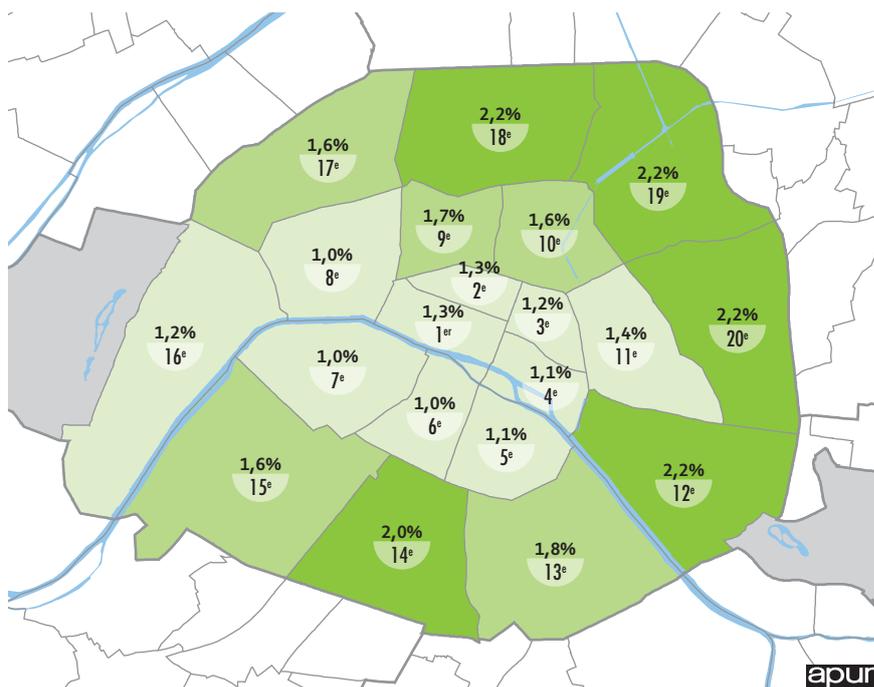
Part des ménages dont les revenus sont compris entre les plafonds PLAI et PLUS dans le total des ménages



<http://www.apur.org/note/approche-statistique-classes-moyennes-fragiles-paris-exploitation-fichier-filocom-2010>

Les publics de la Maison départementale des personnes en situation de handicap de Paris en 2012

Cette note de huit pages analyse les données de la Maison départementale des personnes en situation de handicap de Paris au 31 décembre 2012. Elle propose un portrait générique des populations enfants et adultes qui ont une reconnaissance administrative de leur handicap par la MDPH et ce, décliné par sexe, âge, arrondissement de résidence et types de déficience. 125 600 parisiens en situation de handicap sont connus par la MDPH, soit 5,6 % de la population générale. Cette proportion augmente avec l'âge du fait d'une plus grande prévalence du handicap après 40 ans. Les hommes sont surreprésentés parmi les populations reconnues par la MDPH. 56 % d'homme pour l'allocation adulte handicapé et 65 % de garçon pour l'allocation d'éducation d'enfant handicapé. Une concentration dans un croissant Nord/Est/Sud est récurrente pour chaque type d'aide. Les déficiences psychiques sont, pour l'ensemble de ces publics, particulièrement surreprésentées.



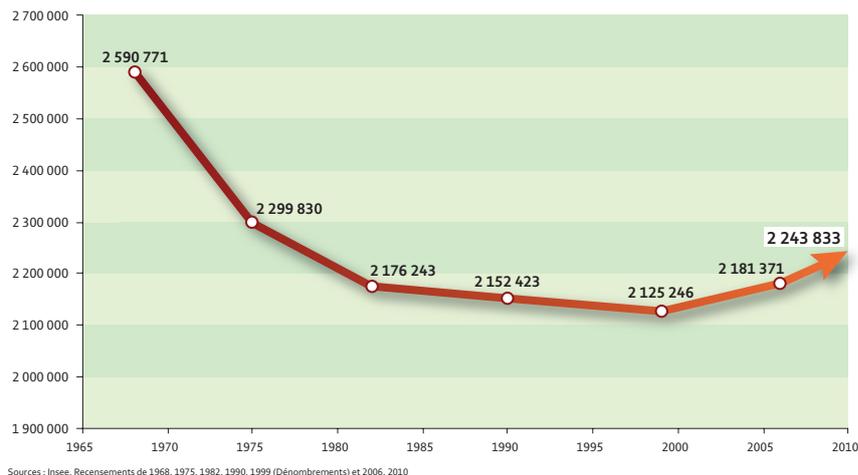
Bénéficiaires de l'AEEH en 2012
 Part dans la population âgée de moins de 20 ans
 Plus de 2 %
 De 1,5 à 2 %
 Moins de 1,5 %
 Moyenne Paris = 1,7 %
 Sources : MDPH - 2012, Recensement de la population (Insee) - 2010

<http://www.apur.org/note/publics-maison-departementale-handicapees-mdph-paris-2012>

Paris, une population toujours en hausse – Résultats du recensement au 1^{er} janvier 2010

Les nouvelles données signalent une croissance démographique en nette accélération à Paris dans la période 2006-2010 (+0,7 % par an) par rapport à la période précédente 1999-2006 (+0,4 % par an) et plus encore par rapport aux périodes antérieures, au cours desquelles la capitale perdait des habitants. Au 1^{er} janvier 2010, le nombre de parisiens s'établit à 2 243 833. En repassant nettement au-dessus des 2,2 millions d'habitants, Paris rejoint son niveau de population de la fin des années 1970.

Évolution de la population municipale légale de Paris entre 1968 et 2010



Sources : Insee, Recensements de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 (Dénombrements) et 2006, 2010

<http://www.apur.org/etude/paris-une-population-toujours-hausse-resultats-recensement-1er-janvier-2010>

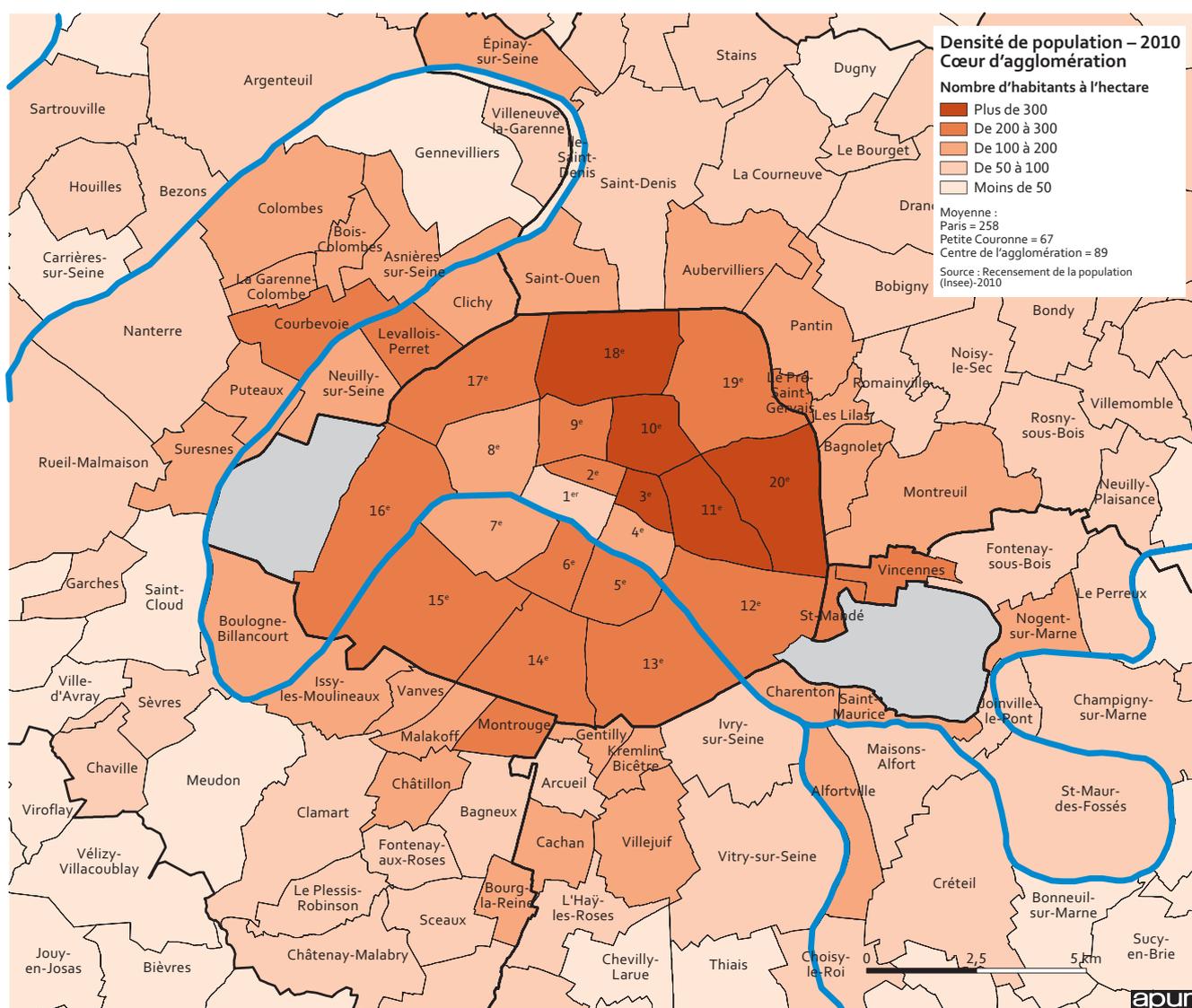
**Population, logement, emploi –
Résultats de l'exploitation globale 2009
et chiffres de population 2010**

La croissance démographique de Paris est en nette accélération dans la période 2006-2010 (+ 0,7 % par an) par rapport à la période précédente 1999-2006 (+ 0,4 % par an). Pour la première fois depuis le milieu des années 50, les gains de population sont plus importants à Paris qu'en Petite Couronne ou en Grande Couronne.

Ces évolutions traduisent un recentrage de la croissance démographique en plein cœur de l'agglomération, c'est-à-dire à

Paris, tendance qui contraste avec celles constatées dans les autres grandes agglomérations françaises. Ces évolutions se relient à l'augmentation du nombre de logements mais aussi à la baisse de la vacance ainsi qu'à la stabilisation de la taille moyenne des ménages, qui sont des phénomènes nouveaux. La population évolue aussi dans sa composition. La part des ménages d'une seule personne plafonne tandis que celle des familles s'accroît sous l'effet d'une natalité élevée. Sur le

plan de l'âge, les changements sont peu marqués. Malgré la tendance régionale et nationale au vieillissement, la part des 60 ans ou plus augmente très peu dans la capitale. Les changements socio-professionnels se poursuivent avec une nouvelle progression des « cadres et professions supérieures » et un recul des « ouvriers » et des « employés ». Parallèlement, la part des ménages propriétaires augmente, même si la location demeure de très loin le statut dominant à Paris.

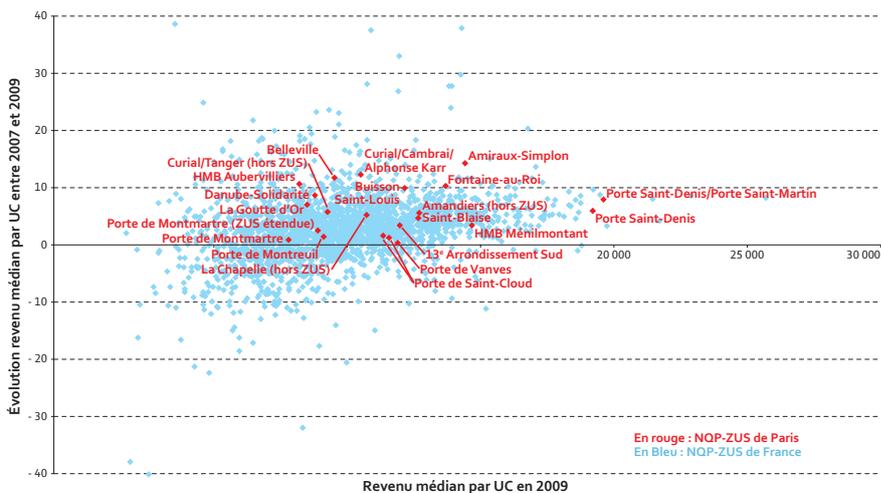


<http://www.apur.org/etude/population-logement-emploi-resultats-exploitation-globale-2009-chiffres-population-2010>

Évolutions récentes dans les quartiers de la politique de la ville à Paris

Alors que s'est engagée une concertation nationale pour la réforme de la politique de la ville, il était opportun d'actualiser le diagnostic sur les 14 quartiers prioritaires parisiens. L'analyse réalisée à partir des dernières données de l'Observatoire met en évidence un maintien des écarts de revenu entre ces quartiers et Paris dans son ensemble. On observe aussi du fait de la crise des signes de dégradation de la situation sociale au sein des quartiers prioritaires avec par exemple un nombre croissant de foyers à bas revenus ou d'allocataires de minima sociaux. Trois d'entre eux sont particulièrement concernés dans la période récente : Porte Montmartre (18^e arr.), Flandre (19^e arr.) et Porte de Montreuil (20^e arr.). L'actualisation du diagnostic a été complétée cette année par un exercice de comparaison entre les quartiers prioritaires de Paris et ceux d'Ile-de-France et de France. Les quartiers parisiens connaîtraient-ils des difficultés moins

Revenu médian – Quartiers prioritaires de France (NQP-ZUS)



Source : Insee, indicateurs clés pour les quartiers politique de la ville (cf. annexe)

grandes que leurs homologues ? Que ce soit en termes de revenu médian ou de pourcentage de personnes à bas revenus, les indicateurs de l'Insee montrent au contraire que les quartiers parisiens sont globalement au même niveau de difficultés que les autres. La particularité parisienne réside plutôt dans les

écarts de revenus entre la population des quartiers défavorisés et celle des quartiers environnants. Elle réside aussi dans l'existence de difficultés difficiles à prendre en compte dans les indicateurs de la politique de la ville comme la forte présence de personnes sans abri et d'étrangers sans papier.

<http://www.apur.org/etude/evolutions-recentes-quartiers-politique-ville-paris>

L'accès au logement social à Paris en 2012



© Apur - David Bourreau

Paris compte 200 993 logements sociaux SRU au 1^{er} janvier 2012, qui représentent 17,38 % des résidences principales parisiennes. Le nombre de logements aidés et intermédiaires, considérés dans leur ensemble, dépasse les 259 000 unités. Mais le faible taux de rotation enregistré au sein de ce parc, 4,9 % au 1^{er} janvier 2012, limite considérablement le nombre de logements à attribuer. Face à cette offre limitée de logements, le nombre de demandeurs de logements sociaux est particulièrement important et en progression par rapport à l'année précédente dans un contexte d'évolution du dispositif de la demande de logement qui est devenu régional : 139 985 ménages ont renouvelé ou déposé une première demande en 2012 auprès des services de la Ville de Paris. L'effectif des demandeurs inscrits a

augmenté de 10,6 % entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, ce qui représente 13 446 dossiers supplémentaires. Près de 12 000 ménages ont obtenu un logement à Paris au cours de l'année 2012. Près du tiers de ces attributions ont été faites par les bailleurs sur des logements du contingent de réservation de la Ville de Paris (33,2 %), et près d'une attribution sur cinq est faite suite à une désignation de la Préfecture de Paris dans le cadre des réservations 25 % social et 5 % fonctionnaires (19,1 %). Les autres logements attribués l'ont été sur les contingents des collecteurs du 1 %, des entreprises en direct et de l'État réservataire pour les fonctionnaires hors réservation 5 % fonctionnaires (30,7 % de l'ensemble des attributions), mais aussi sur le contingent propre des bailleurs sociaux (15,4 %).

<http://www.apur.org/etude/acces-logement-social-paris-analyse-demande-logement-social-bilan-propositions-attributions-l-0>

Recueil cartographique des ressources mobilisables dans le cadre du dispositif parisien de réussite éducative

Le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative a décidé la mise en place d'un diagnostic cartographié des ressources socio-éducatives sur chaque territoire (12 équipes pluridisciplinaires de réussite éducative) permettant une meilleure priorisation des projets financés par le dispositif de réussite éducative, en lien avec les orientations des Comités Locaux de Suivi.

Le recueil cartographique s'efforce de donner une vision globale du dispositif de réussite éducative à Paris avec quatre objectifs : identifier plus facilement les ressources réussite éducative présente dans chacun des 12 territoires concernés, mieux appréhender les besoins couverts partiellement et non couverts, renforcer les complémentarités des actions menées dans le cadre de la

réussite éducative avec les ressources de droit commun déjà présentes sur les territoires, être un outil d'aide à la décision pour les instances du Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative, en particulier les Comités Locaux de Suivi, qui doivent prioriser les interventions à mener dans le cadre du dispositif de réussite éducative.



Secteur « Flandre »

Type d'établissement scolaire

- △ non concerné par le dispositif
- ▲ concerné par le dispositif
- École maternelle
- École élémentaire
- ☆ École polyvalente
- ★ Collège
- Autre établissement

Dispositif Éducation Nationale

- DR = Dispositif Relais
- EO = École Ouverte
- OEP = Ouvrir l'École aux Parents

Dispositif CLAS

- Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité

Action en faveur

- Soutien à la fonction parentale
- Prévention du décrochage scolaire
- Loisirs, sport et culture
- Sport (Réduc'Sport)
- Prévention, santé et accès aux soins
- ◆ Bibliothèque, hôpital gymnase, piscine
- Équipe de Développement Local (EDL)

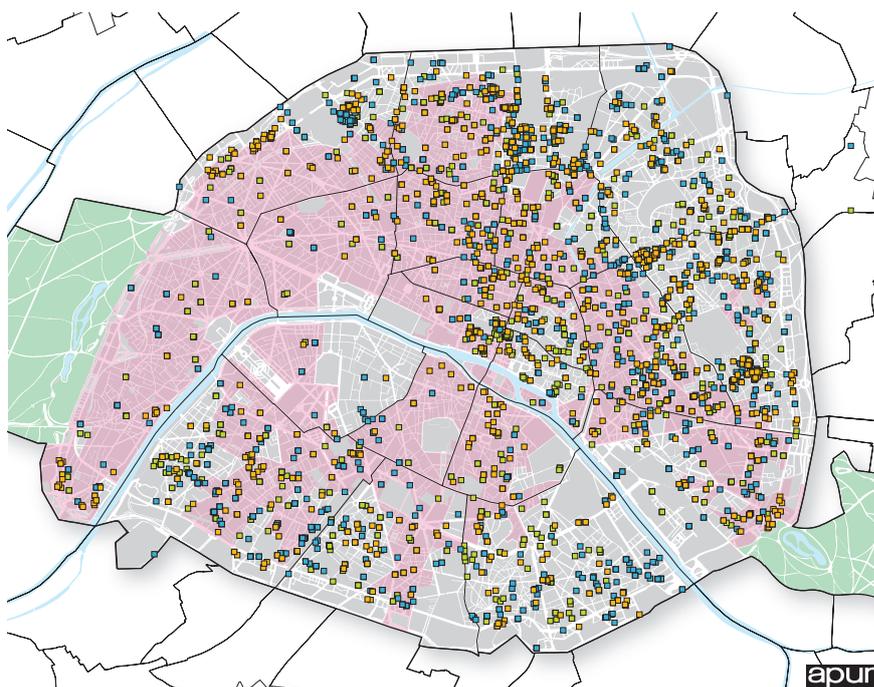
- CUCS
- Prévention spécialisée
- GPRU

Source : Ville de Paris - 2012

Les chiffres du logement social en 2013

Cette note présente les principaux chiffres sur le logement social à Paris. Elle fait le point sur le parc de logement social et son développement ainsi que sur la demande de logement.

- 200 993 logements sociaux en service ;
- 61 679 logements sociaux financés entre 2001 et 2012 (6 187 en 2012) ;
- 139 985 ménages inscrits comme demandeurs de logement à Paris au 31 décembre 2012, dont 105 750 ménages parisiens.



Logements sociaux agréés de 2001 à 2012 selon le mode de production et zone de déficit en logement social

- Construction
 - Acquisition réhabilitation
 - Acquisition conventionnement
 - Périmètre de déficit en logement social
- Source : Ville de Paris, 2013

<http://www.apur.org/note/chiffres-logement-social-paris-2013>

Outil de prévention de la dégradation des immeubles anciens à Paris – Résultats 2013



© Apur – Architectes : A. Enard, V. Poinier / Paris Habitat - OPH

À la suite de l’achèvement du plan de résorption de l’habitat indigne (2002-2010), la démarche de prévention initiée dès 2008 se poursuit. Son but est de prévenir la dégradation des immeubles anciens à Paris et d’éviter à de nouveaux immeubles de tomber dans la spirale de l’insalubrité. Comme les années précédentes, une analyse statistique a été réalisée visant à passer au crible les points de fragilité des immeubles parisiens, au travers d’indicateurs tels que la part des petits logements locatifs, les mises en demeure au titre de la sécurité et de la salubrité, les diagnostics d’accessibilité au plomb, le poids des demandeurs de logement social, les factures d’eau impayées pour les immeubles, ainsi que la présence

de termites et le fait qu’un immeuble d’habitat soit issu de la transformation d’un hôtel meublé. Il en ressort une notation à l’immeuble qui exprime une présomption de risque de dégradation. En 2013 ces travaux font ressortir 304 immeubles anciens qui présentent des signes de fragilité. Ce sont pour l’essentiel des immeubles en copropriété, localisés dans les arrondissements du Nord-Est parisien (10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements). Réalisé en liaison avec la direction du logement et de l’habitat de la Ville de Paris, l’exercice s’inscrit dans une perspective opérationnelle de suivi et de prévention, les présomptions statistiques étant mises au service d’une intervention administrative aussi précoce que possible.

<http://www.apur.org/etude/outil-prevention-degradation-immeubles-anciens-paris-resultats-2013>

Identification des immeubles du parc social de fait – Bilan du programme local de l'habitat (PLH)

La présence dans Paris d'immeubles locatifs privés à loyer accessibles, assimilables à un parc social de fait, contribue au maintien de la mixité sociale dans la capitale.

Au travers de son PLH, la Ville de Paris a réaffirmé sa volonté d'agir pour conserver à ces immeubles leur fonction d'accueil social.

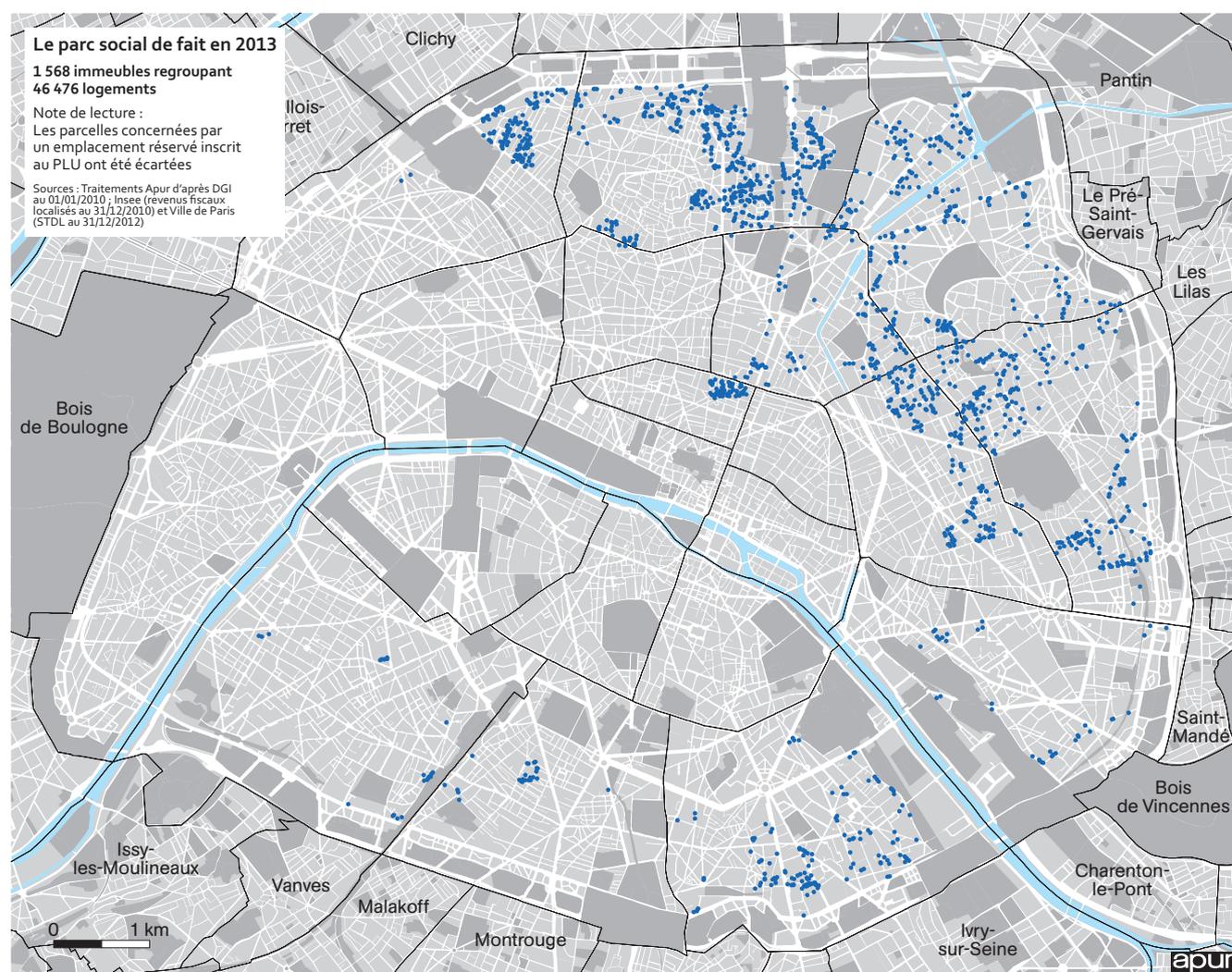
En 2005 un travail avait permis de renouveler la définition du parc social de fait : il était défini par similarité avec les caractéristiques d'occupation des logements sociaux. Les immeubles du parc social de

fait sont des immeubles privés occupés par des ménages qui pourraient prétendre à un logement social par leurs revenus. Ainsi définis, les logements du parc social de fait parisien sont au nombre de 104 000 en 2003, dont 55 000 relèvent d'un « noyau dur », aux caractéristiques d'occupation plus modestes. L'étude pointait une tendance à l'érosion de ce parc.

En 2007 une suite opérationnelle a été donnée à ce travail. Elle consistait à proposer une méthode pour établir la liste des immeubles du parc social de fait. L'objectif était de permettre à la

Ville de Paris de conforter l'occupation sociale des immeubles du parc social de fait, soit en termes d'acquisition pour conserver à ces immeubles une occupation sociale, soit en termes d'incitation à la réhabilitation à travers des dispositifs d'aide aux propriétaires privés (au travers des OPAH).

Le bilan à mi-parcours du PLH est l'occasion de faire le point sur les évolutions qui ont touché les immeubles identifiés comme constituant le parc social de fait en 2007 mais aussi de proposer une liste actualisée en 2013.



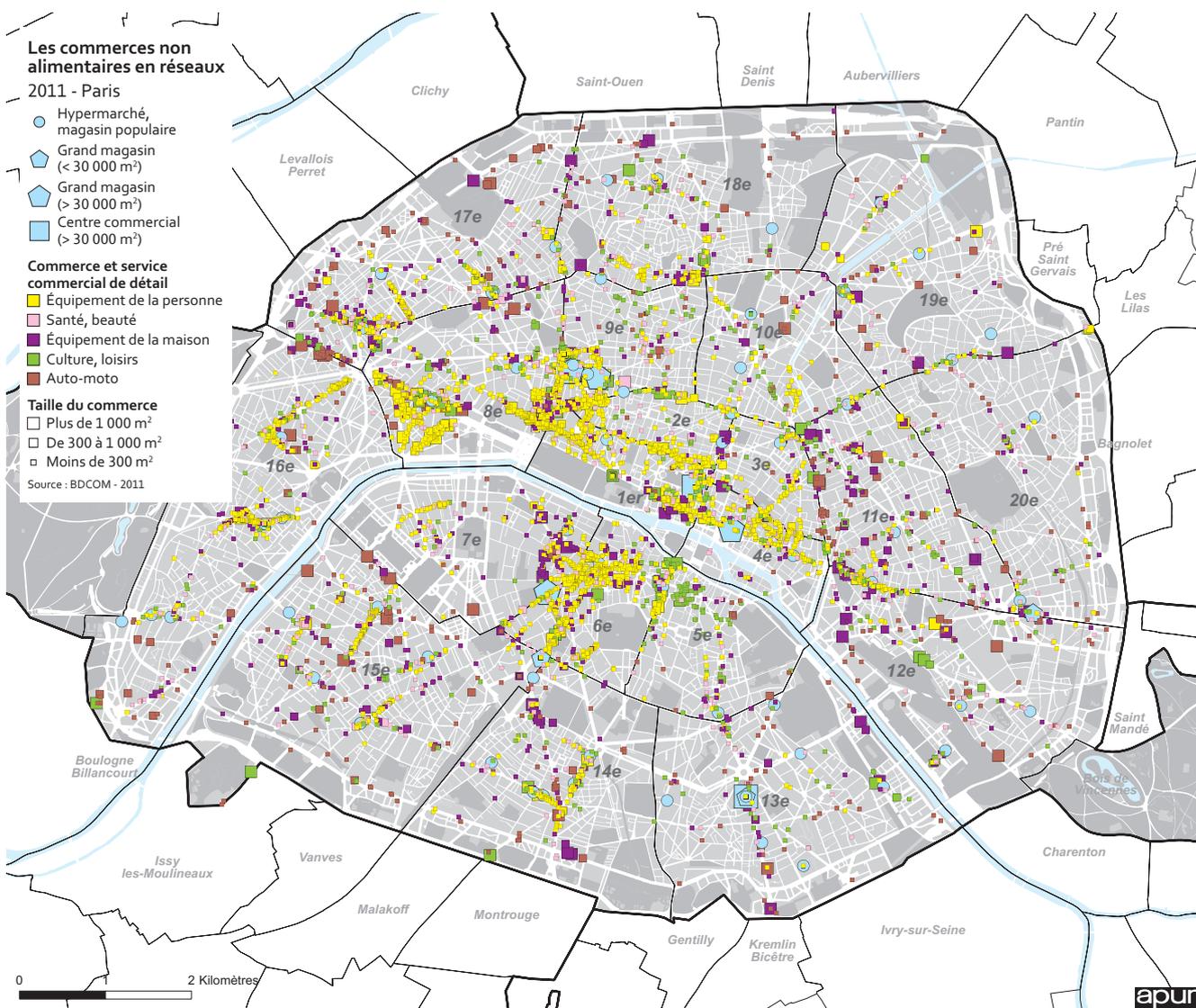
<http://www.apur.org/note/identification-immeubles-parc-social-bilan-programme-local-habitat-plh>

Les commerces en réseaux tissent leur toile à Paris

Le commerce « en réseau » désigne les commerces unis par une relation contractuelle – franchise, affiliation, concession, location-gérance, association coopérative – et placés le plus souvent sous une enseigne commune. Selon une exploitation de la BDcom 2011, le commerce en réseaux représente 21 % des commerces de Paris soit 61 000 établissements. Compte tenu de la taille souvent importante de ses boutiques, le commerce en réseaux représente environ 41 % de la surface commerciale de la capitale.

La répartition géographique de ces commerces sur le territoire parisien traduit des logiques d'implantation diverses liées aux activités exercées. Les enseignes de prêt-à-porter et le commerce non alimentaire en général concentrent leurs établissements au sein des polarités commerciales du centre de Paris comme le quartier de l'Odéon ou les abords des Halles. Les services et les agences commerciales s'établissent plutôt le long des grandes artères. Enfin les commerces alimentaires maillent le ter-

ritoire en vue d'une desserte généralisée de la population. Alors que les réseaux commerciaux se développent à Paris depuis des décennies, un ralentissement est apparu dans la période récente. Leur rythme de progression qui était de 5 % par an en moyenne de 2003 à 2005 est passé à 3 % de 2005 à 2007 puis à 1,3 % de 2007 à 2011. Sans doute les enseignes ont-elles investi ces dernières années d'avantage dans le développement de la vente en ligne que dans l'extension de leurs réseaux de boutiques.



<http://www.apur.org/etude/commerces-reseau-tissent-toile-paris-repartition-secteurs-activites-typologie-implantation-evo>

Suivi des mutations commerciales sur 56 voies commerçantes parisiennes – Note BDRues 2013

Un suivi des mutations commerciales réalisé dans le cadre des enquêtes BDRues sur les rez-de-chaussée commerciaux a eu lieu en juin 2013 sur 56 voies commerçantes retenues au sein d'un panel défini par la Ville de Paris, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France et l'Apur. Un total d'environ 11 300 locaux a été recensé dont près de 10 000 occupés par des commerces et services commerciaux, soit plus de 88 %.

Cette note présente de façon synthétique les évolutions observées entre juin 2012

et juin 2013 au travers des résultats d'enquêtes réalisées sur le terrain.

Les principaux résultats à retenir de cette enquête sont une stabilité du nombre des locaux recensés sur les 56 voies commerçantes d'une part et la légère diminution de l'effectif des locaux vacants (-36 unités) d'autre part. De façon plus fine, on constate une progression des commerces et services commerciaux (+47 établissements) et parmi eux les magasins liés à la mode (+33 établissements), les cafés et restaurants (+30 établissements), la poursuite de l'augmentation des magasins liés à la santé et la beauté (+25 établissements) et l'augmentation des commerces alimentaires (+24 magasins).

À l'opposé, des baisses s'observent pour



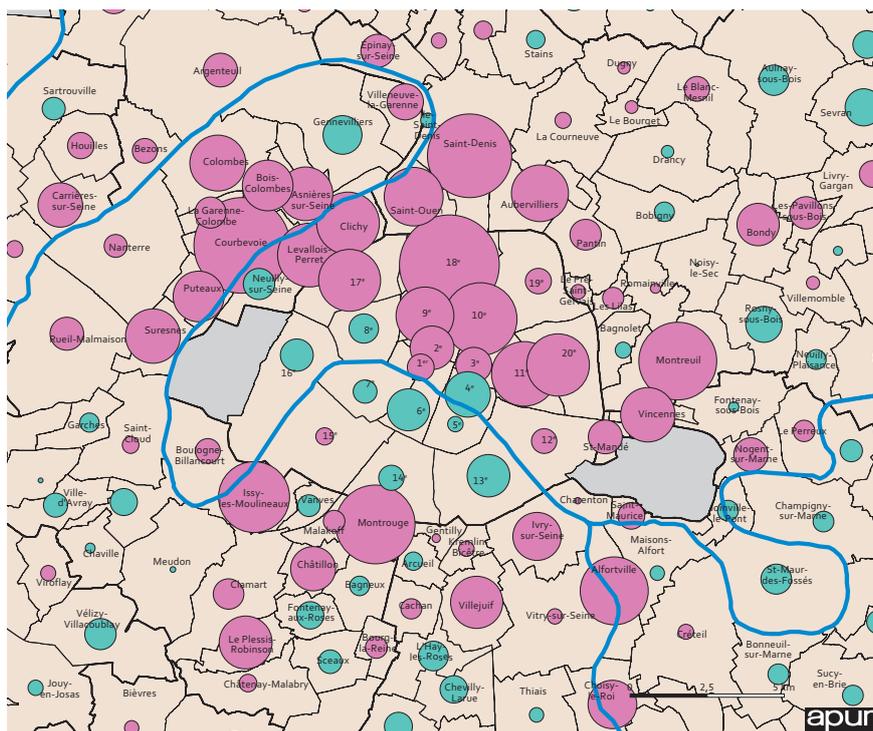
© Apur - David Bourreau

les boutiques culturelles et de loisirs (-54 établissements) et les magasins de décoration de la maison (-17 boutiques). La stabilisation du nombre de locaux vacants observée entre 2011 et 2012 laisse maintenant place à une légère diminution de leur effectif (-36 unités).

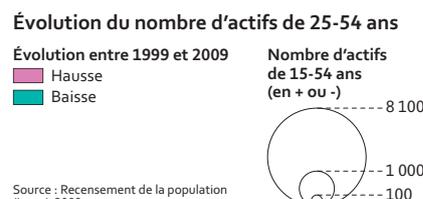
<http://www.apur.org/etude/suivi-mutations-commerciales-56-voies-commerçantes-parisiennes-note-bdrues-2013>

Population active, emploi, chômage – les ressources humaines d'une capitale économique

Paris compte une population active nombreuse. Le taux d'activité atteint 76 % parmi les personnes de 15 à 64 ans contre 75 % en Ile-de-France et 72 % en France. Les jeunes adultes ont un taux d'activité plutôt faible en raison de la forte proportion d'étudiants. En revanche le taux d'activité des seniors est élevé, notamment celui des femmes de 50 ans ou plus. Ces dernières années la population active a enregistré une nouvelle progression des « cadres et professions intellectuelles supérieures » ainsi qu'un recul des ouvriers et des employés. Ces évolutions sont allées de pair avec une élévation des qualifications. Ainsi 63 % des actifs parisiens sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 43 % en Ile-de-France. Le chômage a connu en 2012 une nouvelle augmentation pour la quatrième année consécutive. Toutefois la hausse des demandeurs d'emploi (+ 5 % en 2012) a été moins rapide qu'en Ile-de-France (+ 7,2 %) et qu'en France métropolitaine (+ 8,5 %). Les personnes âgées de 50 ans ou plus sont la catégorie la plus touchée (+ 13 % en 2012). Le nombre total d'emplois, après



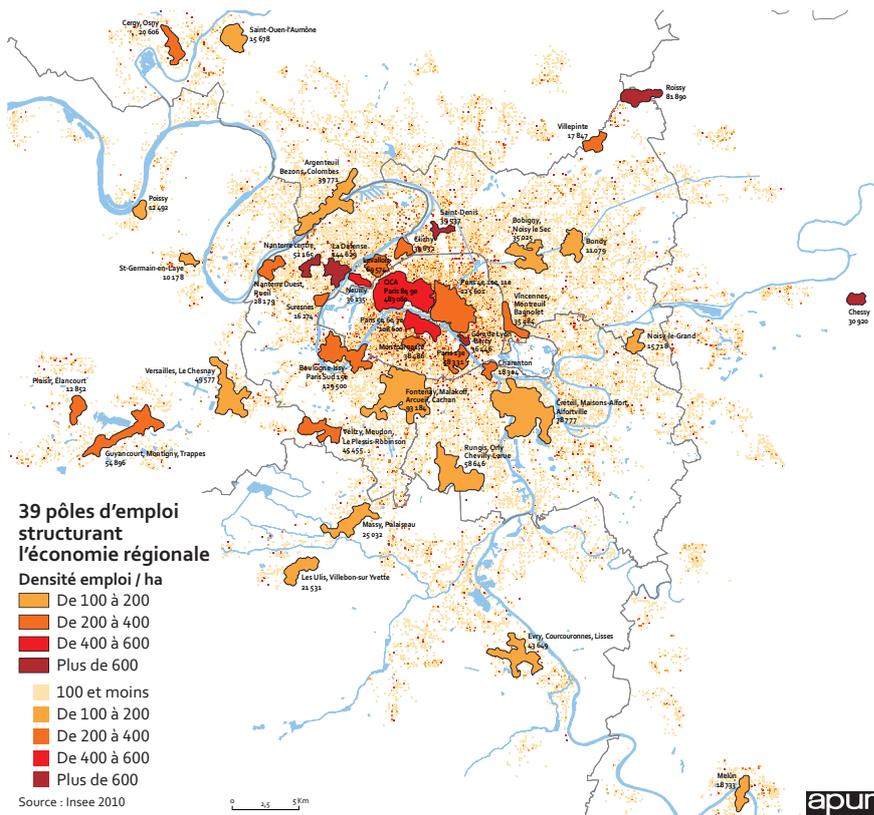
une forte baisse au cours des années 1990, s'est stabilisé de 2000 à 2010. Désormais près d'un quart des emplois exercés dans la capitale peuvent être considérés comme des emplois stratégiques à fort contenu décisionnel.



<http://www.apur.org/etude/population-active-emploi-chomage-ressources-humaines-une-capitale-economique>

En Ile-de-France, 39 pôles d'emploi structurent l'économie régionale

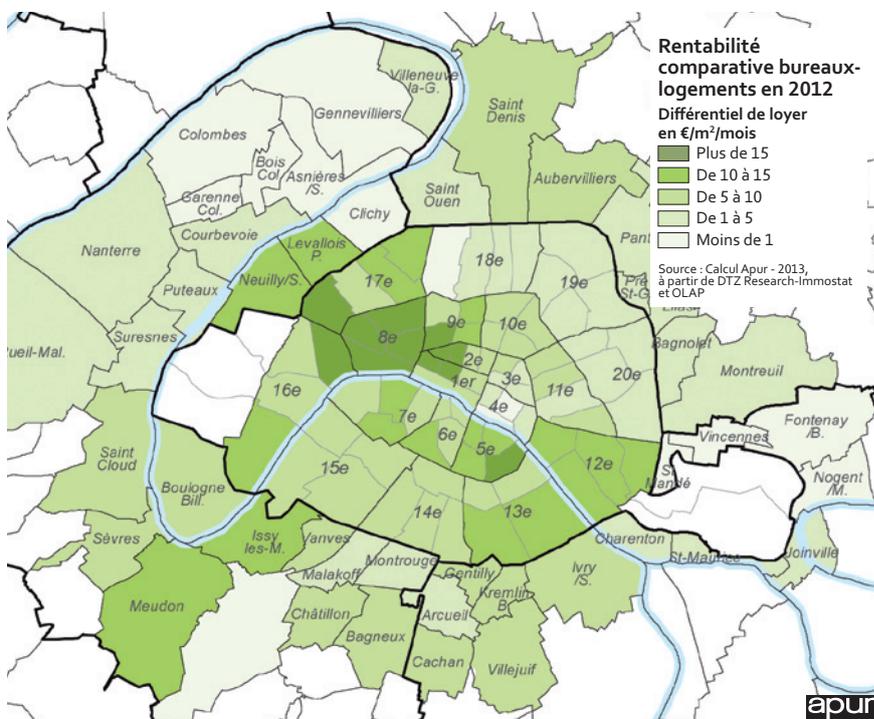
En Île-de-France, 39 pôles d'emploi rassemblent 43 % des salariés. Parmi eux, une dizaine de pôles situés au centre de l'agglomération concentrent les trois quarts des emplois des pôles. À Paris, le quartier central des affaires est de loin le pôle principal de la région, suivi par ses extensions à l'ouest, notamment la Défense, et par d'autres pôles majeurs localisés dans Paris intra-muros. En Petite et Grande Couronne, on dénombre une trentaine de pôles de taille très variable, plus ou moins spécialisés. Étude réalisée en partenariat avec l'Insee Ile-de-France en 2013.



<http://www.apur.org/etude/ile-france-39-poles-emploi-structurent-economie-regionale>

Les évolutions du parc de l'immobilier d'entreprise

Entre 1975 et 2009 le parc de bureaux d'Île-de-France a plus que doublé, passant de 23,5 millions de m² à 50,4 millions de m². Cette augmentation a concerné surtout les départements de la petite couronne et plus particulièrement les Hauts-de-Seine (3,9 millions de m² en 1975 et 12,1 millions de m² en 2009), alors que Paris a vu son parc de bureaux n'augmenter que lentement sur la même période (13,5 et 16,3 millions de m²). Ce parc de bureaux, l'un des plus importants au monde, vieillit, et la question de la transformation d'une partie de celui-ci en logements, se pose. À Paris, bien que la rentabilité locative soit plus favorable aux bureaux, surtout dans le Quartier Central des Affaires, on note une certaine mutabilité vers les logements, grâce, notamment au PLU de Paris qui définit au centre et à l'ouest de la capitale, une zone plus favorable à l'habitat. C'est ainsi qu'environ 350 000 m² de bureaux



ont été transformés en logements, à Paris, entre 2000 et 2011.

Les évolutions urbaines

Après les travaux menés en 2010 et 2011 qui exploraient les nouvelles manières de préparer les évolutions urbaines en regard des enjeux de développement de la ville durable et des objectifs du Plan climat et du plan biodiversité, les études en 2012 et 2013 ont approfondi ces sujets sur des territoires particuliers.

Les territoires de la ceinture verte parisienne, de la petite ceinture ferroviaire, du réseau des voies publiques et quatre des grands sites patrimoniaux parisiens ont été re-questionnés pour y renforcer

le rôle de la nature, améliorer la qualité de leurs paysages, revaloriser et diversifier leurs usages.

Afin de définir les bons dispositifs pour l'adaptation de la ville dense aux changements climatiques, les études sur le phénomène des îlots de chaleur urbains se sont poursuivies et le potentiel de création de toitures végétalisées pour augmenter la présence de la nature et contribuer à la réduction des consommations énergétiques a été exploré.

Le champ réglementaire est interrogé

par les évolutions de la gouvernance, les enjeux de la ville durable et la nécessité de construire plus de logements au cœur de l'agglomération. Le récolement des PLU du cœur de l'agglomération, la comparaison des cadres réglementaires des grandes métropoles constituent deux outils pour appréhender cette actualité; l'étude du potentiel de surélévation des immeubles et de la possible transformation de bureaux en logements explorent deux moyens d'y contribuer.

La ceinture verte de Paris au XXI^e siècle – Hier, aujourd'hui, demain ?

Cette étude, initiée en 2011, a pour objectif de mettre en place un plan stratégique qui permette de disposer d'un cadre pour que les actions qui s'engagent chaque jour sur le territoire d'interface entre Paris et ses voisins participent des évolutions urbaines en renforçant son caractère particulier. Finalisée fin 2011, elle a été complétée en 2012 par une série de pré-

sentations et de débats avec les directions gestionnaires.

Elle alimente désormais les cahiers des charges des études, des projets et des opérations d'aménagement qui s'engagent aux portes de Paris et plus généralement entre le Boulevard des Maréchaux et la limite communale, aux abords du boulevard périphérique et autour des grands équipements qui jalonnent ce territoire. En 2012 et 2013, les réflexions ont particulièrement porté sur : le site de la porte

de Clignancourt et de la Porte des Poissonniers; le secteur de la porte de Bagnelet à la porte de Vincennes; le secteur de Bercy Charenton dans le cadre du suivi de l'équipe de maîtrise d'œuvre (agence Rogers); le secteur de Paul Bourget dans le cadre du suivi du projet de reconstruction du site; la Cité Universitaire; enfin, la porte de Versailles et ses abords pour préparer le cahier de charges de la consultation pilotée par la Direction des Finances.



<http://www.apur.org/etude/ceinture-verte-paris-xxie-siecle-hier-aujourd-hui-demain>

**Étude prospective sur le devenir
de la Petite Ceinture –
Phase 2 : évolutions**

La petite ceinture ferroviaire est un lieu unique dont le caractère ambivalent, caché et courtisé, s'est amplifié au fil du temps.

En 2010, la Ville de Paris et RFF ont confié à l'Apur le soin d'élaborer tout d'abord un diagnostic complet de l'ensemble de l'ouvrage et des sites traversés.

Toutes les thématiques, paysage, transport, nature, usages, mutations urbaines, ont été décrites et croisées dans l'étude prospective sur le devenir de la Petite Ceinture, Phase 1 : diagnostic prospectif, juin 2011. Une deuxième phase d'étude a pu ainsi être lancée qui, séquence par séquence, décline les différents poten-

tiels, les paysages et les usages qui contribueront à l'élaboration de projets d'avenir pour ce territoire.

Le document édité pose les termes des débats à venir autour de trois principes fédérateurs :

- la petite ceinture est un site patrimonial et identitaire, à reconnaître et à valoriser ;
- la petite ceinture est un espace de nature, son rôle écologique et sa place dans la trame verte métropolitaine sont des points d'appuis pour l'élaboration de projets urbains ;
- la petite ceinture a un rôle à jouer dans la vie sociale par la valorisation de ses

emprises avec un travail par séquence qui prend appui sur les évolutions du statut ferroviaire.

Étude réalisée en partenariat avec Réseau Ferré de France (RFF).



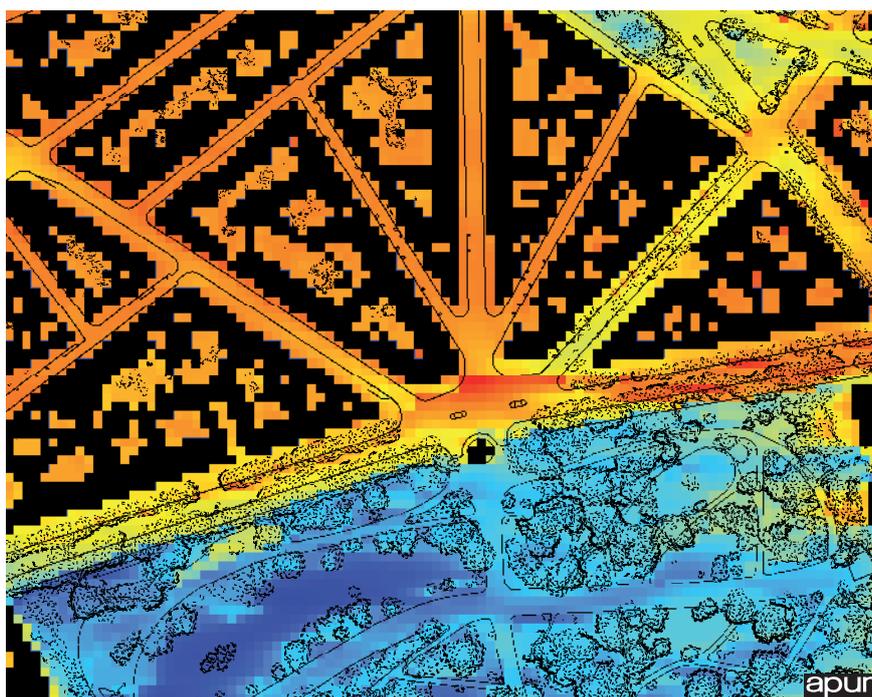
<http://www.apur.org/etude/etude-prospective-devenir-petite-ceinture-phase-2-evolutions>

Les îlots de chaleur urbains à Paris

Depuis 2007, l'Apur travaille, dans le cadre de son programme de travail, aux phénomènes d'îlots de chaleur. En 2013, les travaux menés se sont inscrits dans une double logique : améliorer la connaissance théorique et expérimenter des pratiques de rafraîchissement urbain :

1/amélioration de la connaissance : en partenariat avec des laboratoires de recherche (Météo-France, Paris-Diderot, etc.), l'Apur a recensé et développé les notions élémentaires de la connaissance sur les îlots de chaleur : quelle est l'influence des matériaux de voirie ont sur le confort thermique ? Quel est l'impact des formes urbaines parisiennes sur le confort intérieur des logements ? etc. Ces résultats feront l'objet de publications en 2014.

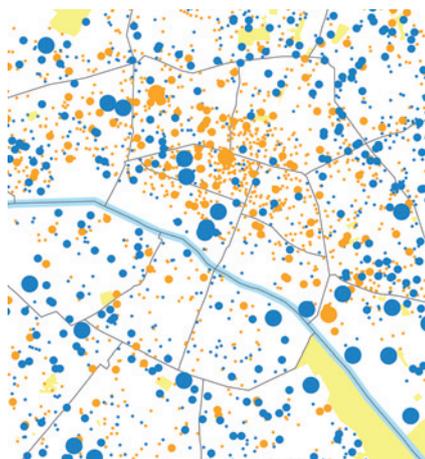
2/expérimenter : les étés 2012 et 2013 ont été l'occasion de mettre en œuvre les premières opérations d'arrosage de l'espace public à des fins de rafraîchissement climatique. L'Apur a assisté la DPE dans la mise en œuvre de ces expérimentations et a apporté son expertise dans le choix des sites. En 2013 une expérimentation d'arrosage par tuyaux directement branchés sur le réseau d'eau



non potable a pu être mise en place rue Lesage dans le 20^e arrondissement, les résultats de l'expérimentation sont en cours d'analyse par la DPE.

<http://www.apur.org/note/ilots-chaleur-urbains-paris-point-etape>

Paris, un parc immobilier dynamique support et vecteur des évolutions de population et d'emploi



La note analyse les transformations immobilières qui rendent possible la forte croissance démographique de Paris constatée de 1999 à 2010. Elle s'appuie sur une exploitation des permis de construire de 2006 à 2012.

Paris enregistre un accroissement continu de ses surfaces d'habitation qui est d'abord le fait de la construction neuve, celle-ci bénéficiant d'une forte contribution des opérations d'aménagement. Les dynamiques du parc immobilier existant jouent un rôle encore plus important dans les gains de population, avec des milliers

de logements créés par transformation de bureaux et de locaux d'activité en logements, une forte baisse du nombre de logements vacants et une légère hausse de la taille moyenne des ménages.

A contrario les surfaces de bureaux sont stables ou en réduction sur la plus grande partie du territoire parisien et ne progressent significativement que dans les 13^e, 15^e, 17^e, 19^e arrondissements, où sont localisées de grandes opérations publiques d'aménagement.

<http://www.apur.org/etude/paris-un-parc-immobilier-dynamique-support-vecteur-evolutions-population-emploi>

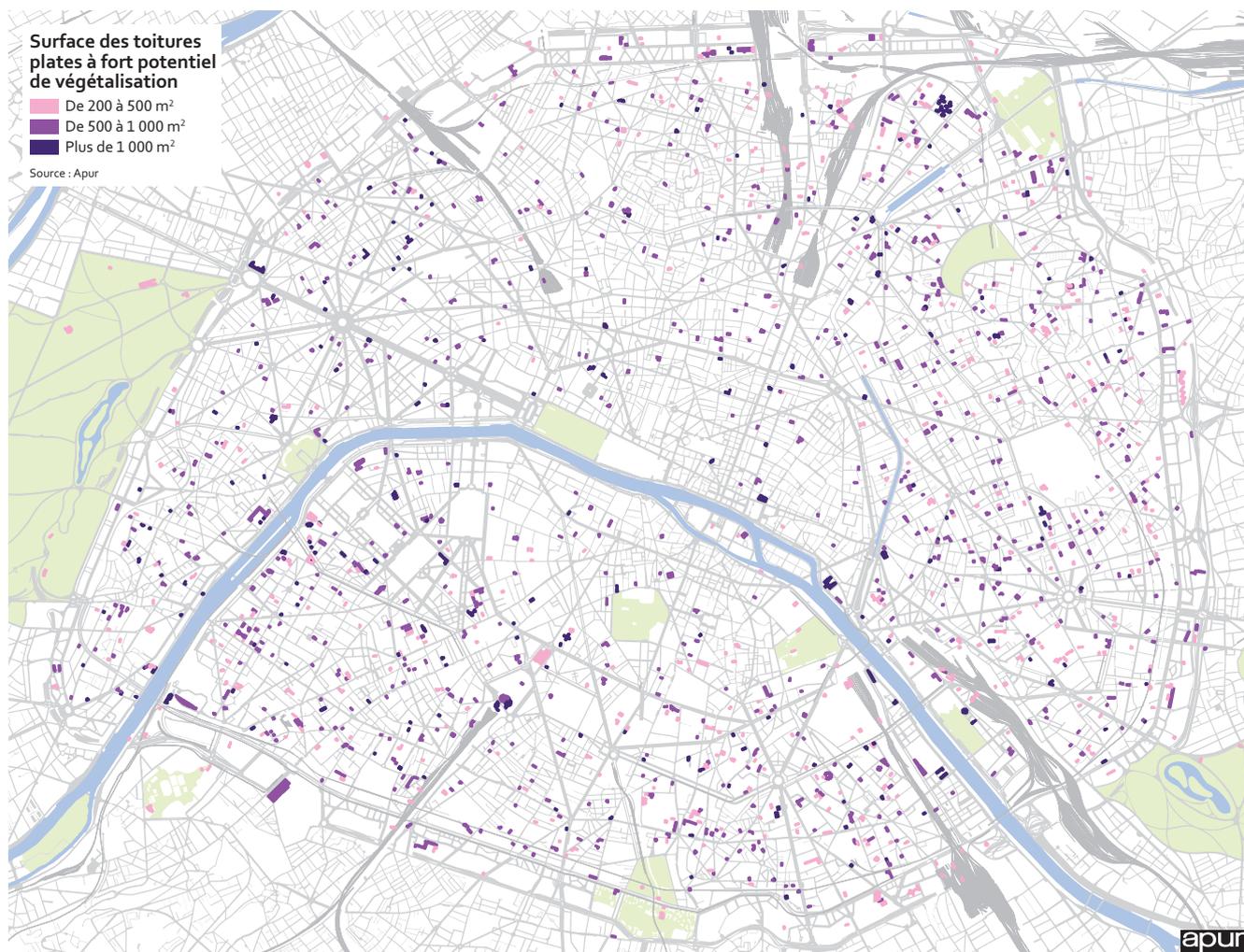
Étude sur le potentiel de végétalisation des toitures terrasses à Paris

La question de la végétalisation représente un enjeu majeur pour Paris à l'aune des engagements pris en matière de développement durable et face à un foncier rare. Cet enjeu est identifié comme un des axes majeur du Plan de Biodiversité et un des leviers d'adaptation de la ville au changement climatique. L'objectif de cette étude est de fournir à la Ville de Paris les éléments techniques qui lui permet-

tront de compléter le patrimoine existant des toitures végétalisés pour contribuer ainsi à la création des 7 hectares de toitures végétalisées inscrits dans le plan biodiversité, à l'horizon de 2020.

Un diagnostic des toitures plates existantes est établi, il recense les toitures déjà végétalisées et celles qui représentent un fort potentiel de végétalisation. À partir de ces éléments, l'étude explore différents

leviers potentiels pour un renforcement des trames vertes à Paris : poursuivre et élargir la politique de création de toitures végétalisées sur le patrimoine de la Ville ; développer des outils et des partenariats avec les bailleurs sociaux ; adapter les outils réglementaires ; mettre en place un dispositif d'incitation financière et développer des outils d'information et de communication.



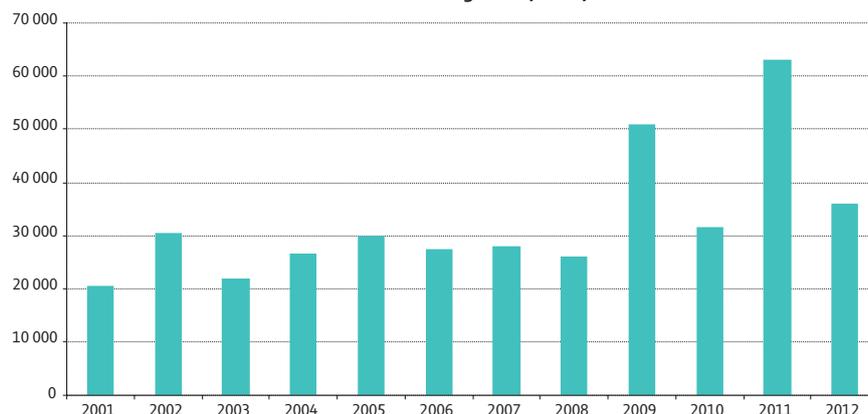
<http://www.apur.org/etude/etude-potential-vegetalisation-toitures-terrasses-paris>

Transformations de bureaux en logements à Paris

La note vise à donner la mesure statistique des transformations de bureaux en logements à Paris et à décrire les modalités de ces opérations. Elle s'appuie sur une exploitation des permis de construire des années 2001 à 2012 (source : Ville de Paris, Gerco).

En 12 ans, 393 000 m² de bureaux ont été transformés en surfaces d'habitation. Il s'agit essentiellement de petites opérations de 100 à 1 000 m², seules deux opérations Porte de Choisy et rue de Bercy ont dépassé les 10 000 m². Il est intéressant de noter que ces opérations plus nombreuses dans les quartiers dans lesquels on trouve le moins de bureaux se réalisent néanmoins dans tout Paris alors même que les loyers de bureaux y

Évolution des surfaces de bureaux transformées en logement, Paris, 2001-2012



Sources : DU, Gerco, SDPCR dossiers autorisés

sont partout plus élevés que ceux des logements. Enfin, environ 36 % des logements créés par transformations de bureaux sont des logements sociaux SRU, soit à l'initiative de bailleurs sociaux, soit réa-

lisés par des opérateurs privés pour des opérations situées en zone de déficit en logement social.

<http://www.apur.org/etude/transformations-bureaux-logements-paris>

Deux grands espaces verts parisiens – Champ de Mars et Champs-Élysées, diagnostic prospectif

L'étude dresse un diagnostic prospectif de deux grands espaces verts ouverts de Paris : les jardins des Champs-Élysées et le Champ de Mars, éléments déterminants du paysage monumental le long de la Seine.

Inscrits dans les circuits touristiques

de renommée internationale, ces deux espaces verts très fréquentés présentent des dysfonctionnements susceptibles d'altérer de façon irrémédiable leurs qualités d'usage et leurs cohérences paysagères.

Ces documents définissent les principaux enjeux et les pistes d'évolutions envisa-

gées sur les thèmes suivants :

- la structure paysagère et urbaine ;
- les principales composantes du paysage ;
- l'accessibilité et les fréquentations ;
- la gestion quotidienne ;
- les concessions et les événements.



<http://www.apur.org/etude/grands-espaces-verts-parisiens-champ-mars-champs-elysees-diagnostic-prospectif-1-jardins-champ>
<http://www.apur.org/etude/grands-espaces-verts-parisiens-champ-mars-champs-elysees-diagnostic-prospectif-2-jardins-champ-0>

**Jardin d'Agronomie Tropicale –
Bois de Vincennes –
Perspectives d'évolution du site**



À l'est du Bois de Vincennes, en limite des quartiers habités de Nogent-sur-Marne, le Jardin d'Agronomie Tropicale abrite dans un cadre arboré de 6,7 hectares un campus scientifique et un jardin ouvert au public, étayé d'œuvres et de pavillons d'expositions, de monuments commémoratifs. Un redécoupage des périmètres à l'intérieur du site a permis en 2003 de rendre à la Ville de Paris, déjà propriétaire du sol, la partie jardin, à l'abandon. La Ville de Paris a ouvert le jardin au public en

2004 et a entrepris sa réhabilitation par étapes. L'État et la Région Ile-de-France sont engagés dans la réhabilitation du campus scientifique. La réhabilitation en cours questionne l'évolution du site et l'articulation de ses composantes naturelle, historique, scientifique mais aussi à plus long terme la programmation, la fréquentation de ce jardin peu connu et déroutant comme son intégration dans le bois de Vincennes, auquel il tourne le dos.

<http://www.apur.org/etude/jardin-agronomie-tropicale-bois-vincennes-perspectives-evolution-s>

**Étude pour le renforcement de la
protection paysagère et patrimoniale
du cimetière Montmartre**

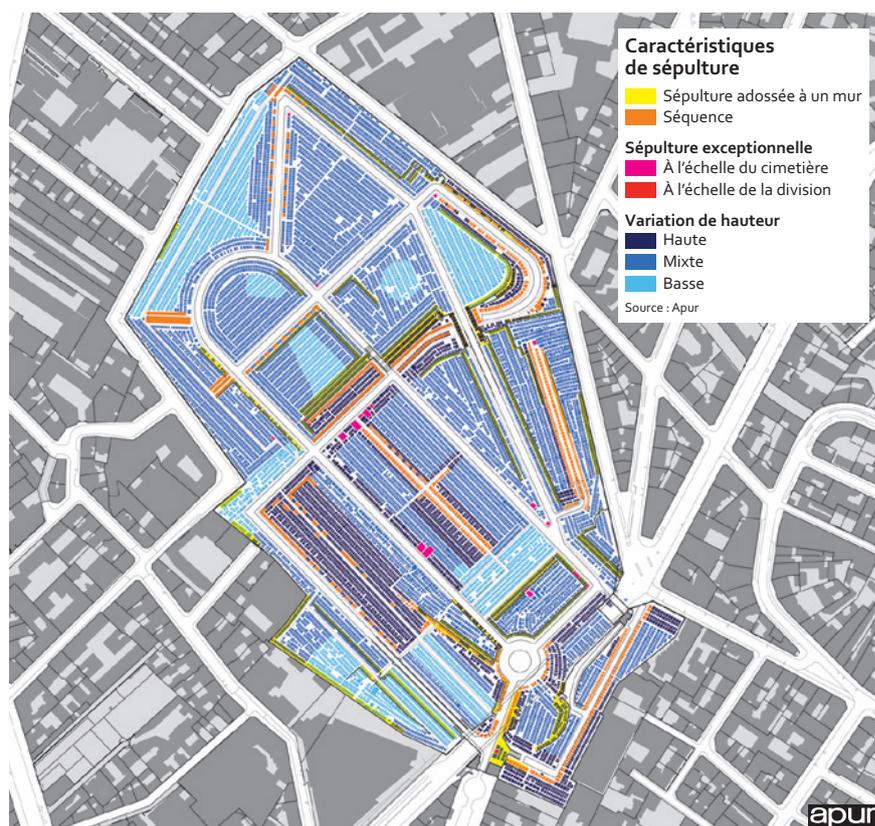
Le cimetière Montmartre, ouvert en 1825, est un des plus remarquables de Paris, par sa situation au flan de la Butte Montmartre et par le caractère exceptionnel de son patrimoine artistique, architectural et végétal.

Son rôle, à la fois social, patrimonial, écologique et paysager en fait un cimetière très sollicité. Les risques de banalisation et d'asphyxie du site s'accroissent. La Ville de Paris souhaite le protéger plus solidement et de mettre en œuvre un plan de gestion pour qu'il puisse continuer à remplir ses fonctions tout en gardant ses qualités.

Pour préparer un dossier de classement du cimetière au titre des sites (loi du 2 mai 1930), la DEVE, en charge de sa gestion, a confié à l'Apur en 2012 une étude avec pour objectifs :

- de préciser les atouts environnementaux et patrimoniaux du cimetière ;
- de dégager les points forts du site et les enjeux de son évolution ;
- de fournir les éléments nécessaires à la rédaction du dossier de protection et du futur plan de gestion.

Le dossier d'étude décline, à partir de



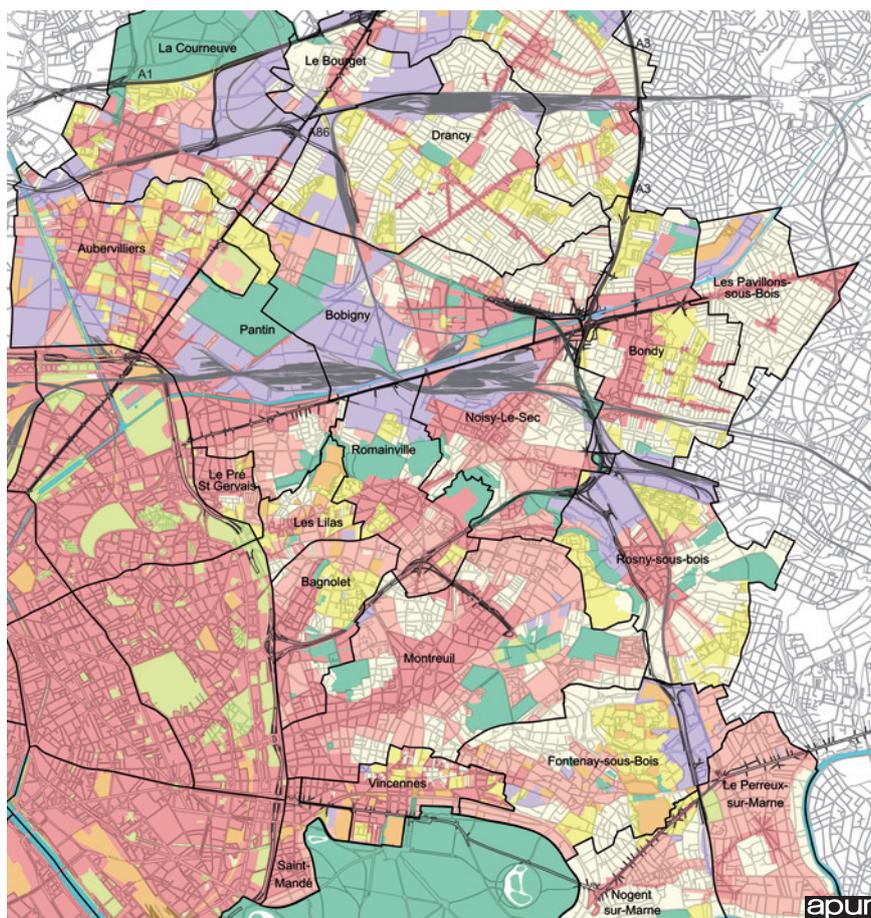
l'histoire du cimetière, des relevés et de l'analyse de ses composantes et de ses usages, des préconisations pour sa valorisation, le renforcement de son intégration dans la ville et l'accueil du public, une

plus grande prise en considération de son histoire et de son rôle.

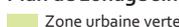
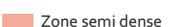
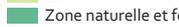
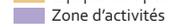
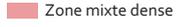
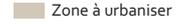
<http://www.apur.org/etude/etude-renforcement-protection-paysagere-patrimoniale-cimetiere-montmartre>

Récolement des PLU de Paris et des 21 communes de la première couronne – Secteur Nord-Est

À l'instar du travail de « base de donnée projets urbains » en cours de réalisation depuis 2010, un récolement des plans locaux d'urbanisme (PLU) est réalisé. Cette étude présente le récolement des PLU de Paris et des 21 communes situées au Nord et à l'Est de Paris. Les règlements d'urbanisme des communes situées au Nord-ouest, à l'Ouest et au Sud de Paris seront examinés dans un deuxième temps, comme certaines autres thématiques. L'examen des règlements des PLU a porté sur le zonage des règlements d'urbanisme des communes. Une carte de zonage simplifié des PLU, traduisant les différents principes d'urbanisation des communes au travers de leur découpage territorial a été réalisée. L'étude s'est intéressée aux règles morphologiques et de densité. Des cartes de récolement correspondant à cette thématique ont été réalisées. Il s'agit de articles 14, relatif au coefficient d'occupation du sol (COS), 10 relatif à la hauteur des constructions et 9 relatif à l'emprise au sol des constructions. Une analyse plus fine de certaines zones particulières a également été effectuée : zones pavillonnaires, des grands ensembles, des centres villes et secteurs denses, et des zones d'activités.



Plan de zonage simplifié

 Zone urbaine verte	 Zone semi dense	 Équipement public ou collectif
 Zone naturelle et forestière	 Habitat collectif discontinu	 Zone d'activités
 Zone mixte dense	 Habitat collectif discontinu	 Zone à urbaniser

Source : Apur

<http://www.apur.org/etude/recolement-comparaisons-plu-paris-21-communes-premiere-couronne>

Réflexion comparative
des « cadres réglementaires »
des grandes métropoles

Une analyse comparative des cadres réglementaires des grandes métropoles a été menée en 2013 par un groupe d'étudiants du Master « Governing the large metropolis (GLM) » de Sciences Po avec le soutien de l'Apur. Cette étude avait pour objectif de repérer et d'analyser les politiques innovantes inscrites dans ces documents réglementaires.

Le volet 1 de cette analyse dresse un inventaire des politiques innovantes de 15 grandes métropoles, Barcelone, Berlin, Chicago, Curitiba, Lisbonne, Londres, Milan, Medellin, Montréal, New York, San Francisco, Sao Paulo, Seattle, Vancouver, Vienne.

Le volet 2 approfondit l'analyse de la gouvernance et des politiques réglementaires de trois d'entre elles, Barcelone, Londres et New-York, dans les domaines fondamentaux de la gestion urbaine : l'environnement, le logement, les transports et le paysage. Plusieurs actions illustrent les innovations récemment mises en œuvre dans ces métropoles : la « ronda verda » et les politiques de régulation des consommations d'eau à Barcelone, le péage urbain et les mesures incitatives à la marche et au vélo à Londres, les jardins maraîchers sur les toits, les voies réservées au covoiturage et l'opération « toits blancs » à New-York.

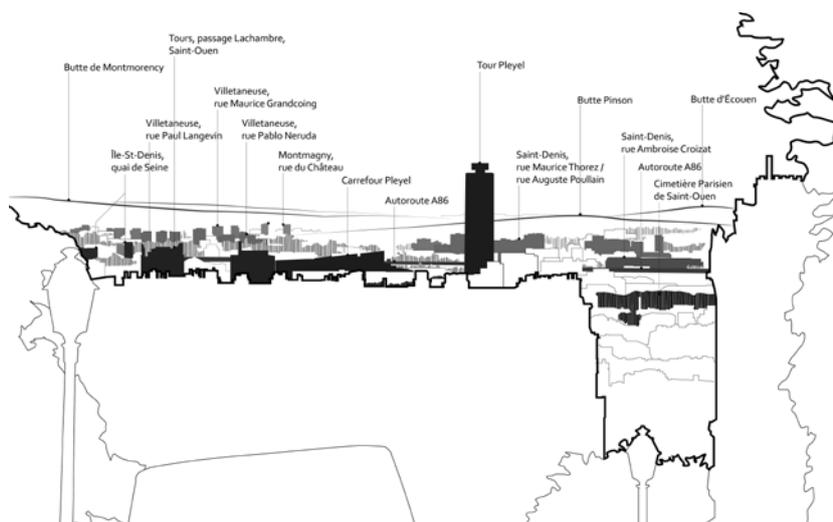


<http://www.apur.org/etude/analyse-politiques-urbaines-grandes-metropoles-transcription-reglementaire>

Évolution du paysage métropolitain

Cette étude s'inscrit dans la continuité de l'étude de l'Apur « la fabrique du paysage métropolitain » réalisée en 2012. Elle avait permis d'identifier les éléments fondamentaux du grand paysage, mis en œuvre des outils cartographiques permettant de rendre compte de la structure des paysages, puis expérimenté des lectures du paysage afin de mieux comprendre ce qui contribue à sa lisibilité.

Ce travail s'est appuyé sur un ensemble de données cartographiques issues de la télédétection qui ont permis d'aborder le territoire avec une vision objective, sans mettre de côté la complexité issue de la variété des situations. Le traitement de ces données a permis de réaliser des cartographies thématiques fines sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'isoler, pour mieux les croiser, les différentes composantes du pay-



sage qui assemblées forment la métropole. C'est sur ces données que s'appuient les réflexions de cette étude réalisée en 2013, qui cherche à mettre à disposition les outils les plus ergonomiques possibles qui per-

mettront à chacun des acteurs d'inscrire concrètement leur projet dans le paysage existant et ainsi contribuer à l'émergence de nouveaux paysages métropolitains qui ne soient pas que le fruit du hasard.

<http://www.apur.org/etude/fabrique-paysage-metropolitain-2-coeur-agglomeration-parisienne-outils-une-gestion-commune-gra>

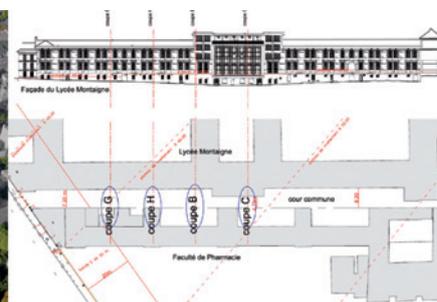
Valorisation de sites spécifiques de Paris (Appui EPAURIF)

Constatant la convergence de leurs intérêts et la complémentarité de leurs ressources, l'Apur et l'EPAURIF ont amorcé au premier semestre 2012 une démarche partenariale, formalisée par une convention-cadre portant sur les années 2012 et 2013. Ce partenariat a permis le développement d'une expertise des interfaces physiques et fonctionnelles entre les sites universitaires franciliens, existants ou en projet, et des dynamiques urbaines dans lesquelles ils s'inscrivent. Un travail collaboratif revêtant différentes formes et portant sur des sujets divers de l'aménagement urbain et du patrimoine immobilier universitaire s'est ainsi installé.

Le présent document regroupe les différentes études réalisées dans ce cadre durant les années 2012 et 2013. Il esquisse ainsi une collaboration, entre deux acteurs des projets urbains, qui se poursuit actuellement.

Les thèmes développés abordent :

- des contextes réglementaires, d'insertion urbaine des projets EPAURIF (site



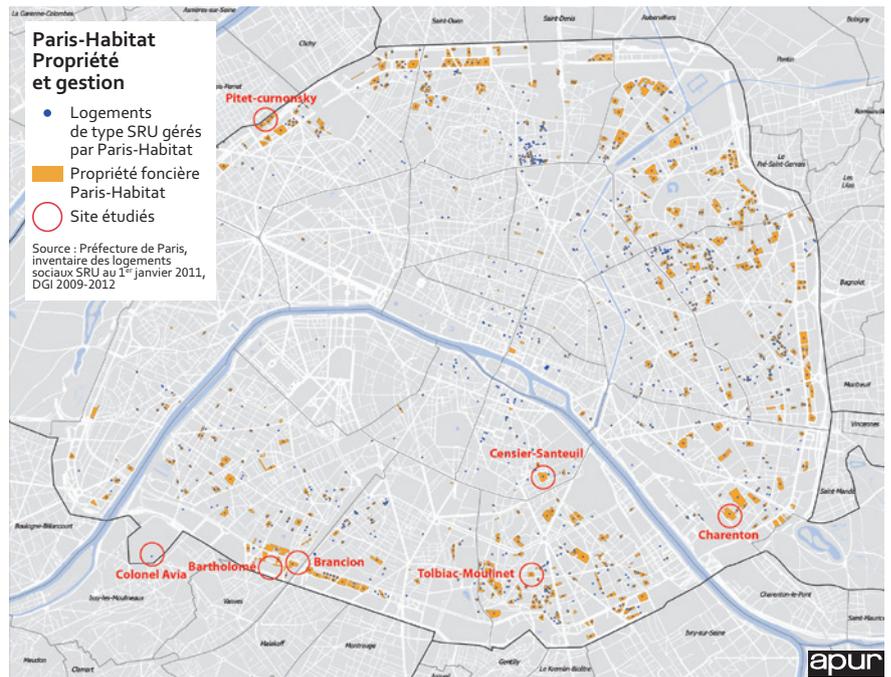
- de Picpus) ;
- des préconisations préalables à l'élaboration d'un plan guide (site de Buffon Poliveau) ;
- des approches techniques de faisabilité sur les sites universitaires existants (faculté de Pharmacie et pavillon Leraï sur Poliveau) ;

- la mise en place d'un outil SIG pour la mise en forme et la gestion de l'ensemble des informations relatives à chacun des projets suivis par l'EPAURIF.

Ces thématiques seront approfondies ou complétées par l'étude d'autres sites dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat 2014-2015.

Valorisation de sites spécifiques de Paris (Appui Paris-Habitat)

L'Apur, dans le cadre de ses études sur les évolutions des formes urbaines et la valorisation du tissu parisien, a travaillé sur plusieurs sites gérés par Paris-Habitat. Ces études constituent une première étape pour explorer les potentialités d'évolutions des sites. Il s'agit d'études de faisabilité qui elles intègrent l'évolution des formes urbaines, la prise en compte du Plan Climat et du Plan Biodiversité et restituent les ensembles immobiliers dans leur contexte urbain environnant.



Contribution à l'élaboration d'une stratégie d'action sur les espaces publics de la Ville de Montreuil

En juin 2012, la Ville de Montreuil et l'Apur ont engagé une réflexion sur les espaces publics de Montreuil dans le cadre d'une convention d'études inscrite au programme partenarial de l'Atelier parisien d'urbanisme. Cette étude a permis de proposer une esquisse de stratégie partagée pour les espaces publics montreuillois à partir d'un diagnostic prospectif de l'espace public et du paysage de Montreuil. La méthode développée par l'Apur pour appréhender toute la complexité du sujet propose :

- un état des lieux, de la situation existante et de son évolution prochaine, le plus précis possible qui a permis de partager la connaissance et de se doter d'une grille de lecture des espaces publics ;
- un processus qui a mobilisé les différents services de la Ville de Montreuil



et les acteurs des transformations en cours, sous forme d'ateliers, pour définir de façon itérative les enjeux, modes opératoires et actions à mener pour les

- années à venir ;
- l'application de ces principes stratégiques à la rue de Paris.

<http://www.apur.org/etude/montreuil-ateliers-espaces-publics>
<http://www.apur.org/etude/contribution-elaboration-une-strategie-action-espaces-publics-ville-montreuil>

Environnements et réseaux

Les années 2012 et 2013 ont vu à la fois la poursuite d'études engagées antérieurement et le démarrage d'études liées à des problématiques nouvelles.

Ainsi l'étude ZAPA (Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air) a été remise en juillet 2012.

Sur les questions de mobilité, plusieurs thèmes ont été abordés : la logistique urbaine avec la finalisation du projet tramfret et la réalisation en 2013 (achèvement début 2014) d'une étude globale sur la logistique à Paris et la politique du dernier kilomètre. L'étude réalisée

en 2002 sur le tourisme et les autocars à Paris a quant-à-elle été actualisée en 2012, avec la réalisation d'une enquête sur deux sites.

Enfin une nouvelle thématique a été abordée en 2013, celle de l'énergie. Après la sortie du Paris Projet *Ville visible, ressources cachées* en juillet 2013 à l'occasion d'un séminaire sur le thème « une plateforme pour un PLU thermique », une étude a été engagée sur deux ans (mi 2013 à mi 2015) en vue de réaliser un « Plan Local Énergie » à l'échelle de la Métropole.

Une plateforme pour un PLU thermique



À l'occasion de la publication – dans le Paris-Projet n° 41-42 « Ville visible et ressources cachées » – du Livre Blanc sur les ressources cachées, qui rassemble les différentes contributions envoyées dans le cadre de l'appel à contribution lancé par la Ville de Paris en décembre 2012, l'Apur a organisé le 10 juillet 2013 un séminaire d'une journée consacrée à l'énergie et au climat dans le cœur de l'agglomération parisienne.

De nombreux groupes de travail ou « think tanks » sont consacrés à la transition énergétique. Les services de l'État (DRIEE et DRIEA) ont mené un travail important dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de l'Île-de-France. Le comité de partenaires de Paris Métropole a également publié un rapport sur la transition énergétique métropolitaine. Ces différents groupes de travail et documents de réflexion ou réglementaire (SRCAE) ont largement défini les enjeux et les moyens d'action à mobiliser. Mais pour devenir opérationnelles, ces préconi-

sations nécessitent d'être territorialisées. L'objet du séminaire du 10 juillet 2013 est de créer une plateforme réunissant autour de l'Apur l'ensemble des acteurs privés ou publics en vue d'élaborer sur une période de 30 mois un « PLU thermique » visant à définir une stratégie territorialisée concernant la production d'ENR locales, l'organisation des réseaux (de chaleur, de gaz, d'électricité...), la mise en cohérence locale des actions préconisées avec la nature des tissus et des bâtis, l'intervention sur les bâtiments existants...

Durant ce séminaire, un nombre significatif d'acteurs de la transition énergétique se sont rencontrés autour de trois ateliers (les réseaux, eau et énergie, les sources d'énergie localisées), pour échanger sur la ville durable et partager leurs visions, leurs analyses pour contribuer à la transition énergétique urbaine.

Plan Local Énergie

L'élaboration d'un Plan Local Énergie à l'échelle de la métropole a pour objectif la mise en place d'une stratégie énergétique territorialisée pour le patrimoine bâti afin d'optimiser l'adéquation entre ressources énergétiques, les besoins locaux, et les réseaux.

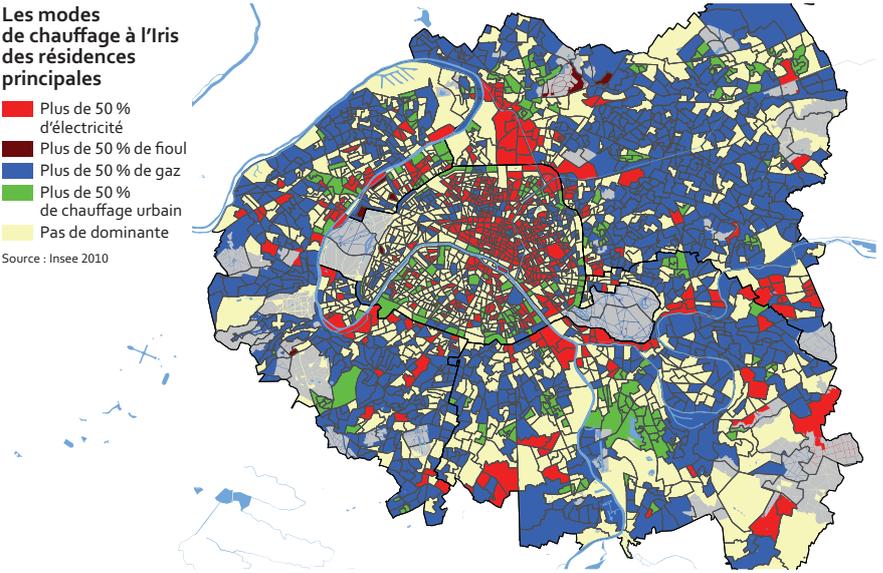
Cette étude prévue de mi-2013 à mi 2015. Elle s'organise en 3 parties :

- l'inventaire et l'examen des ressources énergétiques locales (géothermie, énergies fatales, énergie solaire, etc.);
- l'examen de la demande en énergie et l'identification des leviers pour amoindrir la dépendance énergétique du tissu urbain;
- l'analyse des différents réseaux d'énergie (chaleur, froid, gaz, électricité, eau), de leur possibilité d'adaptation et de consolidation face aux nouveaux enjeux que constituent le développement des pro-

Les modes de chauffage à l'Iris des résidences principales

- Plus de 50 % d'électricité
- Plus de 50 % de fioul
- Plus de 50 % de gaz
- Plus de 50 % de chauffage urbain
- Pas de dominante

Source : Insee 2010



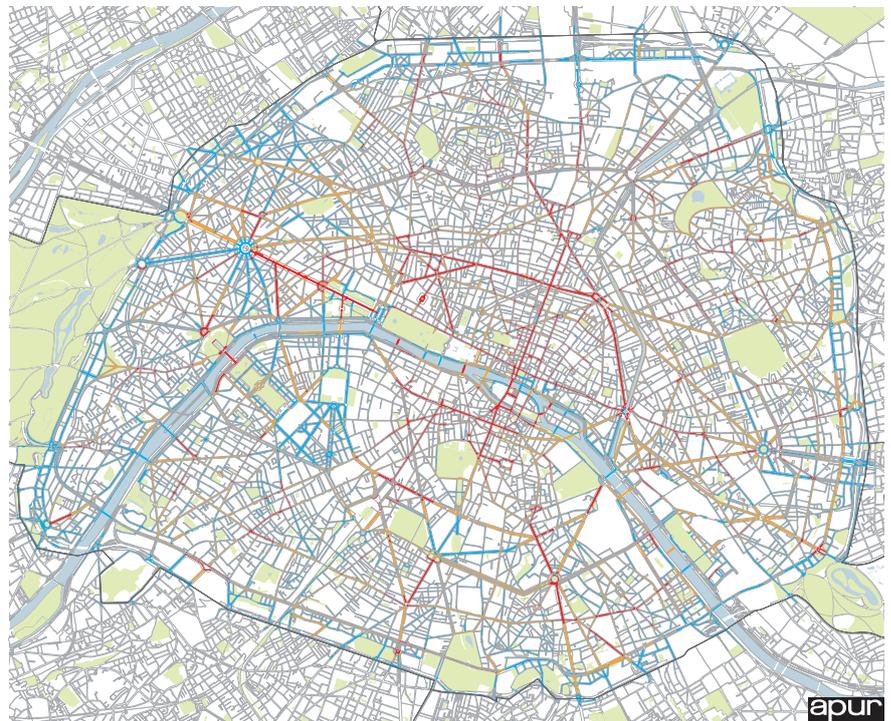
ductions locales d'énergie, de stockage, et d'évolution des consommations.

Durant l'année 2013, l'accent a ainsi été mis sur l'élaboration d'une méthodologie

de travail ainsi que l'amorce de l'examen des ressources locales.

Nouvelles approches de l'espace public parisien

L'espace public parisien doit répondre à de nouveaux enjeux : améliorer le confort d'usages des piétons, permettre l'émergence de nouvelles pratiques et formes d'appropriations, contribuer à l'adaptation des espaces urbains aux changements climatiques. Répondre à ces enjeux complexes nécessite un changement d'approche qui implique de réinterroger la fabrication des espaces publics parisiens hérités du XIX^e siècle et adaptés au XX^e. L'outil d'analyse de l'espace public parisien développé dans cette étude, contribue à poser un regard nouveau sur l'espace public, avec de nouvelles clés de lecture et des cartes stratégiques. Les réalisations récentes à Paris, dans d'autres villes de France ou à l'étranger, montrent des potentialités d'évolutions très grandes et diverses. Face à ces défis, l'expérimentation s'avère fondamentale pour faire émerger de nouvelles dispositions et règles, conditions d'une plus grande cohérence dans les modes de conception, de réalisation et de gestion.



La sollicitation de l'espace public

- Niveaux de sollicitation piétonne
- Rue fortement sollicitée
 - Rue moyennement sollicitée
 - Rue faiblement sollicitée

<http://www.apur.org/etude/nouvelles-approches-espace-public-parisien>

L'évolution des pratiques touristiques de la destination Paris, 2002-2012 – Premiers éléments d'analyse

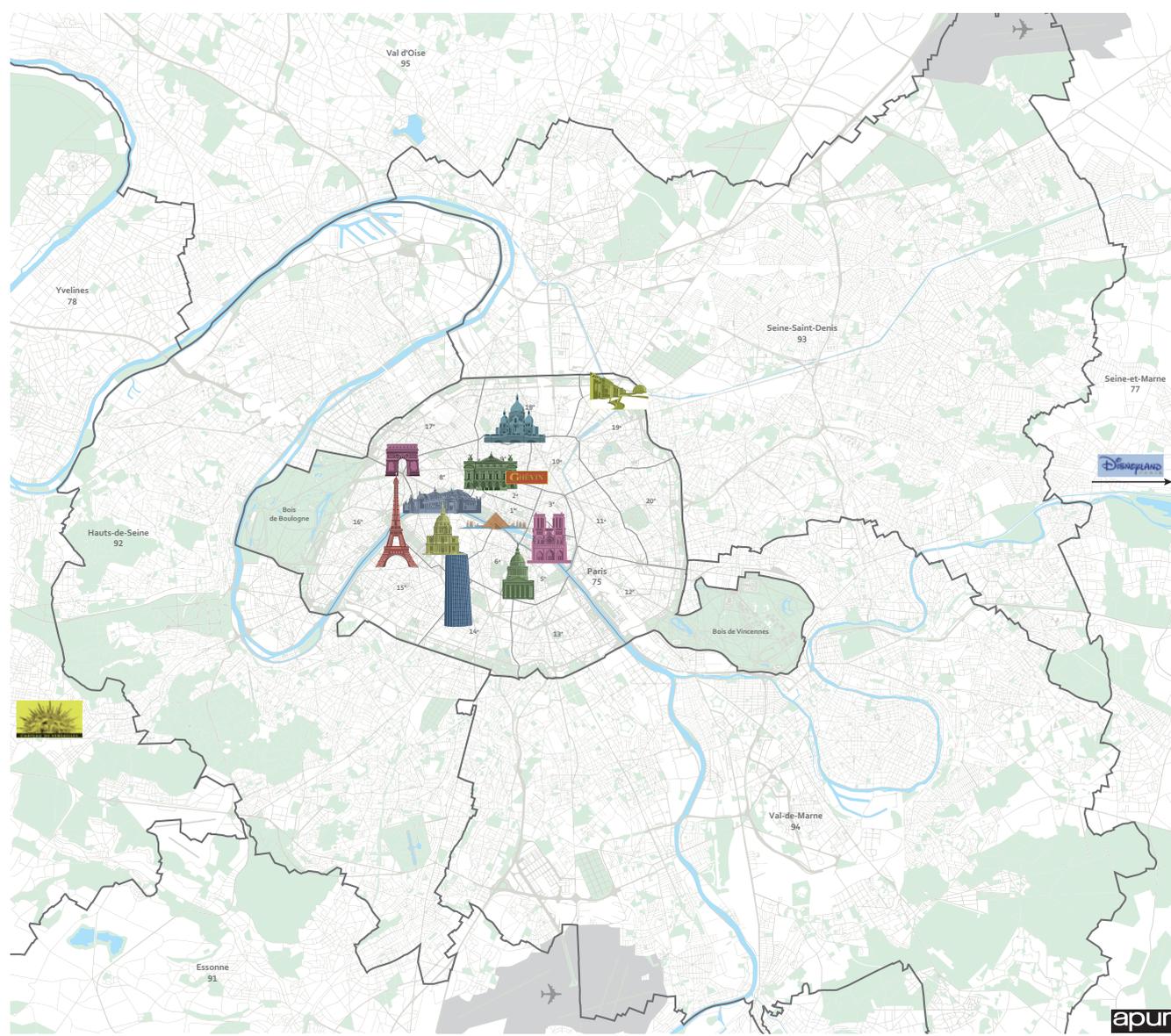
L'Ile-de-France est la première destination touristique française, avec environ la moitié des arrivées et des nuitées enregistrées en France (respectivement, 46 % et 53 %). Elle dispose en outre d'environ 1/4 de l'offre hôtelière nationale, de plus du tiers de l'offre haut de gamme et concentre 23 % des entreprises du secteur touristique. Plus globalement, 500 000 Franciliens sont salariés d'une entreprise liée au tourisme, ce qui représente près de 10 % de l'emploi salarié.

Si l'attrait touristique de la destination

Paris n'apparaît pas remis en cause, les pratiques touristiques semblent en revanche s'être profondément modifiées depuis une dizaine d'années. Paris attire ainsi une clientèle toujours plus avide d'événements culturels comme le révèle le succès croissant des expositions, ouvertures ou réouvertures de musées, mais aussi une nouvelle clientèle, notamment du sud-est asiatique, friande de shopping de luxe, qui investit certains lieux de façon particulièrement intense, comme le quartier Haussmann-Opéra.

Afin de mieux mesurer ces évolutions et leur incidence sur les pratiques de l'espace urbain par les touristes, cette étude propose de livrer dans un premier

temps quelques éléments d'analyse générale sur les évolutions du tourisme de la destination Paris, depuis une dizaine d'années. Dans un second temps, elle s'intéresse plus précisément à l'évolution des pratiques du tourisme de groupe aux abords de deux sites où la présence des autocars est particulièrement sensible, Notre-Dame et le quartier Opéra-Haussmann. Cette dernière partie s'appuie sur des enquêtes menées par l'Apur les 21 et 26 septembre 2013 auprès de chauffeurs d'autocars stationnés à proximité de ces sites, sur la base d'un questionnaire utilisé lors d'une enquête similaire menée en 2001 afin d'assurer des comparaisons entre les deux dates.

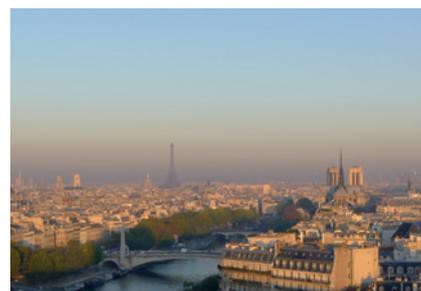


Zone d'actions prioritaires pour l'air à Paris – ZAPA

En Ile-de-France, et plus particulièrement à proximité de grandes voies de circulation, les normes réglementaires de pollution atmosphérique sont régulièrement dépassées, notamment pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules de diamètre inférieur à 10 et 2.5 micromètres (PM₁₀ et PM_{2.5}). Les sources de pollution sont essentiellement le trafic routier, les chauffages collectifs et individuels.

Afin de réduire la pollution dans les grandes villes françaises, la loi du 12 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 » proposait la création de Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA), dans les-

quelles la circulation des véhicules les plus polluants pourrait être limitée voire interdite. La loi instaure ainsi la possibilité pour certaines villes de déposer une candidature à la mise en place expérimentale de ces ZAPA. La candidature de Paris ayant été retenue par l'Ademe, porteur de l'appel à projet pour une étude de faisabilité définissant le périmètre optimal, les véhicules concernés, les conséquences socio-économiques et les moyens de contrôle associés, une étude menée de février 2011 à juillet 2012 par l'Apur et les organismes partenaires (Airparif, DRIEA, services de la Ville de Paris), a clairement montré les limites du dispositif ZAPA (Zone d'Action Prioritaire pour l'Air) dans le contexte francilien, à la fois pour des raisons techniques,



réglementaires, socio-économiques, politiques. Cette note rappelle les principales conclusions auxquelles ces études avaient abouti et propose quelques pistes d'action alternatives à ZAPA.

En 2013, à la demande de la Ville de Paris, l'Apur a participé, avec celle-ci, à plusieurs réunions du Comité Interministériel pour la Qualité de l'Air (CIQA).

<http://www.apur.org/etude/qualite-air-metropole-francilienne>

Mission Berges de Seine

En plein cœur de Paris, les bords de Seine sont partiellement occupés par des « voies express » construites dans les années 1960, coupant la ville de son fleuve.

Sur la rive droite, la voie Georges-Pompidou a permis de traverser Paris, d'Ouest en Est sans feux tricolores. Sur la rive gauche, le contexte est différent. La voie sur berges a été réalisée uniquement sur 2,3 km en raison de l'arrêt du projet d'extension en 1974, dû à la mobilisation des habitants et des associations de défense du paysage au droit de Notre Dame contre la voie express. Le projet présenté en avril 2010 par Bertrand Delanoë, Maire de Paris et Anne Hidalgo, première adjointe, en charge de l'architecture et de l'urbanisme diffère sur les deux rives.

Rive droite, il s'agit de transformer la voie Georges-Pompidou en boulevard urbain préservant ainsi le trafic automobile mais rendant plus accessible le magnifique « travelling urbain ». Le projet rive droite qui a été réalisé durant l'été 2012 permet d'ouvrir la colline des musées sur la Seine en créant des nouvelles traversées au niveau du palais de Tokyo et du jardin des Tuileries et de réaliser une promenade de plus d'un kilomètre face à l'île Saint-Louis.

Rive gauche, la voie sur berges a été



fermée à la circulation automobile sur 2,3 km entre le musée d'Orsay et le pont de l'Alma en 2013. Chacun peut s'approprier depuis juin 2013 ces 4,5 ha situés dans un cadre patrimonial unique.

L'Apur est intégré à la Mission Berges de Seine pilotée par le Secrétariat Général de la Ville de Paris. En 2012 et 2013, il a poursuivi sa participation à l'élaboration du contenu du projet, au suivi de réalisation, rive droite et rive gauche. L'Atelier a en outre actualisé les plans programmes, participé aux commissions techniques pour

le choix des nouveaux bateaux, réalisé des visuels sur le projet, une vidéo sur l'archipel et a particulièrement suivi la conception de l'emmarchement et de l'archipel. L'accompagnement de la mission Berges s'effectue en lien avec les directions de la ville et les équipes extérieures retenues en charge notamment de l'archipel, de l'emmarchement, du pont Alexandre III et la production déléguée Artevia-Lille3000-FAzzi. Le travail s'est poursuivi avec le SABF pour la qualité paysagère et architecturale des différents éléments du projet.

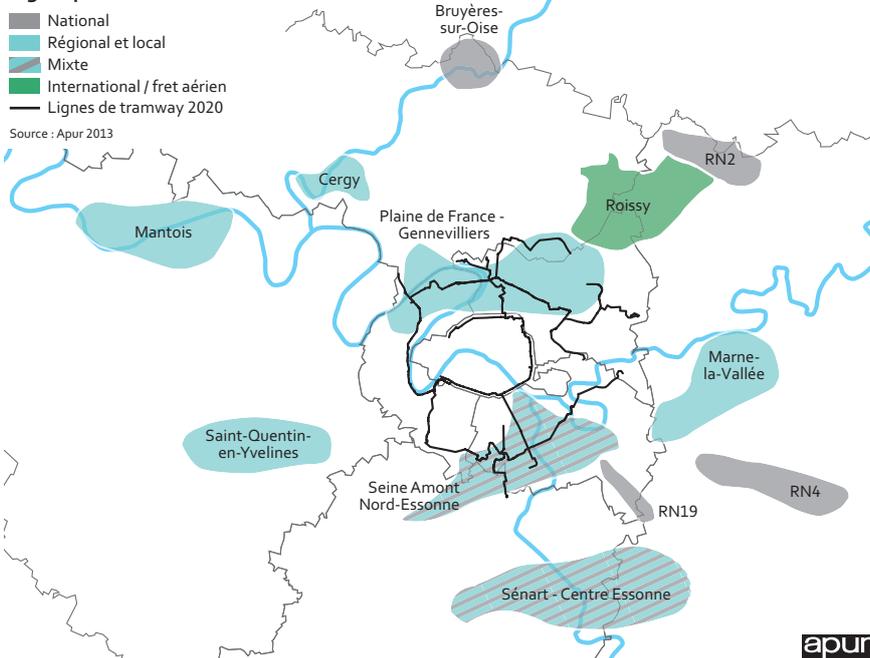
© Apur - David Boureau

Le projet TramFret – Mise en place d'un transport de marchandises par le tramway

Cette étude est inscrite au programme partenarial de l'Apur et réalisée grâce à des financements complémentaires Région et DRIEA-IF. Elle vise à démontrer la capacité d'insérer un transport de marchandises par tramway dans une organisation logistique et à en mesurer la pertinence. Le TramFret, une solution à tester pour la livraison urbaine

Le conseil régional d'Ile-de-France a adopté le 16/02/2012 son projet de nouveau Plan de Déplacements Urbains (PDU) fixant les grandes orientations pour la mobilité des 12 millions de Franciliens d'ici 2020. Le projet TramFret correspond en tout point aux volontés exprimées dans ce document, qui indique que la rationalisation des flux de marchandises en zone dense pourrait se concrétiser par des actions visant à utiliser le réseau de transport en commun pour les derniers kilomètres entre entrepôt et livraison finale, comme indiqué dans les « Fiches actions » annexées au PDUIF. Dans sa note d'analyse 274 (02/04/2012),

Réseau de tramways au sein des grands territoires logistiques franciliens



le Conseil d'Analyse Stratégique envisage l'usage du tramway pour améliorer la distribution urbaine de marchandises. Le TramFret n'intéresse pas seulement les collectivités franciliennes, d'autres villes

françaises regardent comment utiliser leurs réseaux de tramways pour livrer des marchandises, Montpellier, Clermont-Ferrand étant les plus avancées.

<http://www.apur.org/note/projet-tramfret-mise-place-un-transport-marchandises-tramway>

Les déchets occasionnels au sein de la métropole



© Apur - David Boureau

Les déchets occasionnels, les « encombrants », occupent une place singulière dans le cycle du déchet. Représentant 1/3 des déchets ménagers en France, l'organisation de leur collecte et de leur traitement diffère suivant les territoires d'origine, leur nature, la manière dont ils sont collectés. Le cas parisien, lui-même, présente des spécificités fortes : une production par habitant moins importante que la moyenne française, une nature des déchets différente, et une filière spécifique dans laquelle les déchèteries jouent un rôle central.

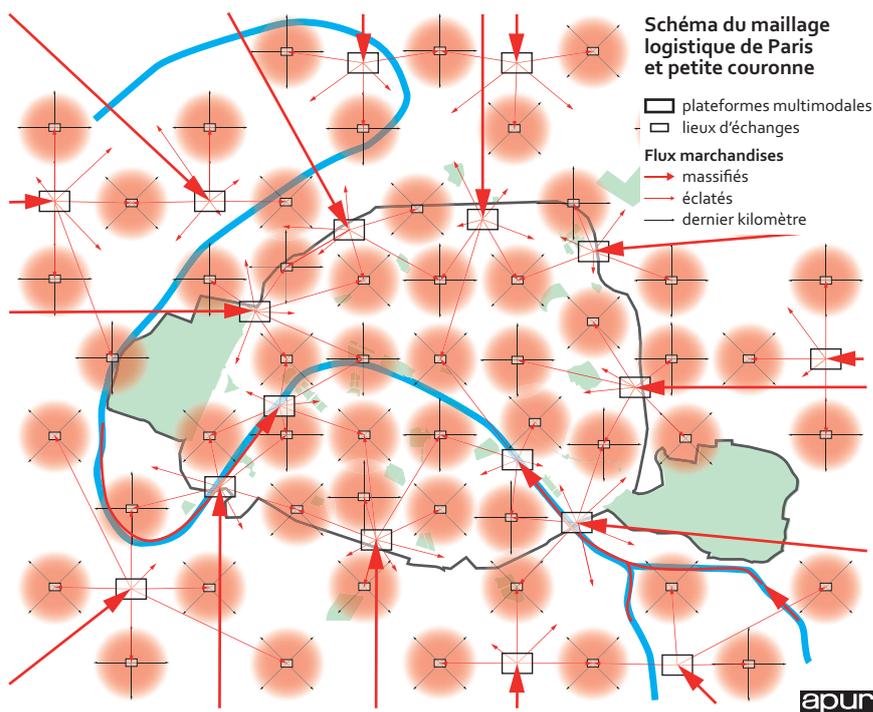
L'objet du travail mené par l'Apur a consisté à porter une réflexion élargie sur la collecte et la valorisation des déchets encombrants et occasionnels. Une première phase a consisté en un diagnostic de

la filière dans le cœur de l'agglomération francilienne. Une seconde phase a précisé certains points et amener de premières propositions d'optimisation sur trois points : la stratégie parisienne de collecte de ces déchets, la question du réemploi, et un point particulier sur les déchets des professionnels. Des éléments de benchmark sur 5 villes européennes (Barcelone, Madrid, Berlin, Copenhague et Londres) sont également présentés.

<http://www.apur.org/etude/dechets-occasionnels-sein-metropole>

Schéma d'orientation de la logistique urbaine

Avec l'adoption de la nouvelle charte marchandises adoptée le 18 septembre 2013, et paraphée par 80 signataires, la Ville de Paris affirme sa volonté d'orienter la distribution urbaine vers de nouvelles formes d'approvisionnement, plus respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement. Cependant, l'organisation de la distribution urbaine relève d'un système particulièrement complexe à décrire, à appréhender et donc sur lequel agir. Cette complexité relève d'un ensemble d'interactions entre des phénomènes agissant sur des champs distincts : une demande proportionnelle à l'activité économique, évoluant dans le temps ; une organisation qui s'appuie sur des réseaux de transport non spécifiquement dédiés et des sites logistiques contraints de s'adapter aux mutations des tissus actuels ; des systèmes de transport qui s'adaptent à une demande disparate en qualité, quantité, service rendu... Par ailleurs, quels que soient les facteurs liés à l'organisation des opérations de mouvement de marchandises, elles répondent toujours à la demande d'un client final, qu'il soit professionnel (commerce, entreprise, artisan...) ou particulier. Cette demande mute, en fonction d'éléments démographiques et économiques.



Cette étude porte sur l'élaboration d'un schéma d'orientation de la logistique parisienne avec, dans cette première partie, un focus sur la connaissance du secteur et l'exploitation de l'ensemble des données disponibles, et la proposition d'une stratégie d'action basée sur un renouvellement de l'offre en espaces logistiques et sur la

question de leur mise en réseau. C'est donc après avoir étudié l'ensemble de ces éléments contextuels et les évolutions organisationnelles majeures en cours que ce document abordera l'évaluation quantitative des besoins en termes d'espaces logistiques à Paris et les pistes de localisation possibles.

L'eau dans les bois de Boulogne et de Vincennes – Valorisation de la ressource

La valorisation de la ressource en eau constitue un enjeu important pour les bois de Boulogne et de Vincennes, propriétés de la Ville de Paris. Cet enjeu prend des formes diverses : patrimoniale, paysagère, environnementale, écologique, d'usages. Les liens existants entre la trame d'eau de surface et le réseau hydraulique enterré restent le fil conducteur, hier comme aujourd'hui, d'une bonne compréhension du cycle de l'eau dans les bois mais surtout le moyen de penser, voire de développer, les aménagements paysagers

et les usages autour de l'eau. L'objectif de cette étude est de contribuer à la mise en place d'un socle commun et partagé de connaissances sur la ressource en eau dans les bois. Elle complète les études engagées par la DEVE pour la valorisation paysagère et écologique de la trame d'eau. Une cartographie comparative des deux bois a été produite. Elle concerne l'évolution de la trame d'eau depuis sa création au XIX^e siècle, son fonctionnement actuel (alimentation, exutoires), le fonctionnement du réseau d'eau non potable qui l'alimente, les modes d'arrosage, la gestion des eaux pluviales. Sur la base du diagnostic, des enjeux thématiques par rapport à la ressource en eau



© DEVE

ont été précisés. Ces enjeux ont été mis en perspective des réalisations récentes et des projets. Des pistes d'évolution, pour certaines exploratoires, ont été proposées, notamment pour développer la biodiversité et de nouveaux usages : jeux d'eau, baignade, patinoire, activités nautiques ou événements.

<http://www.apur.org/etude/eau-bois-boulogne-vincennes-valorisation-ressource>

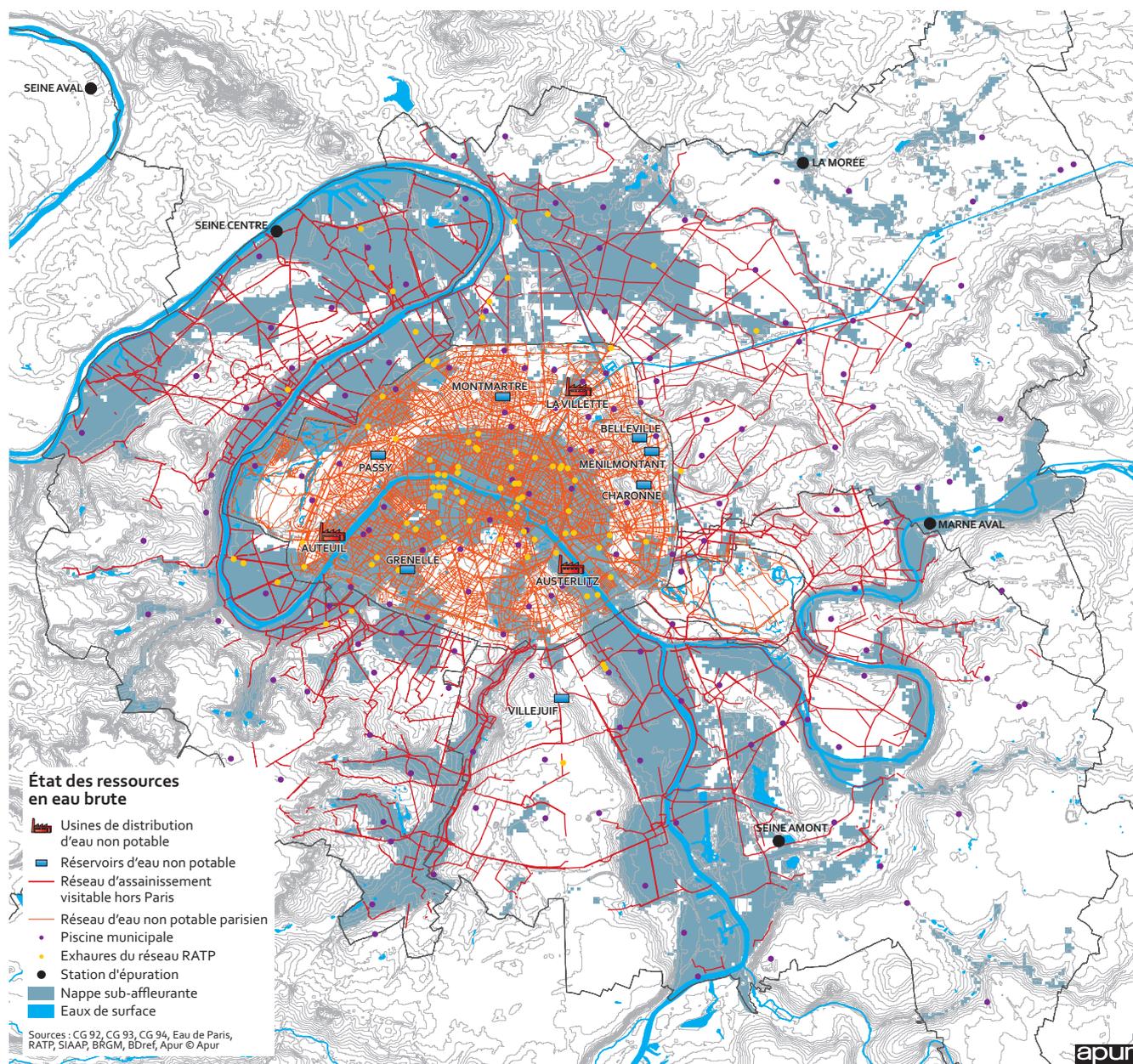
Du réseau d'eau non potable à l'optimisation de la ressource en eau

Le présent rapport prolonge et approfondit les études menées en 2010 et 2011 sur le devenir du réseau d'eau non potable (ENP). Inscrite au programme partenarial de l'Apur, sur deux ans, cette étude a été engagée en avril 2012 et réalisée avec le soutien de la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris et d'Eau de Paris. Le rapport est composé de trois parties : La première porte sur la définition d'un

cocktail d'eaux pour le réseau parisien. Elle dresse un état des ressources et dégage des expérimentations en termes de valorisation de l'eau brute, de moyens techniques et de types d'eau susceptibles d'y contribuer. La deuxième partie restitue les échanges qui ont eu lieu lors d'ateliers thématiques portant sur les ressources et opportunités d'alimentation du réseau, l'armature technique métropolitaine, la valorisation de cette ressource pour la ville de demain. Le dernier volume se concentre sur l'identifica-

tion des usages, particulièrement privés, et leurs potentiels de développement. Il s'intéresse aussi à des pratiques plus anciennes et à des situations métropolitaines différentes (Madrid et Barcelone) susceptibles de concerner Paris et les départements riverains.

Ce rapport invite à poursuivre la redécouverte et la redéfinition de la place et des usages de l'eau dans la ville et à garantir pour Paris et la métropole un avenir durable.



<http://www.apur.org/etude/reseau-eau-non-potable-optimisation-ressource-eau>

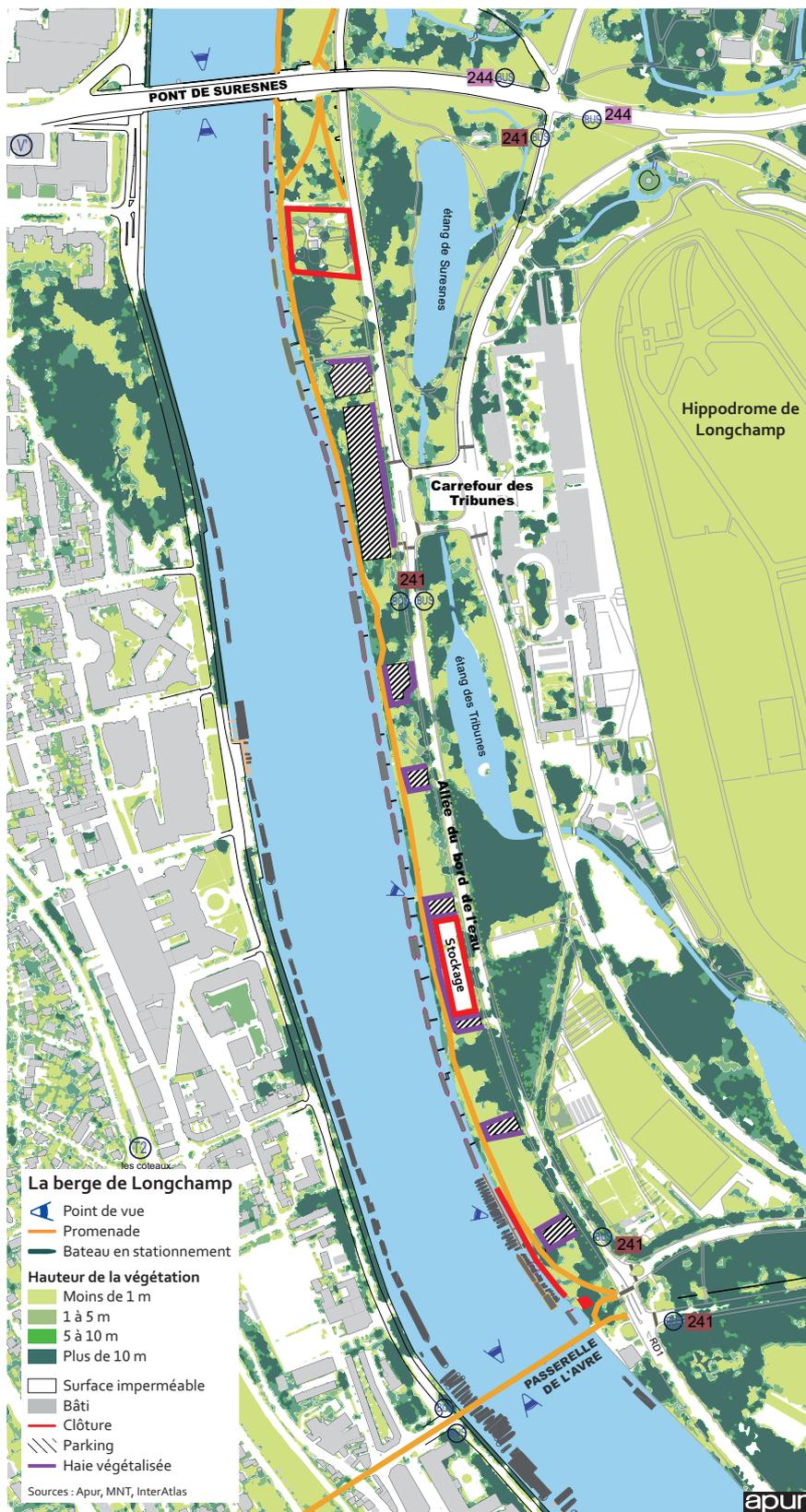
Propositions pour un schéma directeur d'aménagement et de fonctionnement des berges du bois de Boulogne (Paris 16^e)

Le long du bois de Boulogne, site classé, on compte 46 bateaux en stationnement répartis en deux zones disjointes. Ils occupent plus de 2 kilomètres de linéaire de berge sur un total de 3 kilomètres. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 69 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, Voies Navigables de France a sollicité l'accord du Maire de la Ville de Paris en janvier 2007 pour officialiser les zones de stationnement des bateaux logements pour une durée supérieure à un mois.

Le Maire de Paris a souhaité qu'une attention particulière soit accordée aux berges du bois de Boulogne, de la passerelle de l'Avre au pont de Puteaux. Dans ce cadre, le Maire de Paris a proposé à Voies Navigables de France d'élaborer un schéma directeur commun d'aménagement et de fonctionnement. Ce schéma s'attacherait, dans le respect du site et des usagers, à garantir une valorisation de la promenade, en déterminant les seuls aménagements possibles selon les berges pour en préserver le caractère naturel.

La Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris a confié à l'Apur l'élaboration de ce schéma directeur d'aménagement et de fonctionnement des berges du bois de Boulogne en juillet 2012. En s'appuyant sur un diagnostic détaillé, élaboré avec les principaux acteurs, une proposition de schéma directeur a été élaborée.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un contrat avec la Direction de la Voirie et des Déplacements.



Les études métropolitaines

Une grande partie des travaux et études menés par l'Apur relèvent d'une échelle qui dépasse largement les limites de la ville de Paris.

L'Apur accompagne tout particulièrement chaque année Paris Métropole, l'AIGP, et réalise le suivi du SDRIF.

En 2012 et en 2013, sur le cœur de l'agglomération, les études de l'Apur ont porté notamment sur :

- des études thématiques (le logement et la trame viaire) ;
- des études territoriales (le canal de l'Ourcq, l'axe Seine...);
- le pré-observatoire des quartiers de gare du Grand Paris ;
- la réalisation de l'Atlas du Grand Paris 2013.

L'accompagnement de Paris Métropole a porté en 2012 et 2013 sur trois axes :

1 – l'accompagnement régulier avec la participation à l'ensemble des réunions organisées par Paris Métropole, le bureau, les séances du Conseil Syndical, les séances de concertation citoyennes.

2 – l'accompagnement au sein des commissions :

- la commission logement, qui en terme de production se traduit notamment par l'élaboration conjointe APUR-IAU d'un rapport d'analyse de l'enquête sur les projets de logements des collectivités adhérentes à Paris Métropole. Des réflexions ont été conduites sur la déclinaison locale des objectifs de Territorialisation de l'Offre de Logements ; l'aide aux maires bâtisseurs, la lutte contre l'habitat indigne, sur les COS et le volet foncier ;
- la commission déplacements, qui s'est notamment traduit par des présentations faites sur le dispositif ZAPA, les questions de rabattement aux gares et d'optimisation des transports collectifs, la trame viaire du cœur de l'agglomération ;
- la commission projets métropolitains notamment en charge de l'AAI en 2012 et 2013 et de la prise en compte des dynamiques des territoires. La réalisation d'un Atlas du Grand Paris 2013 s'est inscrit dans cette démarche de connaissance de la métropole pour contribuer

aux bases du projet métropolitain ;

- la commission Développement et solidarités, FSRIF et l'Atelier a en outre apporté des éléments sur le Plan hôtelier métropolitain pour le volet économique. À noter également, en 2013 un appui à l'organisation des énergies et réseaux, gestion de la ressource a été mené dont l'assistance pour la conférence métropolitaine de l'eau et un travail engagé sur les quartiers « politique de la ville ».

3 – un accompagnement renforcé pour le chantier sur la gouvernance, qui s'est traduit en 2012 par la participation de l'Apur à l'équipe projet dédiée à la rédaction du Livre Vert, à la préparation des débats publics, l'alimentation de la plate-forme numérique, et en 2013 à la constitution d'éléments concernant la spécificité à l'échelle de l'agglomération, et notamment des intercommunalités et des CDT, et contribution à l'analyse des différents projets de loi sur la Métropole. Par ailleurs, l'Apur et animé une journée du colloque international « Governing the metropolis ».

Enquête sur les projets de logements des collectivités adhérentes de Paris Métropole — Principaux résultats et commentaires



© Ph. Guignard/La Documentation française/IAU Îdf - Région Île-de-France

L'augmentation conséquente du volume annuel de production de logements est une priorité largement partagée par les membres de Paris Métropole. Mais il était important pour les élus métropolitains d'avoir les moyens de mettre en perspective les objectifs de construction que chaque territoire se fixe avec les « objectifs territorialisés » (TOL) fixés par l'État. Il s'agissait aussi de faire le point sur les raisons qui freinent localement l'augmentation de l'offre de logements. C'est pourquoi une enquête sur les projets de logements a été menée

auprès des collectivités adhérentes de Paris Métropole en 2012.

Grâce aux réponses fournies par 95 communes et EPCI, cette enquête menée par questionnaire a permis de constater que si les objectifs de construction affichés marquent une progression de 53 % par rapport au rythme de construction observé au cours de la décennie 2000-2010, ils sont encore éloignés des objectifs TOL (un saut de 43 % resterait à réaliser). Étude réalisée en partenariat avec l'IAU Île-de-France et Paris Métropole.

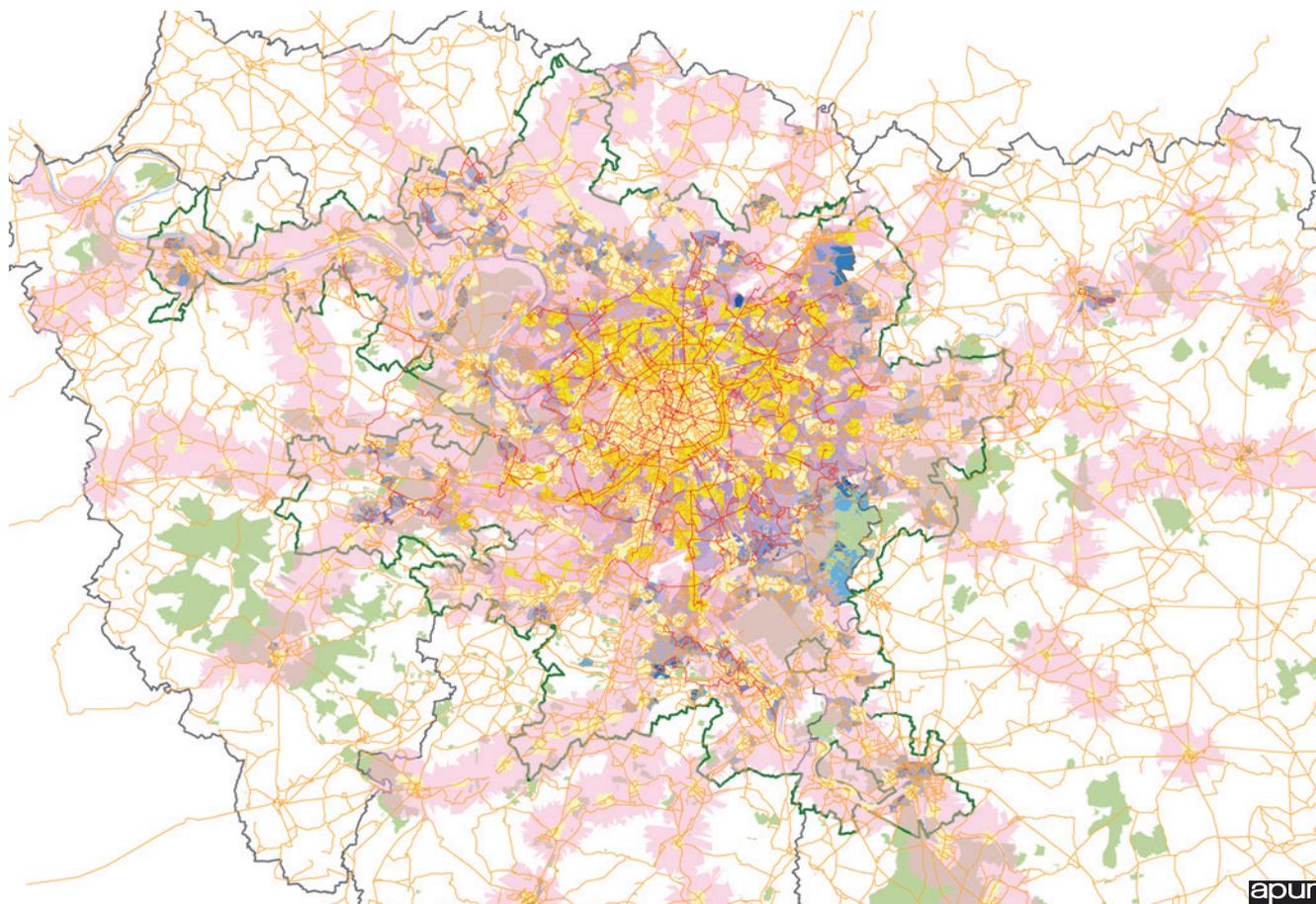
**Contribution à la rédaction
d'une note de Paris Métropole
« Pour une optimisation
des rabattements sur les réseaux
ferrés de transport publics »**

Paris Métropole, au travers d'échanges avec les principaux acteurs en transport, a souhaité poser la question du rabattement sur les gares, alors que les grands projets de transports prévus à l'horizon 2030 organisent l'armature régionale autour des grands pôles d'interconnexion. L'Apur a contribué aux réflexions d'optimisation des réseaux de transports, à partir d'exploitations cartographiques montrant les inégalités de desserte du réseau bus et la

réelle opportunité à développer les déplacements à vélo. Un certain nombre d'objectifs et de mesures ont ainsi été identifiés, relevant soit des acteurs concernés soit des collectivités locales, pour répondre aux carences actuelles et à la mobilité nouvelle des Franciliens :

1. renforcer le réseau bus par des aménagements de surface, des fréquences soutenues et une meilleure intermodalité gares d'interconnexion ;

2. développer la marche à pied et le vélo comme des modes de rabattement d'échelle métropolitaine par des espaces publics de qualité et une offre de services ;
3. favoriser le développement des véhicules individuels alternatifs à la voiture en zone dense et optimiser l'accessibilité routière en grande couronne.



Paris Métropole
Améliorer le rabattement par bus et l'accessibilité aux gares en 20 minutes à vélo

Densité de population à l'hectare (iris)	Réseau bus	Aire de desserte réelle des gares
De 25 à 50	Bus mobilien	Gare en projet - Fer 1 kilomètre
De 50 à 100	Autre bus	Méto et tramway 700 mètres
De 100 à 250	Espace vert	Gare existante - Fer 1 kilomètre
Plus de 250	Périmètre potentiel de Paris métropole	Méto et tramway 700 mètres
		Stations existantes et en projet à 4 kilomètres

Sources : INSEE RP 2008 - CLAP 2004

Livre vert – Pour une métropole durable : quelle gouvernance ?



Dans la lignée du « Séminaire de Sceaux » organisé les 27 et 28 mai 2011, Paris Métropole a décidé de poursuivre les réflexions engagées sur la gouvernance de la métropole parisienne en rédigeant « un livre vert ». L'objectif était de poser les termes du débat, les enjeux et les questionnements en vue de construire des propositions émanant de Paris Métropole. Ce document a servi de support à la consultation publique qui s'est déroulée à l'automne 2012.

L'Apur a contribué à ces travaux en participant à l'équipe-projet dédiée à la rédaction du livre vert et en apportant notamment des éléments et illustrations sur les spécificités à l'échelle de l'agglomération. Il a été associé à la préparation des débats

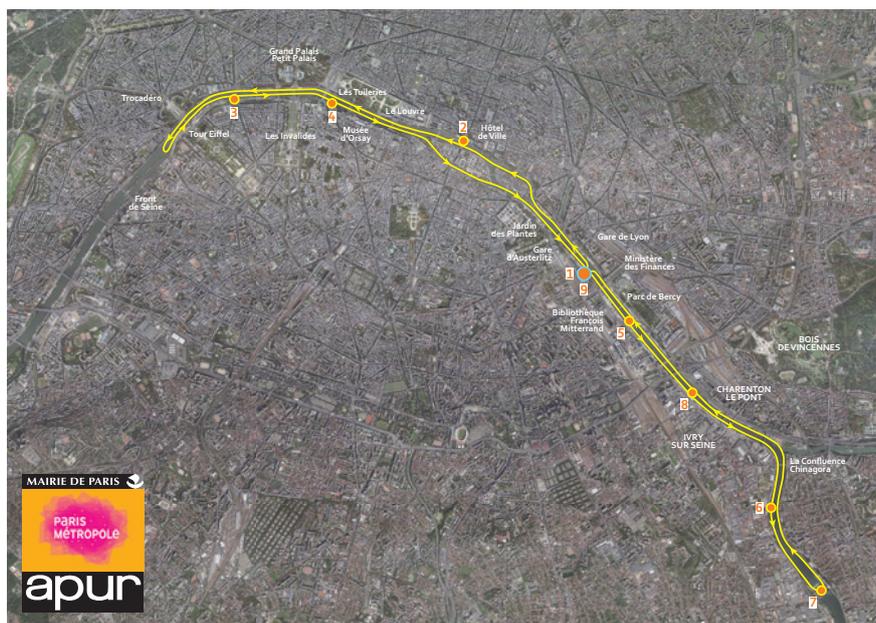
publics et a alimenté, par ses travaux, la plateforme numérique développée par Paris Métropole à cette occasion.

Colloque Governing the Metropolis : Une approche concrète de la métropole en croisière sur la Seine – La gouvernance de la métropole parisiennne par projets

Une conférence internationale sur la gouvernance des métropoles s'adressant à un public de chercheurs, d'élus et de praticiens s'est déroulée à Paris les 28, 29 et 30 novembre 2012. Elle s'inscrit dans un cycle de séminaires (2011, 2012, 2013) visant à constituer une référence internationale sur la vision de Paris en matière de gouvernance métropolitaine.

Dans la lignée de la première édition, le colloque 2012, d'orientation plus universitaire et s'appuyant sur un appel à contributions international, visait à produire une réflexion originale parisienne nourrie par des contributions universitaires françaises et internationales sur la gouvernance.

Depuis 2011, l'Atelier parisien d'urbanisme accompagne la Ville de Paris dans l'organisation de ces événements. En 2012, l'accompagnement de l'Apur s'est traduit par l'organisation d'une après-midi de visite-atelier sur la Seine intitulée



« La métropole par la Seine — Projets métropolitains en bords de Seine et enjeux de gouvernance ». Cette croisière qui intervenait le 3e jour du colloque a permis d'incarner les échanges autour des communications des chercheurs par une approche sensible de la métropole. Destinée au développement de la connaissance

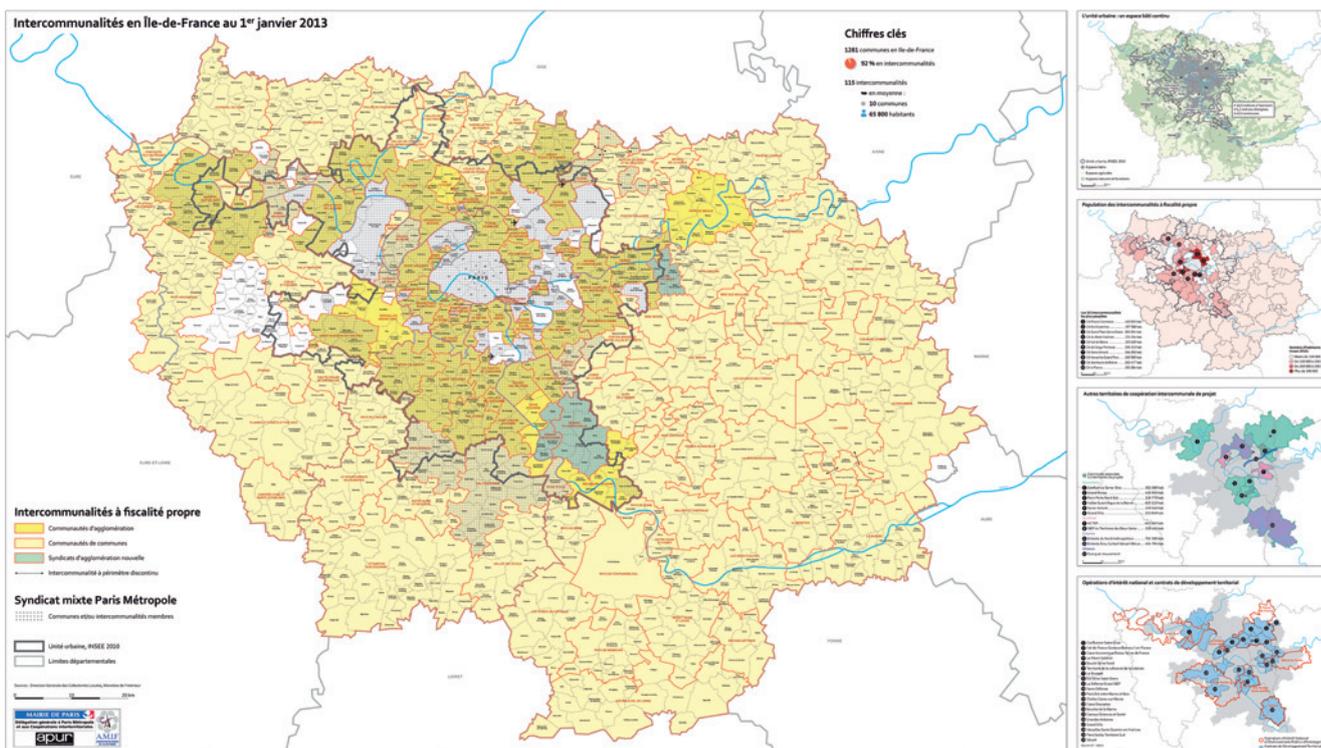
du territoire et des enjeux de gouvernance, elle comportait une présentation des projets par les maîtres d'ouvrage et concepteurs : voies sur berges, Paris Rive Gauche, Bercy Charenton, Ivry Confluences, les Ardoines Vitry.

Carte 2013 des intercommunalités en Ile-de-France

Depuis 2002, l'Apur élabore pour le compte de la Ville de Paris une carte des intercommunalités en Ile-de-France, détaillée à l'échelle communale et par régime fiscal de la taxe professionnelle. Le document comporte également des cartes annexes :

- population des intercommunalités à fiscalité propre ;
- unité urbaine, Insee ;
- territoires de projets : associations, ententes et autres principales formes de coopération ;
- Opérations d'intérêt national et contrats de développement territorial.

L'Amif (Association des Maires d'Ile-de-France) en assure la diffusion auprès des 1 300 élus franciliens adhérents et est elle accessible en téléchargement gratuit. La Délégation Générale à Paris Métropole et aux Coopérations interterritoriales (DPMC) de la Ville de Paris peut vous en adresser un exemplaire papier sur demande par mél.



<http://www.apur.org/article/carte-intercommunalites-ile-france>

Contribution de l'Apur aux travaux de l'Atelier International du Grand Paris

Dans le cadre des études conduites par les équipes d'architectes et d'urbanistes de l'AIGP, l'Apur, l'IAU-Idf et la DRIEA ont été sollicités pour présenter leurs travaux réalisés sur la métropole.

Ce tour d'horizon des travaux récents de l'Apur permet de découvrir ses bases de données sur la zone dense de l'agglomération et de voir ainsi la réalité du fait métropolitain, que ce soit sur les questions de logement, celles liées à la nature, à la Seine, au grand paysage ou encore concernant les réseaux et les services urbains. Créé en février 2010, l'Atelier international du Grand Paris (AIGP) a pour objec-

tif de poursuivre la réflexion engagée à partir des travaux des 10 équipes internationales ayant répondu à la consultation internationale « le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne », et d'émettre des propositions et des avis.

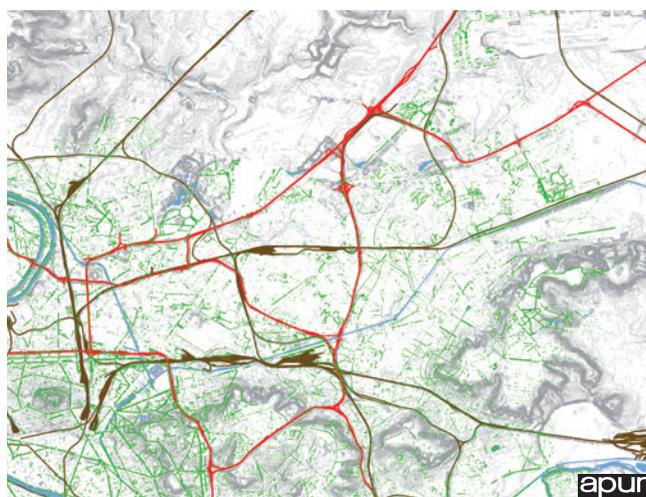
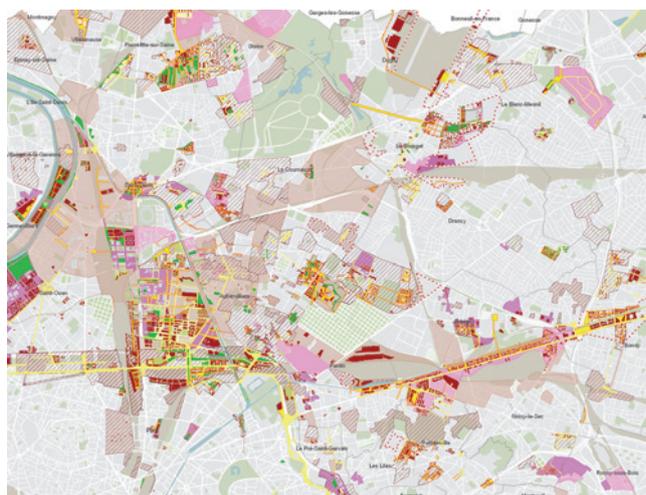
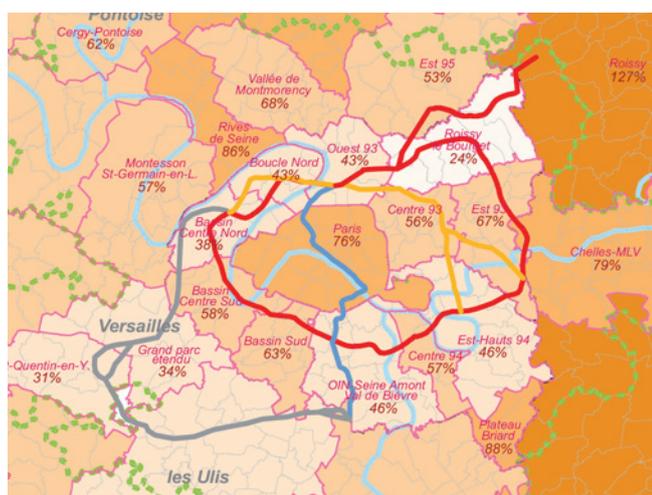
Le numéro 39 de la revue Paris Projet édité par l'Apur en 2009 proposait une lecture critique de ces travaux intitulée Une petite synthèse du grand Pari(s) de l'agglomération parisienne.

L'Apur participe aux travaux de l'AIGP depuis sa création, en collaborant notamment à l'élaboration du programme de travail de l'AIGP et en fournissant les

données nécessaires à sa réalisation.

La directrice générale de l'Apur est membre du comité de programme qui a pour rôle l'élaboration du programme de travail, son suivi, son accompagnement. L'Apur assiste l'AIGP dans la conduite des études menées par les 15 équipes.

Par ailleurs, l'Apur a fourni des données et analyses spécifiques à la demande de l'AIGP et des équipes, notamment la trame viaire, les « lignes agrégatives » et l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris.



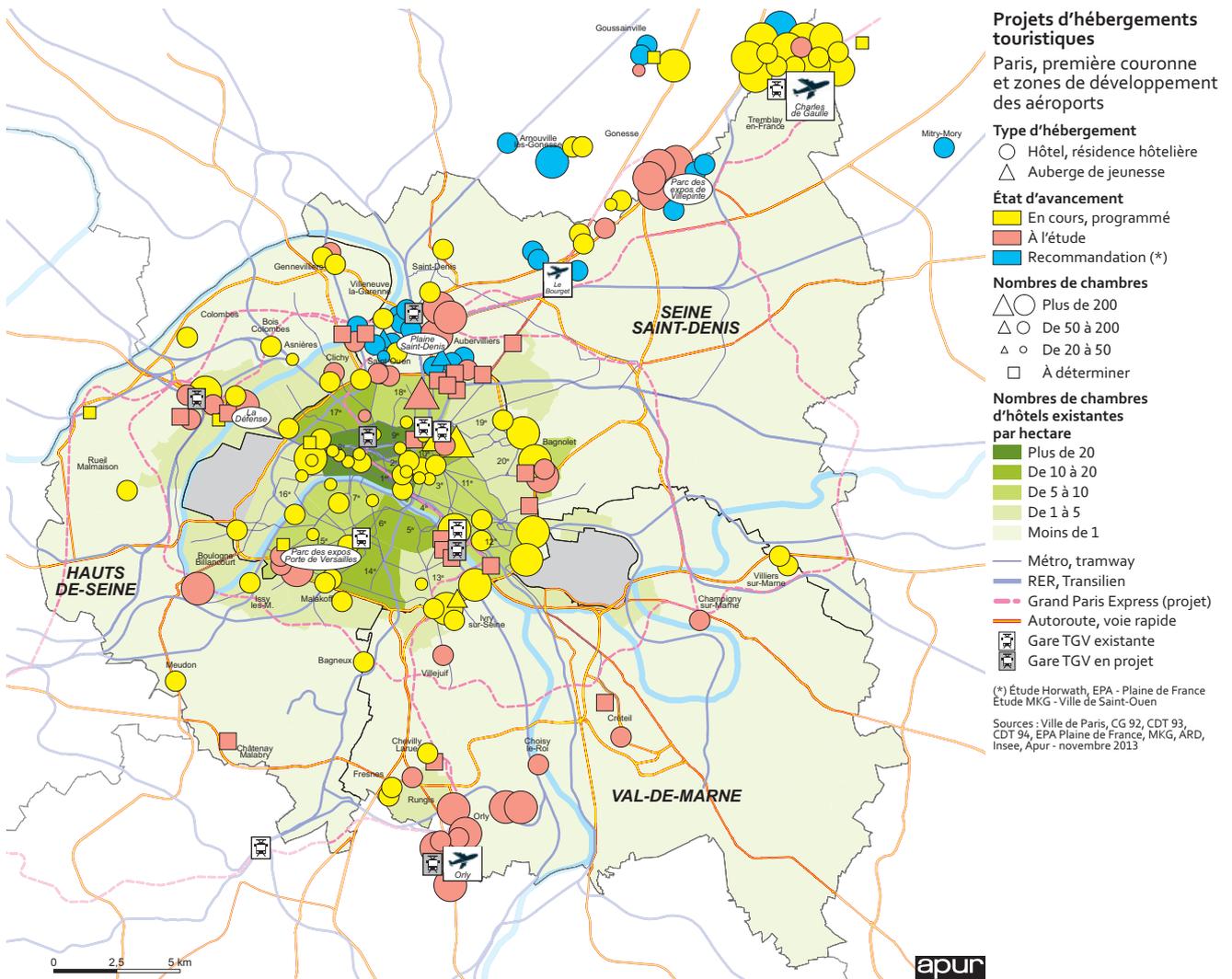
<http://www.apur.org/article/contribution-apur-aux-travaux-atelier-international-grand-paris>

Le plan hôtelier métropolitain

Paris et sa métropole constituent l'un des ensembles urbain le plus visité au monde. Plus de 67 millions de nuitées ont été comptabilisées en Ile-de-France en 2013 dont près de 37 millions à Paris intra-muros. L'occupation moyenne des hôtels parisiens sur l'ensemble de l'année 2012 avoisine 80 %, taux très élevé qui se traduit par des périodes de saturation alors que la fréquentation touristique est en augmentation. Pourtant le territoire parisien n'a connu qu'une faible progression du nombre de chambres d'hôtels sauf sur le segment haut de gamme et luxe ce qui a favorisé une augmentation globale des tarifs pratiqués. C'est dans ce contexte que la Ville de Paris a

décidé de se doter d'un plan hôtelier sur la période 2008-2020 et de réserver des terrains publics permettant de susciter une augmentation de 10 % de la capacité en hébergements touristiques ce qui représente 7000 chambres supplémentaires. Le plan revêt aussi une dimension qualitative avec la volonté de veiller au maintien de la diversité d'une offre accessible à tous les publics, à la qualité architecturale, aux critères environnementaux et d'emplois de proximité. La croissance de ce secteur économique et l'engagement de la municipalité parisienne incitent par ailleurs les investisseurs à ouvrir de nouveaux établissements sur du foncier privé en secteur diffus.

L'objectif du plan hôtelier est déjà réalisé début 2014, puisque 7254 chambres sont achevées, en cours de construction ou intégrées à un projet très avancé. La Région Ile-de-France a fait le même diagnostic dans son schéma régional du tourisme et des loisirs. Les besoins y sont estimés à 20000 chambres supplémentaires entre 2010 et 2020. Une carte a été dressée pour représenter l'ensemble des projets d'hébergements touristiques identifiés à l'horizon 2020 sur le territoire parisien et dans les 3 départements de la première couronne ainsi que dans les zones de développement des aéroports de Charles de Gaulle et Orly.



<http://www.apur.org/note/plan-hotelier-metropolitain>

**Les enjeux métropolitains
du commerce de l'agglomération
de Paris – Panorama de l'organisation
commerciale**

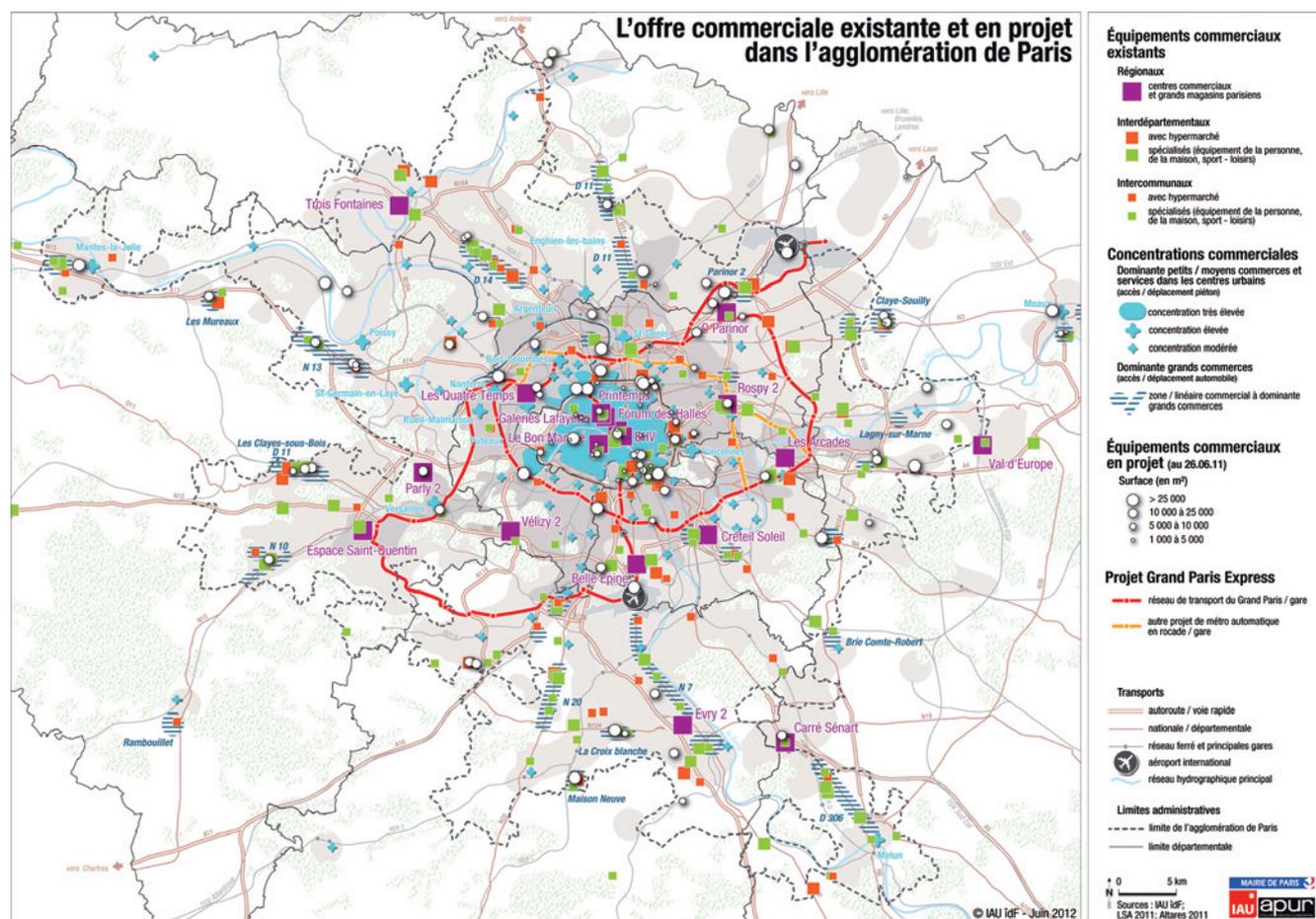
Le commerce est un facteur de dynamisme et d'attractivité d'un territoire et un atout majeur pour la vitalité et l'animation des centres villes.

Dans ce contexte de mutation du commerce, de renouvellement des attentes du consommateur et d'incertitude juridique sur la réglementation en matière d'urbanisme commercial, la question de l'organisation du commerce s'impose pour percevoir et orienter l'évolution d'un territoire.

Les données disponibles à ce jour à l'échelle de l'agglomération parisienne

restent éparées, incomplètes et non consolidées.

Fruit d'un travail engagé en 2010 entre l'Apur, l'IAU Île-de-France et la Ville de Paris, cette étude propose un premier éclairage sur le commerce dans l'agglomération de Paris et à Paris, avec une approche comparative entre Londres et Paris et jette les bases d'une réflexion plus large qui pourrait être partagée entre Paris et les communes de l'agglomération pour le développement et l'aménagement durable du territoire métropolitain.



<http://www.apur.org/etude/enjeux-metropolitains-paris-commerce-agglomeration-paris-panorama-organisation-commerciale>

La trame viaire du cœur de l'agglomération – Phase 1 : diagnostic partagé

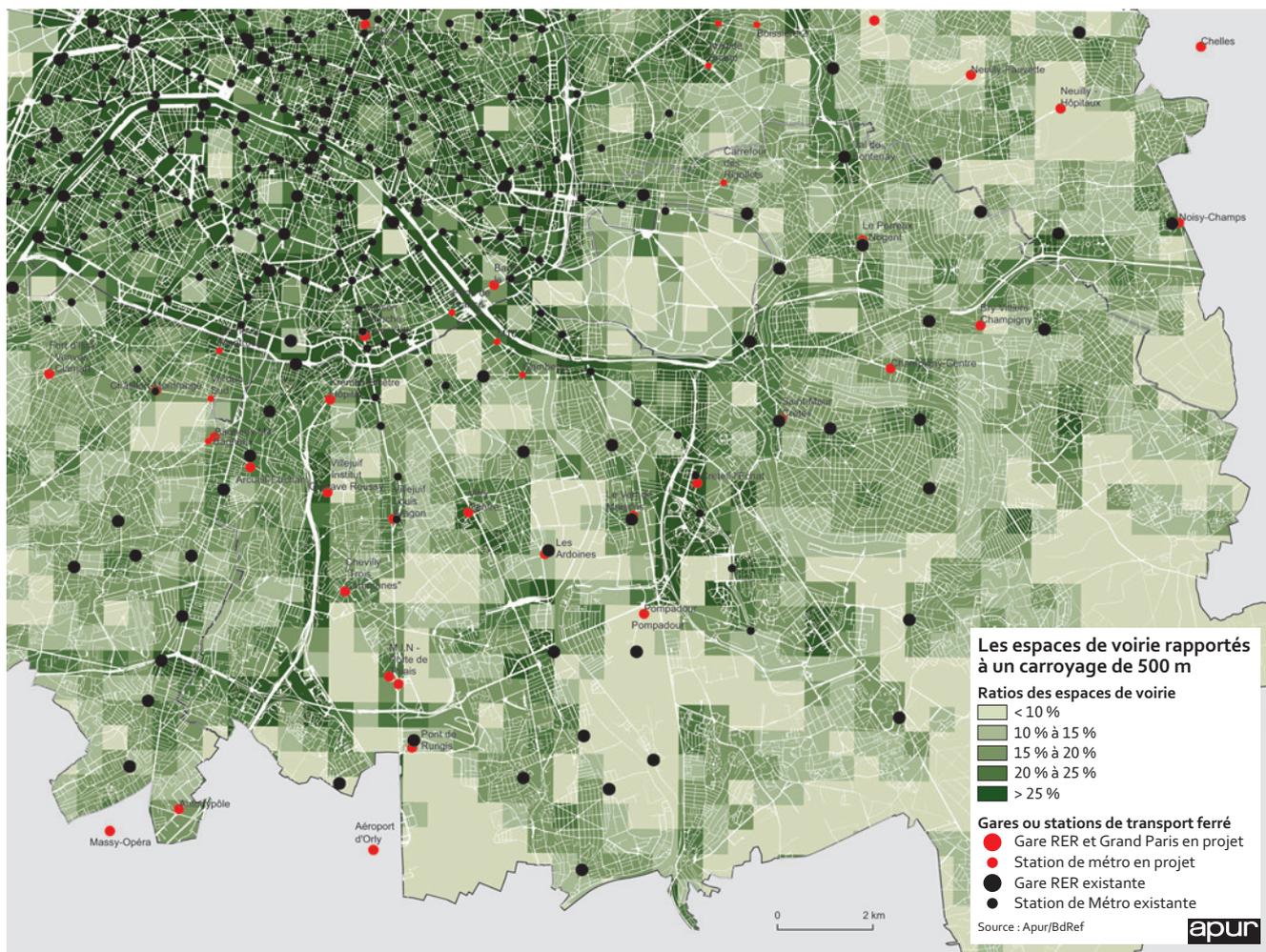
L'étude sur la trame viaire du cœur d'agglomération, engagée mi 2012, est réalisée avec plusieurs partenaires, la DRIEA, la SGP, les Conseils Généraux du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris, et avec le soutien du Conseil Général des Hauts-de-Seine, du STIF et de la Région. Inscrite au programme partenarial de l'Apur, cette étude a pour objectif de construire un diagnostic partagé et une vision cohérente des espaces publics sur l'ensemble du cœur de l'agglomération avec les principaux acteurs de sa transformation. La première phase de l'étude s'est achevée au printemps 2013 par le rendu du diagnostic et des enjeux.

Organisé autour d'outils de lecture cartographiques communs, cet état des lieux permet de rendre compte de l'organisation de la trame viaire et de la structure des espaces publics. La présentation sous forme d'atlas rassemble ainsi une banque de données partagées sur les caractéristiques physiques et historiques, sur l'organisation, les usages, le paysage et le cadre urbain, mais aussi sur les mutations en cours. L'étude porte par ailleurs un regard particulier sur la question de l'accessibilité et du rabattement aux gares existantes et futures. L'étude se poursuit par la proposition d'une typologie urbaine de la trame viaire, dans un regard prospectif tenant compte des projets d'aménagement et de transport. L'étude devrait aboutir mi 2014 à la proposition d'un programme stratégique

d'amélioration de la trame viaire, selon cinq axes de travail :

- un réseau magistral des autoroutes et voies express desservant le territoire et évoluant dans ses usages ;
- des boulevards de la métropole comme armature urbaine du cœur d'agglomération ;
- une organisation coordonnée et optimisée de la logistique ;
- un réseau intermédiaire intercommunal complété et lisible ;
- un rabattement aux gares qualitatif, laissant place aux mobilités douces.

L'étude permet d'établir des orientations pour améliorer les conditions de déplacement dans le cœur d'agglomération, optimiser le fonctionnement de la trame viaire et renforcer son rôle d'armature urbaine pour la métropole.



<http://www.apur.org/etude/trame-viaire-coeur-agglomeration-phase-1-diagnostic-partage>

**La trame viaire au cœur
de la construction métropolitaine –
Le cas des échangeurs routiers,
lieux de projets**

Le souhait dans les années 70 de répondre à une croissance rapide de la circulation automobile a conduit à privilégier la réalisation d'infrastructures de type autoroutières, mono fonctionnelles, au détriment d'espaces publics plus polyvalents répondant à la fois aux besoins de liaisons intercommunales mais aussi de développement et d'enrichissement de la vie locale. En proche couronne, le réseau viaire souffre généralement de l'absence d'échelle intermédiaire entre les voies autoroutières et les voiries de desserte locale.

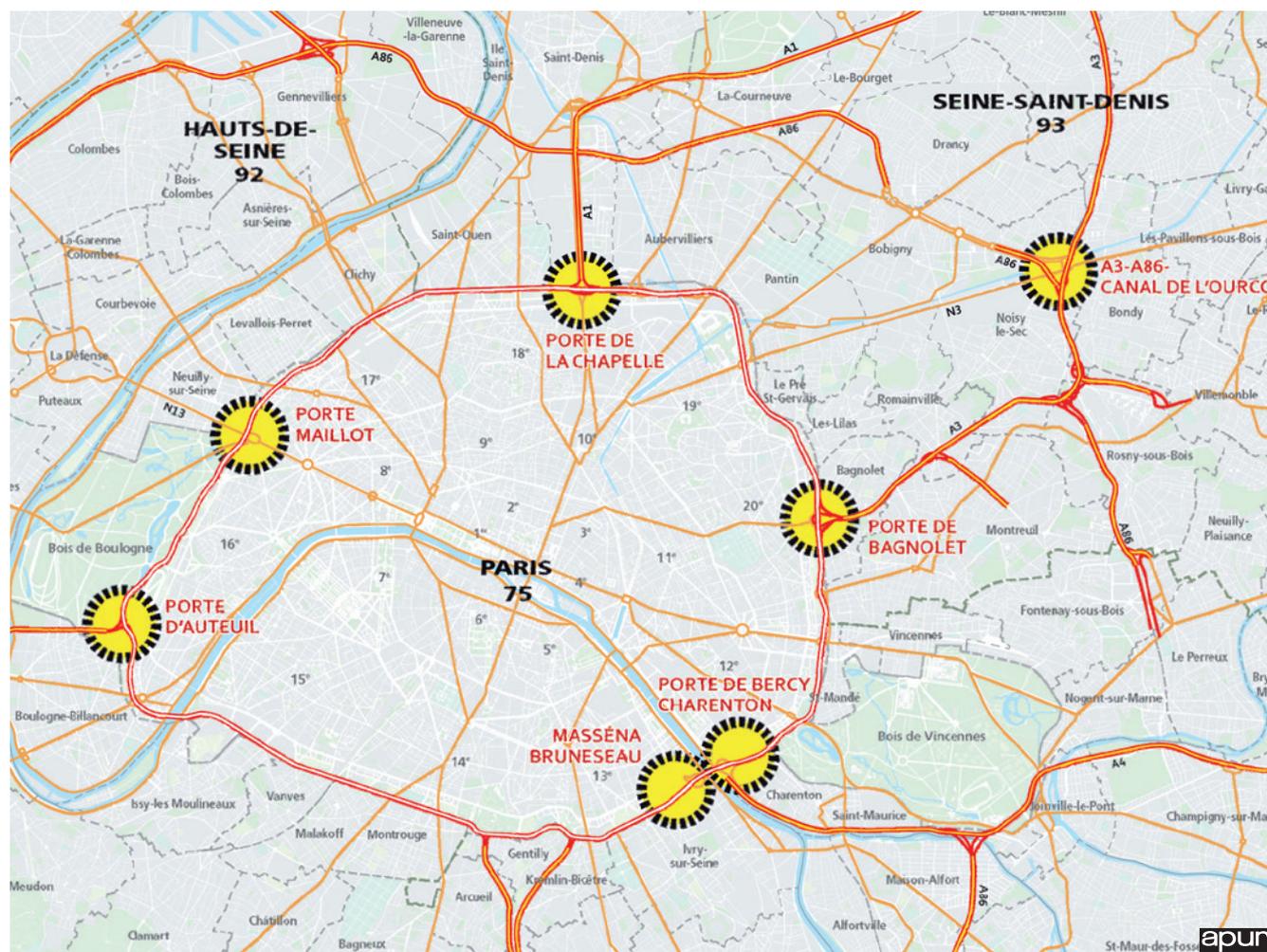
Améliorer les liens entre les territoires,

organiser la mobilité en liaison avec l'évolution urbaine de la métropole, nécessite de réfléchir au devenir de ces ouvrages, à leur rôle futur et à leur requalification urbaine. Dans ce cadre, les échangeurs routiers sont des infrastructures qui placent à la fois les territoires où ils se trouvent, au cœur de nœuds de communication et, dans le même temps, mettent à distance ces mêmes territoires. Dans le cœur d'agglomération, ils se retrouvent aujourd'hui au cœur d'un double enjeu :

- un enjeu circulatoire au sens où un système viaire articulé est fondamental pour la dynamique territoriale ;
- un enjeu d'urbanité dans le sens où ils sont l'une des clefs de la transformation des territoires traversés.

Cette note présente une série d'hypothèses comme des exemples de trans-

formation de ces échangeurs possibles : seuils de ville, réserves foncières à valoriser, pôles intermodaux potentiels à replacer au cœur demain d'un système urbain polycentrique... Elle reprend par ailleurs au travers de fiches, les études déjà menées par l'Apur sur un certain nombre d'échangeurs, comme Masséna-Bruneseau, Bercy, Bagnolet, Bondy ou Pompadour. Une progressivité dans la mise en œuvre serait sans doute une piste à étudier pour la transformation de certains échangeurs ou autoroutes, avec des aménagements légers à court terme et plus conséquents par la suite.

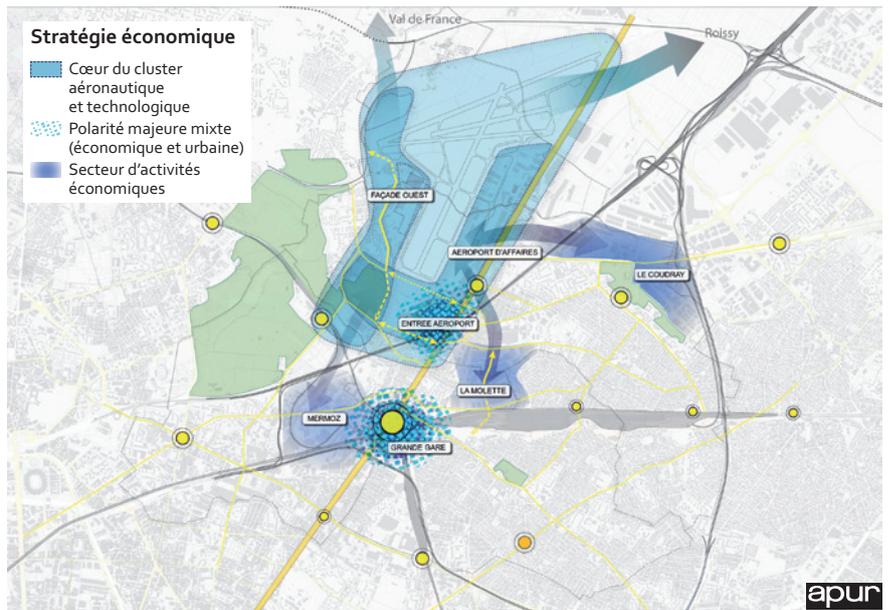


**Pôle métropolitain du Bourget –
Schéma de référence du projet
de territoire**

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget et la Ville du Blanc-Mesnil, l'Apur accompagne depuis 2010 les études urbaines développées sur le territoire du Pôle Métropolitain du Bourget, particulièrement sur les quartiers des futures gares des lignes 15, 16 et 17 du Grand Paris Express et a contribué en 2012 et 2013 à la définition du schéma de référence du projet de territoire.

Ce schéma de référence, mis en forme par l'APUR avec l'ensemble des acteurs du territoire, est le socle du projet de territoire, il a pour objectifs principaux :

- stabiliser les différents acquis réalisés depuis 2008 : les projets de gares du Grand Paris Express, les études urbaines (menées par les ateliers d'urbanistes-architectes Castro, Portzamparc et Arep-Duthilleul), l'affirmation d'une signature économique basée sur l'aviation d'affaires et les activités aéronautiques ;
- préciser les stratégies de développement et de faire émerger une vision urbaine d'ensemble du territoire, durable et sou-



- tenable ;
- révéler les qualités de vie sur ce territoire et renforcer son attractivité pour ses habitants ;
- participer à la création d'une métropole plus durable, économe en énergie et respectueuse de l'environnement ;
- constituer le socle du Contrat de Développement Territorial (CDT) validé entre l'État et les collectivités locales

en janvier 2014. Ce dossier rassemble l'ensemble des travaux réalisés par l'Apur en 2012 et 2013 : une première partie résume les principaux documents du diagnostic urbain ; Une seconde partie présente les stratégies de développement, les stratégies économiques, urbaines et environnementales ainsi que les stratégies en matière de mobilité et d'habitat.

<http://www.apur.org/etude/pole-metropolitain-bourget-schema-reference-projet-territoire>

**Reconquête de l'A4,
vers une avenue métropolitaine**

L'étude porte sur un grand territoire allant de Marne-la-Vallée à la porte de Bercy à Paris. Cette étude prospective vise à imaginer une transformation urbaine et paysagère de la voie rapide, grâce à une optimisation des conditions de déplacements en faveur des transports collectifs et du covoiturage et une réduction des nuisances.

Les travaux, engagés en 2012, sont menés par l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien en partenariat avec l'État, la Région Ile-de-France, les Conseils Généraux du Val-de-Marne, de la Seine Saint-Denis et de la Seine-et-Marne, la Ville de Paris et le STIF. L'Apur assiste l'Actep dans cette démarche en apportant



son expertise technique sur les travaux du groupement de maîtrise d'œuvre confié à l'architecte mandataire François Leclercq. Le plan-guide finalisé début 2014 propose une évolution progressive de l'A4, avec une montée en puissance de l'offre en transports selon trois scénarii phasés dans le temps.

La contribution de l'Apur a consisté principalement en un suivi de l'étude et une expertise technique sur les travaux menés par le groupement de maîtrise d'œuvre, en particulier lors de l'élaboration des propositions de desserte et des scénarii d'aménagement et le rendu du Plan-guide.

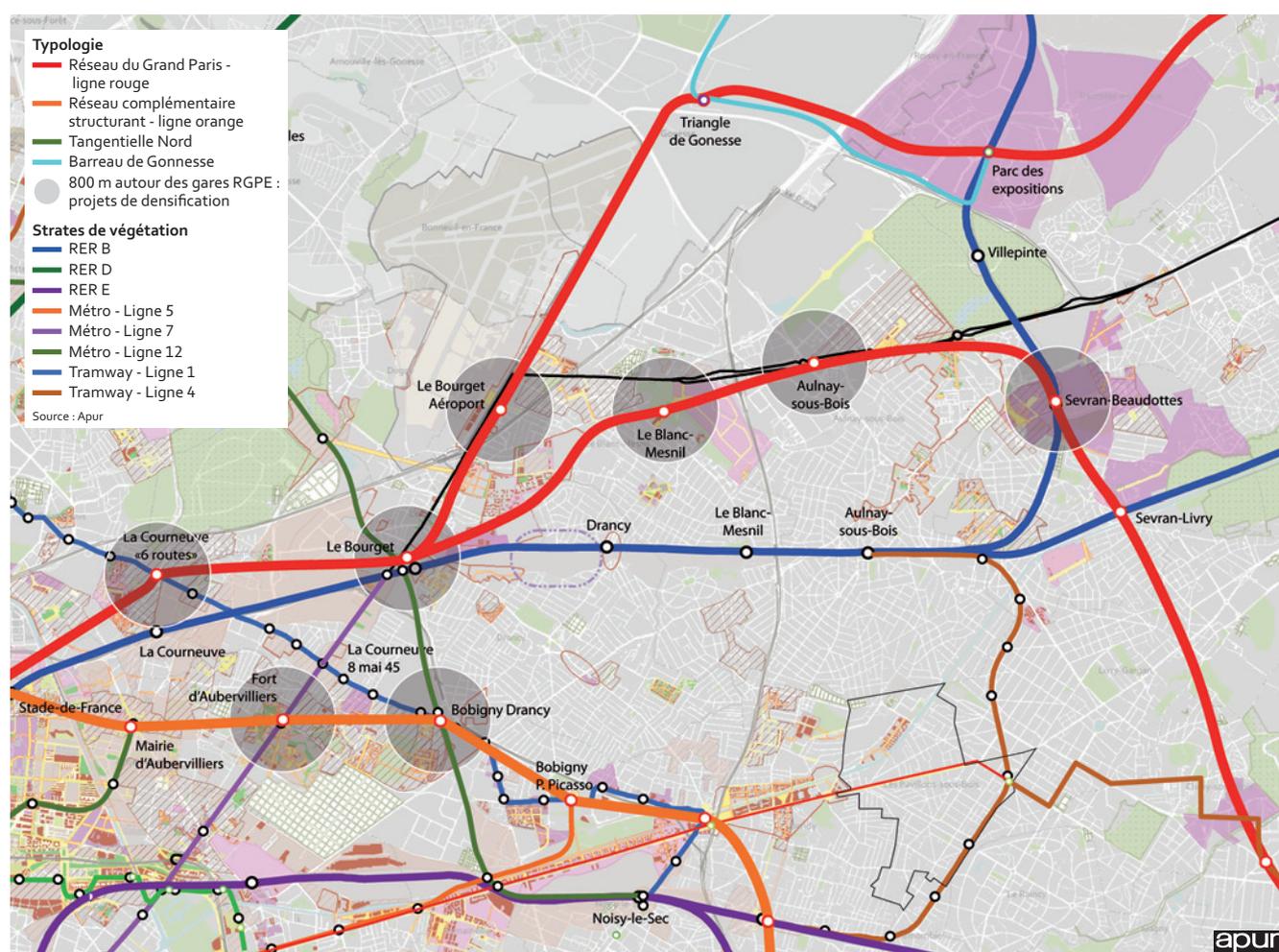
**Étude de requalification urbaine
de l'ex RN2 et de ses abords –
Diagnostic prospectif**

L'Apur a été mandaté par le Conseil Général de Seine Saint-Denis pour mener une étude urbaine sur l'ex-RN2, depuis la Porte de La Villette jusqu'à Tremblay-en-France, à un moment où de nouveaux enjeux s'attachent à cette voie. À partir de la production d'une série de cartes thématiques du territoire, du recensement des projets et de leur croisement

avec les réseaux de transport actuels et futurs, le diagnostic fait apparaître des enjeux majeurs sur cet axe lié à la somme des projets en cours, au projet de Réseau Express du Grand Paris qui prévoit de localiser 5 gares le long de cet axe, et aux projets de CDT qui les accompagnent. L'étude se poursuit en 2012 pour dégager les principes à prendre en compte dans

tous les projets qui sont porteurs d'une ambition métropolitaine :

- un axe historique porteur d'identité ;
- un boulevard majeur de la métropole porteur des nouvelles mobilités ;
- une grande voie de desserte locale organisatrice de la vie quotidienne.



**Étude de requalification urbaine
de l'ex RN34 et de ses abords
de la porte de Vincennes
à Neuilly-sur-Marne et Chelles**

Dans le cadre d'une convention inscrite à son programme partenarial en 2011 et 2012, l'Apur a été chargé d'assister l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) pour l'étude de requalification urbaine de l'ex Route Nationale 34.

L'étude de cet axe, sur près de 20 km depuis la place de la Nation à Paris jusqu'à Chelles s'est attachée à mettre en valeur ses potentialités de développement économique et urbain et des tissus environnants, étudier la possibilité d'implantation d'un transport en commun en

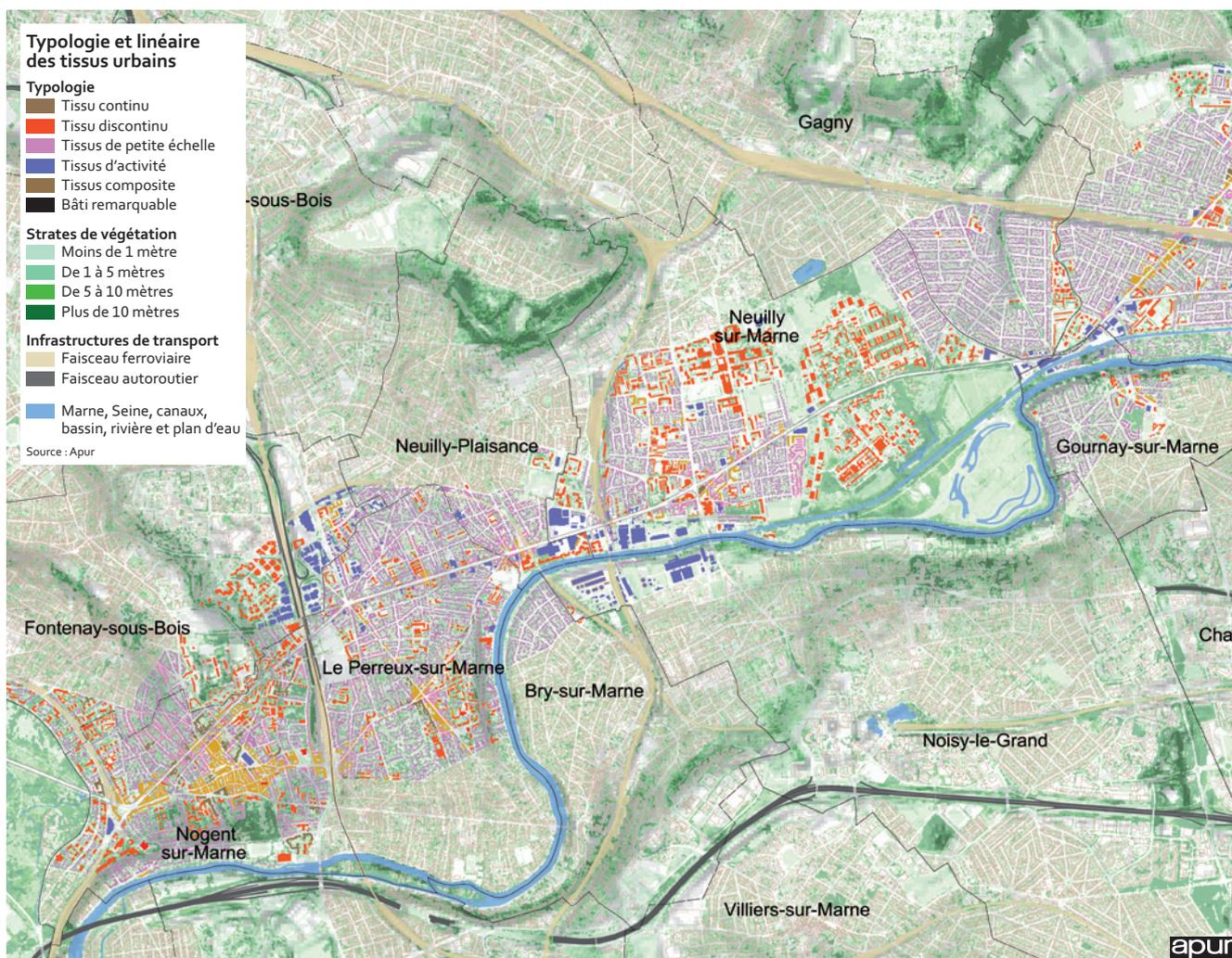
site propre, conforter ou révéler ses qualités urbaines et paysagères.

Sur la base d'un diagnostic du territoire, 2 grands enjeux ont pu être dégagés :

- l'ex-RN34 est un axe majeur au cœur du développement du secteur Est de la métropole, en accompagnement du site de la Marne, et de son canal ; il dessert les grandes bases de loisirs des bords de Marne et constitue un accès privilégié au Val-de-Fontenay ;
- cette voie peut devenir l'un des boulevards urbains de la métropole, structurant et fédérateur, reconnaissable et

agréable à parcourir, porteur des transports en commun nécessaires à la mobilité de tous.

Les conclusions de l'étude ont confirmé l'intérêt de mettre en place un TCSP sur l'ex-RN34 en proposant de réfléchir à un aménagement à court terme assez léger, de type « mobilierien » adapté à la nature de l'axe et qui laisse la possibilité à long terme d'envisager un transport plus lourd du type tramway.



<http://www.apur.org/etude/etude-requalification-urbaine-ex-rn34-abords-porte-vincennes-neuilly-marne-chelles>

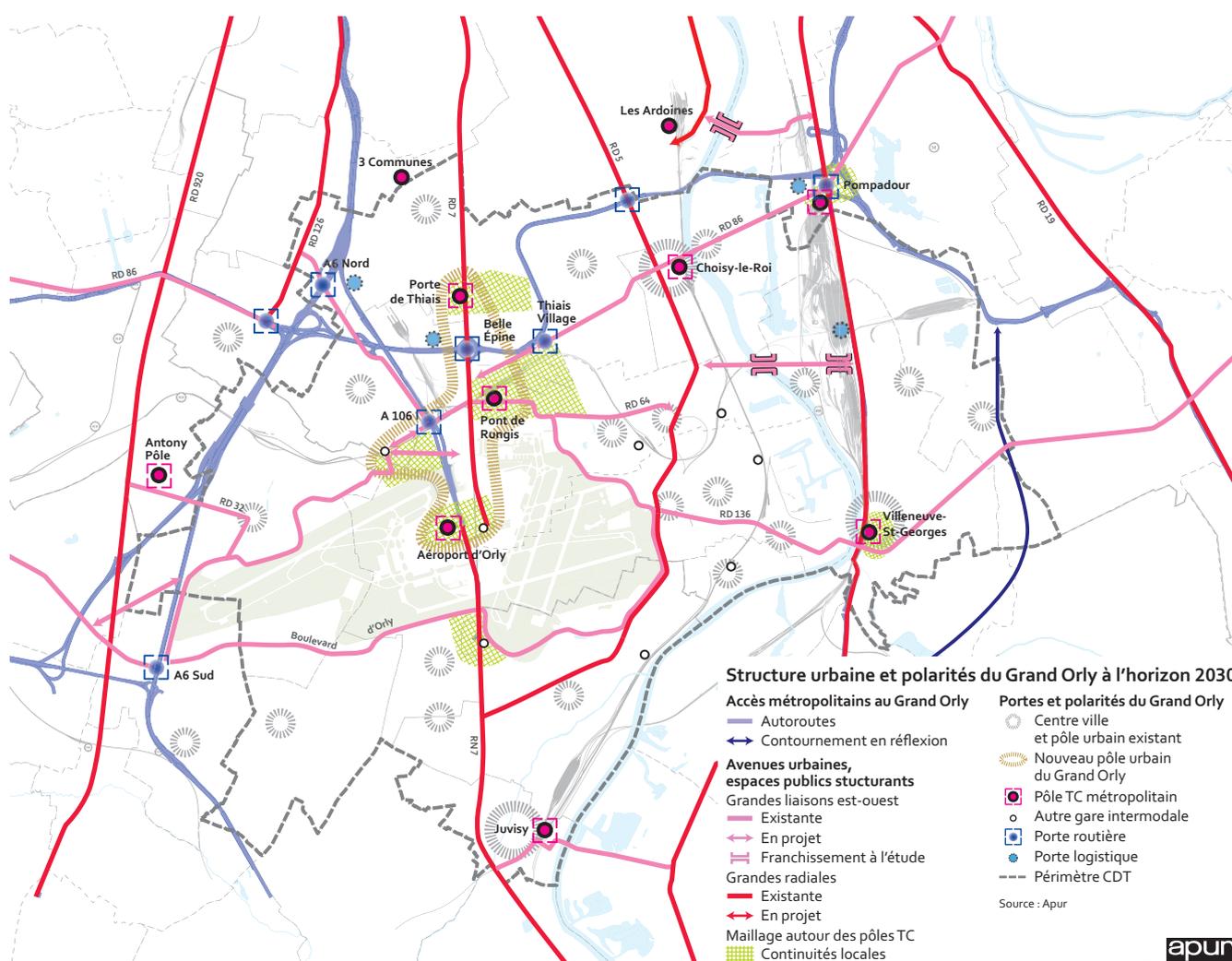
**Transports en commun, voiries
et espaces publics du Grand Orly
(étude réalisée 2012-2013/
Document final 2013)**

Le développement autour d'Orly s'est historiquement traduit par une volonté de relier l'aéroport et les grands espaces économiques le plus rapidement possible à la capitale, au détriment d'un maillage cohérent à l'échelon local. Une large place a été accordée aux voies rapides dans les moyens d'accès et de circulation à l'intérieur du territoire, rendant difficile les déplacements de proximité. Plusieurs obstacles naturels (comme la Seine) et infrastructurels (comme l'aéroport) et de grandes plaques d'activité continuent d'entraver la mobilité.

Dans le cadre de la démarche de CDT du Grand Orly, l'EPA ORSA a confié à l'Apur la réalisation d'une étude sur les déplacements routiers et en transports en commun.

Cette étude s'inscrit dans le prolongement des travaux déjà engagés par le Conseil Général du Val de Marne et plus largement des réflexions en cours sur l'évolution de l'offre en matière de déplacements (au stade opérationnel ou stratégique). Les diagnostics étant aujourd'hui largement partagés, l'étude a permis d'opérationnaliser la réflexion sur les différents

projets en lien avec les principaux partenaires publics concernés en portant une attention particulière aux spécificités du territoire, actuelles et à venir (mutation urbaine notamment). L'étude propose un phasage et une stratégie de mise en œuvre des actions prioritaires, au regard des temporalités de projets urbains, de l'arrivée des TC, des liens et effets de leviers entre les différents projets.



Charte du paysage et de l'aménagement du canal de l'Ourcq

Le canal de l'Ourcq s'étend du bassin de la Villette à Paris, jusque Mareuil sur Ourcq dans l'Oise sur 100 km. Dans sa partie « grand gabarit » qui s'étend de Paris aux Pavillons-sous-Bois sur 11 km, la Plaine de l'Ourcq connaît une transformation urbaine sans précédent qui va s'intensifier en cohérence avec les objectifs du SDRIF, l'arrivée de nouvelles gares, la requalification de l'ex-RN3, et le CDT d'Est-Ensemble qui en fait un lieu d'engagement de la « fabrique du Grand Paris ». Plus de 60 % des terrains riverains accueillent des projets d'aménagement et, on assiste à l'évolution des usages le long du canal. à l'horizon 2020-2030, les abords du canal de l'Ourcq seront redessinés sur la majorité de son linéaire.

Dans ce contexte, l'ensemble des collectivités concernées par ce territoire ont souhaité se doter d'une charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal de l'Ourcq dans sa partie « grand gabarit », lors de la conférence de l'alliance « l'Ourcq en mouvement », de juin 2013. Cette charte est réalisée en co-production entre Est-Ensemble, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris en lien

avec les communes de Pantin, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy et les Pavillons-sous-Bois. La problématisation et représentation du socle commun ainsi que l'animation du comité de pilotage ont été confiées à l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

La Charte est conçue comme un outil pour la construction d'un projet commun sur le canal.

Elle propose à la fois :

- la définition d'un fil directeur nécessaire à la construction du contenu du projet d'ensemble ;
- un cadre de dialogue entre l'ensemble des acteurs, une méthode de travail en commun, un espace de mutualisation des réflexions avec une mise en réseau des porteurs de projets et des initiatives et pour une plus grande ambition des interventions.

Ce nouveau cadre permettra de poser des objectifs communs qui sont le socle d'un projet d'ensemble ; il propose de réinterroger les règles en vigueur au sein des instances partenaires, la question de leur compatibilité, de leur cohérence,

de leur pertinence au regard d'un projet d'ensemble qui tienne compte à la fois des échelles de projets et de l'échelle du grand paysage.

Il s'agit bien de permettre aux différents acteurs publics et privés d'intervenir de façon coordonnée.

La charte élaborée entre mi-2013 et mi-2014 comprendra quatre volets :

- une vision commune des « identités » du canal ;
- des objectifs pour l'aménagement intégrant plusieurs temporalités, court, moyen et long terme ;
- une vision prospective intégrant des actions territorialisées prenant appui sur les dynamiques locales engagées et d'autres nouvelles ;
- l'organisation d'une « gouvernance » partagée autour du canal et les initiatives spécifiques propres à chaque collectivité.

Les actions figurant dans la charte contribueront ainsi à faire percevoir le territoire RN3/Canal et plus largement la plaine de l'Ourcq comme un site majeur et significatif pour la construction de la métropole.



© Apur - David Bourreau

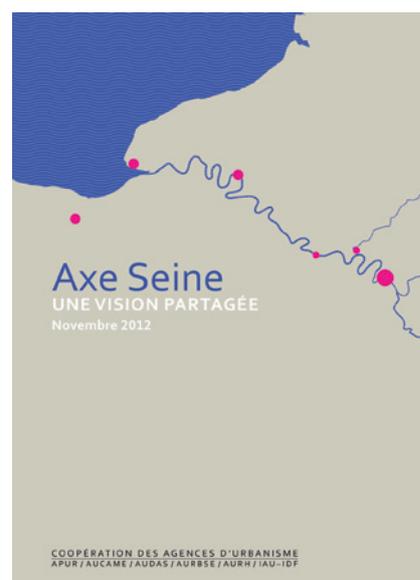
Axe Seine, une vision partagée

À l'occasion du colloque « Axe Seine » qui s'est tenu le 22 novembre 2012 à l'Hôtel de Ville de Paris, le partenariat a publié « Axe Seine, une vision partagée », un document qui se veut à la fois un bilan des actions entreprises par les différents acteurs depuis 2009 et une ouverture sur l'avenir. Il se décompose de la manière suivante :

- prologue signé par les 6 présidents d'agence d'urbanisme ;
- chronologie du projet depuis 2009 ;
- repères chiffrés de l'espace Paris Seine Normandie ;
- cartographie du territoire et des projets. Cet atlas donne à voir l'espace Paris Seine Normandie, et révèle les opportunités et leviers, notamment les dynamiques de projets émanant des territoires sur lesquels le projet d'ensemble peut s'appuyer. Ce travail, au travers des différentes thématiques abordées, préfigure des déclinaisons possibles d'un projet de Gateway de la Seine et pose ainsi des bases pour l'élaboration d'un plan stratégique de territoire ;
- actes des ateliers Axe Seine. En préparation du colloque « Axe Seine » de Paris et à ce stade du projet, il est apparu nécessaire aux collectivités organisatrices et

au partenariat des agences d'urbanisme, de faire converger les initiatives menées jusqu'à présent par les différents acteurs et de penser le colloque comme un temps de restitution et de débat concluant une année de travail plus large. Les ateliers « Axe Seine », organisés de juin à septembre 2012 par les agences d'urbanisme portaient le double objectif d'instaurer un dialogue et de permettre une acculturation croisée entre les différents acteurs, en particulier entre les acteurs économiques et les élus des collectivités, et de faire émerger des visions et des propositions communes à présenter et à débattre lors du colloque de Paris ;

- synthèse des principaux rapports et études 2009-2012. Depuis la Consultation internationale sur le Grand Pari(s) et le projet Seine Métropole de l'équipe d'Antoine Grumbach, beaucoup d'acteurs se sont impliqués dans le projet d'aménagement de la vallée de la Seine. Notamment, de nombreux rapports et études ont enrichi le projet depuis quatre ans. Les différents angles d'approches, la diversité des problématiques traitées, la multiplicité des contextes d'études, témoignent du foisonnement des démarches entreprises



et sont la preuve d'un projet véritablement en marche. Le troisième volet de ce document se veut une synthèse des principaux rapports et études parus depuis 2009, dans l'objectif de permettre à chacun d'avoir une vision d'ensemble précise sur ces travaux, de les restituer dans la chronologie, et d'identifier les fondamentaux et les points de convergences du projet.

<http://www.apur.org/article/axe-seine-une-vision-partagee>

L'innovation et la recherche au cœur des priorités du Grand Paris

Après les colloques du Havre, de Rouen et de Paris en 2012, la Ville de Caen a accueilli en décembre 2013 la quatrième édition de ce rendez-vous consacré à la Vallée de la Seine.

En 2013, l'objectif du colloque était de montrer le potentiel de recherche et d'innovation dont dispose cet espace stratégique, et le rôle que peuvent jouer les entreprises, les centres de R & D, les universités et les acteurs publics pour redynamiser l'économie de ce territoire. Une nouvelle publication commune des six agences (l'Apur, l'AURH (Le Havre), l'AURBSE (Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure), l'AUDAS (Seine

Aval), l'AUCAME (Caen) et l'IAU Ile-de-France) intitulée « Recherche et innovation. Le regard des agences d'urbanisme » a été publié à cette occasion. Elle comprend une analyse de l'écosystème d'innovation réalisé par chacune des six agences d'urbanisme sur son territoire. Il ressort de la mise en perspective des différentes contributions un éclairage original des potentialités de l'ensemble de la vallée de la Seine.

Cet article correspond à la contribution de l'Apur, portant sur la métropole parisienne. Il montre que cette dernière constitue un véritable foyer d'innovation car elle concentre, sur un petit territoire, les fonctions de direction, les services aux entreprises, les organismes financiers et les « forces créatives » dans les domaines scientifique et technologique mais aussi

artistique, culturel et entrepreneurial. Les domaines d'excellence de l'écosystème parisien de l'innovation sont notamment la santé, le numérique, le design et les éco-activités. Paris a placé l'innovation au cœur de ses priorités, et les actions mises en œuvre concernent une offre immobilière nouvelle et un accompagnement à destination des entreprises innovantes, un soutien aux réseaux et filières, la mise en œuvre d'expérimentations ainsi qu'un appui à l'enseignement et à la recherche. Paris affiche enfin, au même titre que les autres territoires de l'Axe Seine, sa volonté de retrouver le lien au fleuve. Elle développe depuis plusieurs années des projets innovants en bord de Seine, d'espaces publics, de transport en commun ou encore de projets portuaires, économiques et logistiques.

<http://www.apur.org/note/innovation-recherche-coeur-priorites-grand-paris>

Préfiguration de l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris

La préfiguration de l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris a été réalisée sur 6 gares test situées dans les 3 départements de la Petite couronne: Rueil-Suresnes – Mont Valérien, Les Agnettes dans les Hauts-de-Seine, Saint-Denis Pleyel et Noisy-Champs en Seine-Saint-Denis et Les Ardoines et Vitry Centre dans le Val-de-Marne.

Ce travail a été l'occasion d'échanges entre les partenaires de l'observatoire: Société du Grand Paris, DRIEA Ile-de-France, Apur, collectivités locales concernées par l'arrivée prochaine d'une gare. Les indicateurs retenus sont organisés en 6

thématiques: les densités, les centralités, le cadre urbain et paysager, les caractéristiques démographiques et sociales des habitants des quartiers de gare, la mobilité et les espaces publics et les dynamiques de construction et les projets.

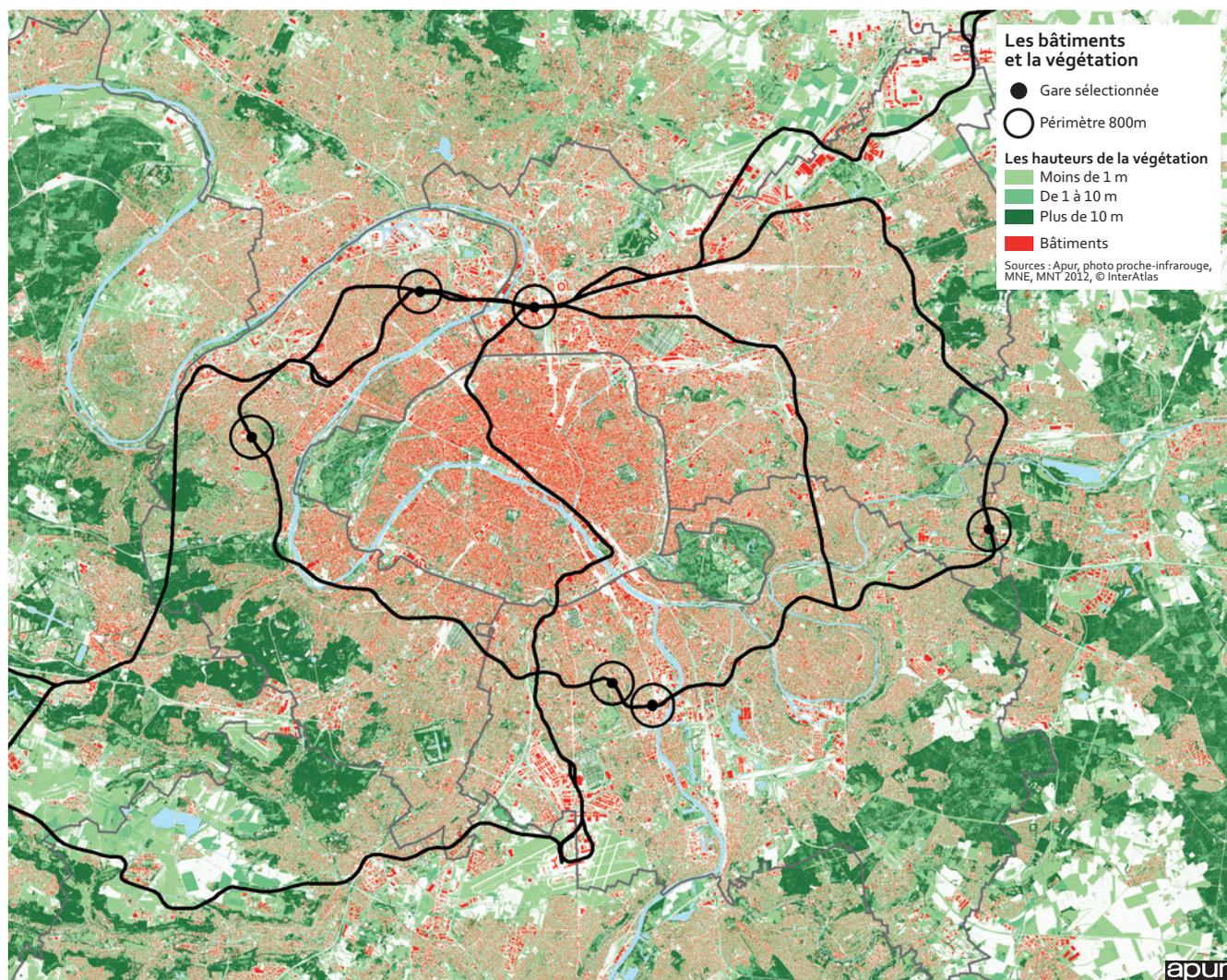
L'observation est conduite à deux échelles:

- volet 1: Analyse croisée de l'ensemble des quartiers de gare test qui permet de comparer la situation des quartiers de gares les uns par rapport aux autres;
- volet 2: Des monographies qui permettent de détailler les caractéristiques de chaque quartier de gare et le restituer dans son environnement immédiat,

dans les communes concernées par l'arrivée de la gare mais aussi dans le reste de la petite couronne.

L'analyse croisée confirme la grande diversité de situations observées dans les quartiers de gare et l'intérêt d'effectuer une typologie.

Les travaux de l'Observatoire contribuent à une meilleure connaissance de ces territoires, nécessaire pour comprendre leur évolution et mutation. C'est aussi une boîte à outils d'aide à la décision pour les collectivités et acteurs concernés par l'arrivée du Grand Paris Express.

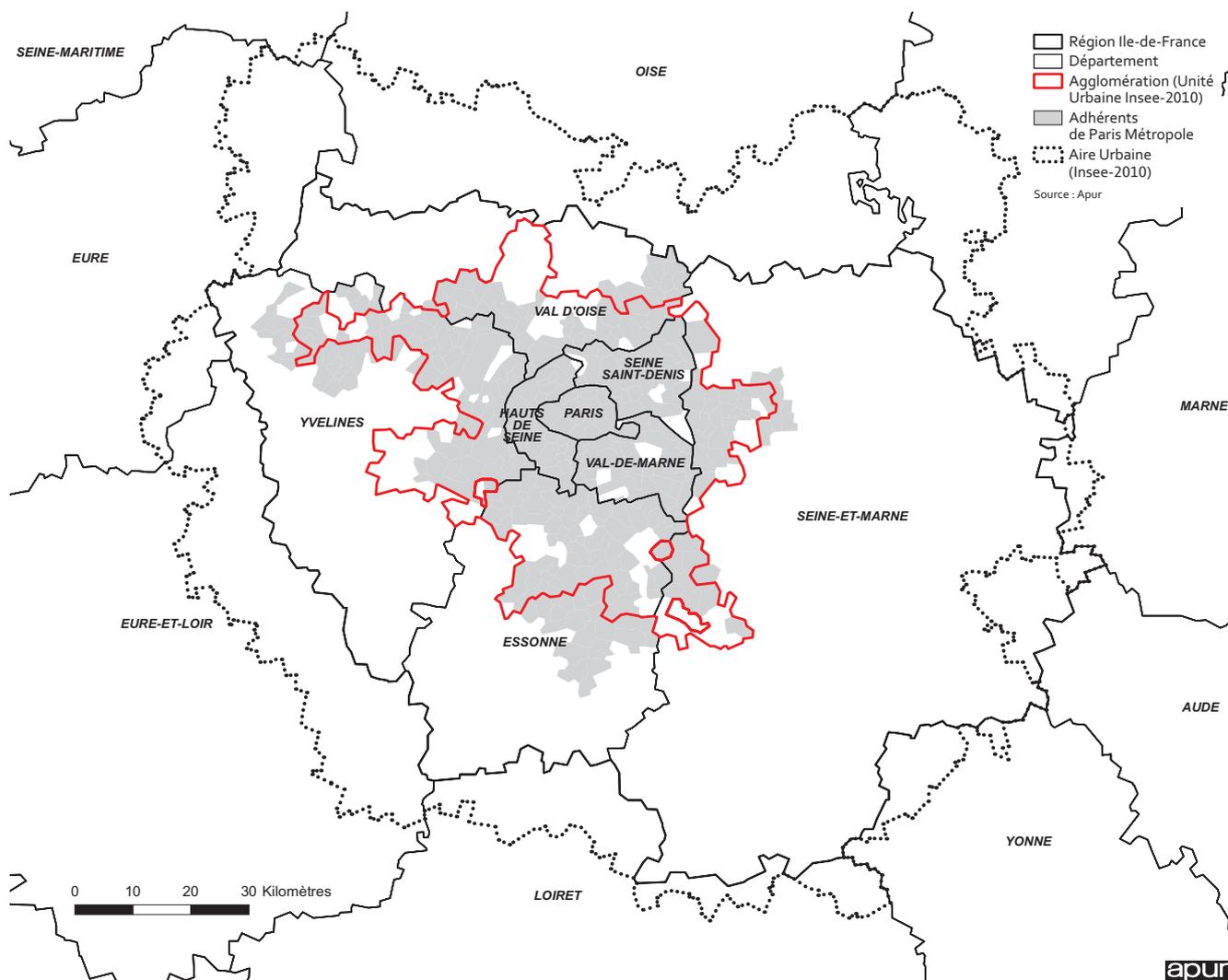


<http://www.apur.org/etude/prefiguration-observatoire-quartiers-gare-grand-paris>

Atlas de l'agglomération parisienne – Premiers éléments cartographiques

Si l'appartenance métropolitaine est aujourd'hui un sentiment partagé par tous, il est tout aussi réel que les contours de cette appartenance sont à géométrie variable. Selon que l'on considère les sujets, mobilité, logement, solidarité, initiatives locales mais aussi beaucoup d'autres aspects de la vie locale, de la réceptivité des tissus urbains, des ambitions de la ville durable, la métropole varie. La cartographie offre cet intérêt d'illustrer ces réalités diverses, avec en premier lieu les « caractéristiques » communes sur le périmètre de la zone urbaine dense. Le cœur d'agglomération apparaît en effet

comme un territoire marqué par un haut niveau d'homogénéité en termes de densité de population, d'emplois et de logements, de caractéristiques morphologiques mais aussi des défis communs, hébergement d'urgence, logement social et politique de la ville. Il est également concerné par des problématiques d'intensification urbaine, de transports et de choix stratégiques pour accompagner la transition énergétique et le respect de l'environnement.



<http://www.apur.org/note/atlas-agglomeration-parisienne-premiers-elements-cartographiques>

La coopération décentralisée

L'Apur accompagne la Ville de Paris et le Ministère des affaires étrangères dans le cadre des programmes de coopération décentralisée. En octobre 2012, l'Apur est allé Ulaan Baatar où une mission a été effectuée à la demande l'ambassade de France en Mongolie.

Par ailleurs, l'Apur a effectué pour l'AFD deux missions en Colombie, la première à Bogota en vue de démarrer une collaboration avec cette ville, la seconde à Bogota et Barranquilla en vue de préparer une mission confiée à l'Apur dans le cadre d'un contrat sur ces deux villes.

L'Apur a participé sur l'invitation de l'ambassade de France à un workshop sur le Grand Moscou.

Concernant Beyrouth, l'assistance à la mise en place d'un observatoire de la ville dans la Maison Jaune est reportée à une date ultérieure et est conditionnée à la manifestation d'un intérêt pour ce projet par la municipalité de Beyrouth.

Concernant Istanbul, une mission commune de l'Apur, de la Ville de Paris (direction de l'urbanisme) et de la DGRI a été effectuée fin janvier 2014. Elle a conduit à la réalisation d'un rapport de mission traduit en turc et qui proposait des pistes de coopération en lien avec l'AFD. La suite reste à définir avec ces différents partenaires.

Enfin, à la demande de la Ville de Paris, relayant une sollicitation du Gouverneur d'Abidjan, l'Apur a effectué une mission exploratoire dans cette ville afin d'identifier les possibilités et les conditions d'une assistance de l'Apur pour la mise en place d'une agence d'urbanisme. La poursuite de ce travail est conditionnée par la possibilité par la ville d'Abidjan de financer l'intervention de l'Apur.

**Ulaan Baatar, capitale de la Mongolie –
Rapport de mission du 27
au 31 octobre 2012**

La mission menée par l'Apur à Ulaan Baatar, capitale de la Mongolie, en octobre 2012, avait pour objectifs d'identifier les possibilités de coopération franco-mongole dans le domaine de la gestion et du développement urbain et d'associer la France à la préparation du nouveau plan d'urbanisme 2013-2030 d'Ulaan Baatar.

Ulaan Baatar, qui accueille 1,2 million d'habitants, soit 40,6 % de la population mongole doit faire face à une nouvelle donne démographique, économique et sociale en raison d'une importante immigration nomade. Le nouveau maire, élu en juin 2012 entend mener une politique urbaine plus sociale et plus contrôlée que ses prédécesseurs. C'est pourquoi il a mis en œuvre une révision complète du schéma directeur 2002-2020 élaboré après la disparition de l'union soviétique afin de réorienter le développement de la

ville à l'horizon 2030.

Une grande partie de la mission a été consacrée à l'expertise du schéma directeur de développement de la ville à l'horizon 2030, en cours de finalisation. Cette expertise a permis de mettre en lumière un certain nombre d'enjeux dans les domaines :

- de l'énergie et du traitement des déchets : la réalisation de centres d'incinération pourrait par exemple servir à la création d'un réseau de chauffage urbain ;
- des transports urbains : la mise en place d'un système de transports en commun doit être pensée globalement et nécessiterait notamment la mise en place d'une autorité organisatrice des transports ;
- de la réglementation des constructions : pour être correctement appliqué, le schéma directeur doit être accompagné d'un règlement de construction qui fixe les droits de construire sur les parcelles ;

- du logement : l'intégration des populations nomades à la vie urbaine et sédentaire doit se faire progressivement et non trop radicalement ;
- du patrimoine : le patrimoine bâti mérite d'être protégé, pour préserver le caractère de la ville ;
- du paysage et de l'identité de la ville : la ville doit continuer à entretenir un dialogue entre ses grands espaces urbains et les montagnes qui l'entourent, dialogue qui fonde son identité.

En septembre 2013, à la demande de l'Ambassade de France en Mongolie et le Maire d'Ulaan Baatar, l'Apur a participé à un atelier international d'architecture et d'urbanisme en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette, l'institut d'Urbanisme d'Ulaanbaatar et l'université de Mongolie. Un document rassemblant les travaux des étudiants est en préparation.



<http://www.apur.org/etude/ulaan-bataar-capitale-mongolie-rapport-mission-27-31-octobre-2012>

Coopération
Paris-Phnom Penh –
Mission de suivi juin 2012

La mission de la Ville de Paris au Cambodge s'est déroulée du 22 au 29 juin 2012. Elle avait pour objectif, deux ans et demi après la fin du programme de coopération décentralisée 2007 – 2009, d'évaluer ses résultats.

L'Apur était chargé d'évaluer la partie « gestion du développement urbain de Phnom Penh » de ce programme qui portait particulièrement sur l'élaboration du plan de développement de la zone d'extension Nord de la ville dénommée « Russey Kéo » et les outils de sa mise en œuvre.

Un rapport de mission a été établi par la Ville de Paris dans lequel l'expertise de l'Apur est insérée. Cette expertise fait apparaître un développement urbain très rapide, marqué par des extensions du territoire urbanisé de grande ampleur dans un contexte spéculatif, une consoli-

date de l'ingénierie locale et des outils de gestion de l'urbanisme consolidés par le programme de formation mené de 2007 à 2009.



La documentation La communication Les éditions

Dans la suite du plan de communication adopté en 2009 et largement engagé ces dernières années, l'Apur a poursuivi en 2013 l'enrichissement de ses outils de communication externe et interne.

Le site Internet, qui reste le principal vecteur de diffusion des études et des actualités de l'Apur auprès du grand public, est désormais signalé sur les réseaux sociaux qui en relaient les contenus. Un travail a également été poursuivi sur l'animation éditoriale des contenus et leur renouvellement.

L'Apur a également diversifié les modes d'information proposés à ses partenaires en renouvelant fin 2013 des séminaires de présentation de ses travaux inaugurés en 2012.

Outil à vocation interne, le portail de travail collaboratif comprenant le nouvel intranet de l'Apur a été mis en place en fin d'année 2012. Consolidé et développé en 2013, il constitue l'un des projets majeurs de réorganisation interne du travail dans les prochaines années.

Publications Paris Projet

L'Apur a publié en 2013 deux numéros de Paris Projet : *Ville visible, ressources cachées*, n° 41/42 publié en juillet 2013 et *L'Atlas du Grand Paris 2013*, n° 43, paru en novembre et déjà épuisé.

Paris Projet n° 43 Atlas du Grand Paris 2013

Dans quelques années, le paysage politique et administratif de la métropole parisienne aura été transformé. Des périmètres seront définis, des organisations territoriales repensées, un projet métropolitain engagé. Construire le projet métropolitain demande, de mettre à la disposition des décideurs et des citoyens des informations et des connaissances leur permettant de prendre des positions. Il nous a semblé, au regard des travaux que nous menons et de notre connaissance des territoires, qu'il était possible de livrer une contribution qui ne soit ni des choix de périmètres, ni des regards statistiques mais qui propose des portraits sensibles, « cartes d'identités », illustrant ce qui est là, identifiants de cette situation urbaine unique dont nous héritons en 2013. Cartes d'identités pour avancer.

Trois « cartes d'identités » ont été choisies liées à des géographies différentes et qui sont apparues essentielles :

- la géographie post Kyoto qui documente tout ce qui nous informe pour répondre aux enjeux environnementaux, au travers de cartes et de plans pour certains jamais présentés, associant données dynamiques et statiques, grande et petite échelle ;
- la géographie de nos espaces habités, qui compare des « morceaux de territoires » appuyé sur les données Insee croisées avec des données spatiales ;
- la géographie citoyenne illustrée par le phénomène des promenades urbaines dont le nombre augmente de jour en



jour. Nous en avons dressé la première cartographie dont il est frappant de voir la diversité des territoires parcourus et des thématiques choisies.

Une fois ce choix géographique installé, nous avons proposé à 4 personnalités impliquées dans la construction de la ville de s'en emparer pour que, à leur tour, ils impriment leurs identités.

Michel Lussault nous emmène à la découverte de la complexité de la ville et nous engage à la préserver ; Alexandre Labasse choisit de regarder ce qui est là, dans un exercice de comparaison fascinant par la diversité des architectures et des formes urbaines si différentes dans la forme et si semblables au regard de ce qui s'y passe. Paola Vigano qui, pour ces travaux sur le « Grand Paris » menés avec

Bernardo Secchi, a arpenté tous les lieux métropolitains, nous montre les limites et frontières invisibles de la métropole et comment la promenade devient un lien de projet pour rassembler. Et enfin Frédéric Gilli s'est essayé à l'exercice du portrait des grands parisiens.

Les cartes d'identités proposées ne sont pas uniques ; elles sont notre contribution pour une histoire commune, une contribution pour que la métropole qui arrive rencontre celle qui est là.

L'Atlas du Grand Paris a reçu une mention spéciale à l'occasion de la remise du Prix Haussmann, le 11 mars 2014. L'ouvrage est épuisé dans sa version papier mais en vente au format électronique sur le site de l'Apur.

Paris Projet n° 41/42 – Ville visible

Ressources cachées



Ville visible, Ressources cachées, ce numéro 41/42 de Paris Projet, explore les richesses et les interactions de la ville du dessus et du dessous, de la ville visible et invisible. Ce vaste sujet ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de la revue et réunit, autour des analyses de l'Apur, des contributions extérieures, et en particulier les résultats de l'Appel à contributions lancé par la Ville de Paris sur le thème des ressources cachées.

En posant les bases d'une meilleure adaptation de la ville au regard des enjeux présents et futurs, densité, climat, énergie, nature, sans oublier le rôle joué par le facteur humain, cette publication considère et analyse la ville comme un système pour lequel il convient d'établir de nouvelles règles du jeu.

<http://www.apur.org/paris-projet/ville-visible-ressources-cachees>

Documentation et photothèque



L'activité documentaire s'articule autour d'une triple mission de documentation des travaux et études réalisés en exécution du programme de travail, d'accueil des publics extérieurs, étudiants, chercheurs et professionnels, en leur ouvrant un fonds documentaire et d'images spécialisé constitué au fil des années, et enfin par la promotion et la diffusion des publications de l'Apur.

Les deux derniers numéros de la collection Paris Projet ont sollicité en 2013 une contribution conséquente des documentalistes pour l'iconographie et les recherches documentaires, la rédaction d'un glossaire et d'une bibliographie.

Dans sa mission de documentation des travaux de l'Apur, l'équipe a affirmé son savoir-faire et investi les nouveaux espaces de travail collaboratifs de l'intranet (cf. infra), participant ainsi de leur déploiement interne. Elle contribue activement à la mise en place du projet et aux évolutions de la plateforme intranet

ainsi qu'à l'animation éditoriale du site internet, pourvu de nouvelles rubriques: l'Apur dans les medias, bibliographies et le chiffre du mois.

Pour l'enrichissement du fonds photographique contemporain, la photothèque a eu recours en 2012 à des commandes de reportages puis, en 2013 à un photographe salarié, réalisant ainsi 69 reportages, soit plus de 1 100 photos couvrant les thématiques et besoins d'illustration des études et publications. Après la numérisation du fonds argentin ancien (1970-1980) engagée en 2011, et la constitution d'une banque d'images archives regroupant toutes les images d'avant 2000, l'étude de faisabilité pour sa mise en ligne depuis le site internet prévue a été reportée en 2014 (cf. § Évolution du site internet).

Une mission centrée sur la gestion des archives a également débuté fin 2013 afin de préparer un prochain versement de l'Apur aux Archives de Paris.

Évolution du site internet

Le développement des modules d'accès au fonds photographique et aux données gratuites prévu en 2013 a été reporté à 2014 pour donner la priorité au développement de la plateforme intranet. Néanmoins, la diversification de l'offre éditoriale du site a été poursuivie avec le lance-

ment en avril de la rubrique « Les données de la métropole », collection de cartes commentées, et de Cassini (cf. infra). Par ailleurs la présence de l'Apur sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Google +), et un important travail technique effectué sur le référencement du site

en 2012 continuent à porter leurs fruits, la fréquentation se situant à 111 050 visiteurs uniques dans l'année, soit une hausse de 33 % par rapport à 2012 – déjà en hausse de 19 % par rapport à 2011.

ATELIER PARISIEN D'URBANISME
apur

LISTE DES CONTENUS NON-PUBLIÉS
LISTE DES CONTENUS ARCHIVÉS
ACTUALITÉS
RENCONTRE FNAU 2011
AGENDA
QU'EST-CE QUE L'APUR ?
ETUDES ET PUBLICATIONS
IDÉES ET DÉBATS
MÉTROPOLE
OBSERVATOIRES
ACTIVITÉS INTERNATIONALES
DONNÉES
MÉDIATHÈQUE
PARTENAIRES
LIBRAIRIE

Recherche... ok

Étude
Observatoire des quartiers de gare du Grand Paris

Les dernières actualités

Actualités
CASSINI mise en ligne de services de cartes de données environnementales
Lire la suite

Actualités
L'Atlas du Grand Paris reçoit une mention spéciale du prix Haussmann
Lire la suite

Actualités
Les données de la métropole
La trame viaire du cœur de l'agglomération : le réseau des lignes Mobilien et Express
Lire la suite

Actualités
Catalogue des données socio-économiques de la métropole parisienne - représentations cartographiques
Lire la suite

Actualités
Une des missions de l'Apur est d'analyser les évolutions sociétales. C'est notamment dans le cadre des Observatoires auxquels l'Atelier est associé que sont menées des réflexions sur la famille, l'habitat, le logement, le développement économique et commercial ou encore l'évolution des quartiers défavorisés, la pauvreté et l'exclusion.
Lire la suite

Actualités
Les lignes Mobilien et Express (sur autoroute) desservant le cœur d'agglomération s'organisent selon une structure radio concentrique, avec une densité variable selon les territoires. Image slideshow home: Actu - têtère slideshow - Les données de la métropole - La trame viaire du cœur de l'agglomération : le réseau des lignes Mobilien et Express
Lire la suite

Les dernières publications

ARTICLE | **L'Apur dans les médias - dernières actualités**
02 juin 2014
01-06-2014 - La nouvelle bataille des supérettes - Marie-Anne Kleiber, Le Journal du Dimanche 14-05-2014 - lan Brossat : "Nous C..."
Lire la suite

NOTE DE 4/8 PAGES | **Le plan hôtelier métropolitain**
Paris et sa métropole constituent l'un des ensembles urbain le plus visité au monde. Plus de 67 millions de nuitées ont été comptabilisées...
Lire la suite

NOTE DE 4/8 PAGES | **Les chiffres du logement social à Paris en 2013**
Cette note présente les principaux chiffres sur le logement social à Paris. Elle fait le point sur le parc de logement social et son dével...
Lire la suite

ÉTUDE | **Les jeunes à Paris et l'espace public**
"Ce que Paris apporte à la jeunesse - Ce que la jeunesse apporte à Paris" Dans la continuité des analyses produites en 201...
Lire la suite

MurIEL-robert,
vous êtes connecté avec le statut : Gestion commandes.
Déconnexion

Développement de la plateforme de travail collaboratif

Pour mémoire, au terme d'un travail engagé en 2011, l'Apur s'est doté en 2012 d'un nouvel intranet avec une orientation « portail collaboratif » autour de 3 axes définis comme prioritaires :

- basculement, sur une nouvelle plateforme, du contenu total de l'ancien intranet ;
- déclaration et gestion des temps/projet (pour une mise en place progressive de la comptabilité analytique) ;

- espace de gestion collaborative de projets.

Après une suspension de certains développements liés à la défaillance du prestataire titulaire du marché fin 2012, 2013 a permis d'opérer des avancées importantes dans la mise au point de l'outil, suite à une nouvelle mise en concurrence de prestataires :

- migration de SharePoint 2010 à SharePoint 2013 et sécurisation de la base SQL ;

- formations des utilisateurs et des administrateurs de la plateforme ;
- commandes pour le développement de modules spécifiques et notamment l'amélioration notable du module de déclaration des temps par projet mis à disposition des salariés ;
- amélioration et harmonisation des espaces projets sur la base des retours d'expérience des utilisateurs.

Séminaire décembre 2013

Parce qu'il n'est pas toujours aisé de prendre connaissance des études au fil de leur mise en ligne et d'en retirer une vision d'ensemble, l'Apur organise chaque année à l'intention de ses partenaires deux demi-journées de présentation des travaux de l'année. Les présentations des 12 et 17 décembre 2013 ont ainsi rassemblé

au Pavillon de l'Arsenal 193 participants appartenant à 28 organismes.

Au prix d'un enchaînement rythmé, une trentaine d'études ont été exposées par les équipes de l'Apur et livrées à la réflexion collective. Le temps des débats a été préservé avec des échanges dont tous les présents ont souligné le grand intérêt.

PROGRAMME DES SEANCES DE PRESENTATION DES TRAVAUX DE L'APUR

Jeudi 12 décembre 2013, de 9h00 à 12h30

Etudes urbaines, études métropolitaines

Accueil

Etudes urbaines (1h30)

- Ceinture verte
 - Espaces publics nouveaux usages
 - L'évolution de la mobilité, tourisme et autocars
 - Potentiel de végétalisation des toitures-terrasses
 - Rénovation des immeubles des années 60
 - Champs-Elysées – Champ de Mars
 - Cimetière Montmartre
- Echanges (20 minutes)*

Etudes Métropole (1h30)

- Schéma de référence du pôle métropolitain du Bourget
 - Une stratégie pour les espaces publics de Montreuil
 - Trame viaire inclus Accompagnement EPA ORSA pour le diagnostic du CDT Orly
 - L'observatoire des quartiers de gare du grand Paris
 - L'atlas du grand Paris
- Echanges (20 minutes)*
- Paris Jeunesse(s) : projection du documentaire réalisé par l'Apur

PROGRAMME DES SEANCES DE PRESENTATION DES TRAVAUX DE L'APUR

Mardi 17 décembre, de 9h00 à 12h30

Base de données de références, études sociétales et économiques, études métropolitaines

Accueil

Base de données de référence (20 minutes)

- CASSINI en vidéo
 - BD Patrimoine
- Echanges (5 minutes)*

Etudes sociétales (1h00)

- Tendances démographiques
 - Les jeunes
 - Mise à l'abri, accueil des plus démunis
 - Prévention de la dégradation des immeubles anciens
- Echanges (10 minutes)*

Etudes économiques (40 minutes)

- Tendances économiques et emploi
 - Les pôles d'emploi en Ile-de-France
 - Le commerce en réseau
- Echanges (10 minutes)*

Etudes environnementales et réseaux (1h00)

- La transition énergétique
 - Le cycle des déchets
 - L'eau non potable
 - Etude des flux de marchandise
- Echanges (10 minutes)*

- Paris Jeunesse(s) : projection du documentaire réalisé par l'Apur

Études hors programme de travail partenarial

**Le devenir des stations-service
et du ravitaillement en carburants
à Paris et en proche banlieue**



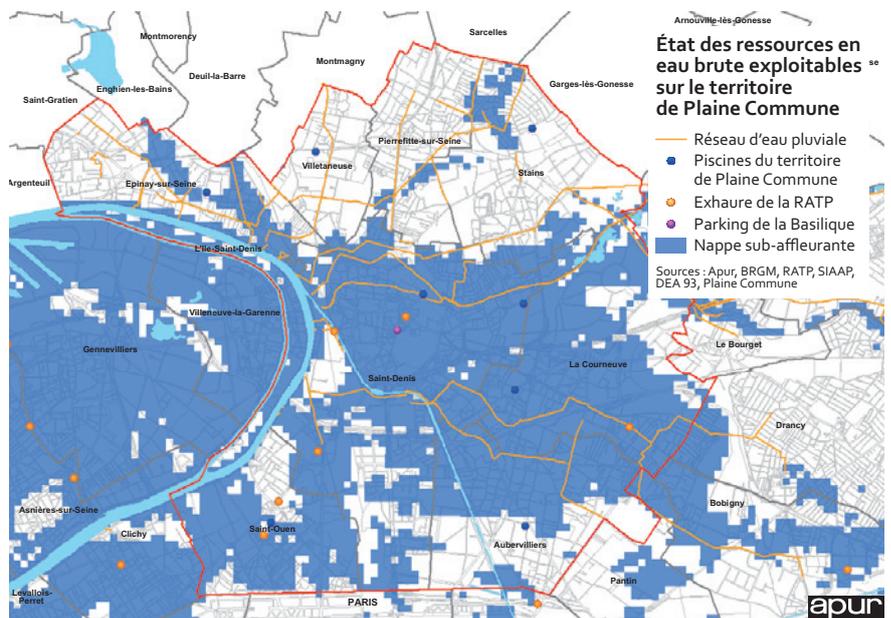
Depuis les années 1980, le nombre de stations-service a fortement décliné à Paris et en proche banlieue. Ce déclin est dû à de nombreux facteurs propres à Paris comme la baisse de la motorisation et, partant, de la circulation, mais aussi au niveau national, par la concurrence, à partir des années 1980, de nouveaux opérateurs (les grandes et moyennes surfaces) ayant une politique de prix agressive. Par ailleurs, un durcissement de la législation, concernant la sécurité, oblige, nombre de petites stations indépendantes, majoritaires à Paris, à prévoir des travaux de mises aux normes dont le coût peut s'avérer important, voire les obliger à cesser leur activité. L'étude s'est attachée à réaliser un bilan de la situation

nationale des stations-service, à recenser et inventorier les stations implantées à Paris et dans un rayon de 5 km autour du boulevard périphérique et à dresser un état des lieux des stockages privés et des points de distribution utilisés par les services d'urgence (police, pompiers et SAMU) et des grandes flottes captives (RATP et Transports Automobiles Municipaux). Un exercice de projection d'évolution du réseau de stations-service à Paris, à l'horizon 2020, a été effectué à partir d'éléments factuels connus pour chaque station. Étude réalisée dans le cadre d'un contrat avec la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris.

<http://www.apur.org/etude/devenir-stations-service-ravitaillement-carburants-paris-proche-banlieue>

**Plaine Commune –
Valorisation eau brute**

La première phase d'étude de cette procédure adaptée ouverte dresse un état des lieux et une vision prospective des besoins et des eaux brutes disponibles sur le territoire de Plaine Commune (octobre 2012). La seconde phase propose des scénarios d'usages des différentes ressources (décembre 2013). Elle porte sur les potentiels existants à l'échelle de l'ensemble du territoire de Plaine Commune (espaces publics, grandes familles morphologiques) et leur approfondissement à l'échelle de sites plus restreints. La mobilisation de la ressource en eau brute en période stress hydrique et de lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains a aussi fait l'objet d'une approche spécifique réalisée avec l'agence Urban Water. Ce travail met également en perspective les cadres réglementaires et contractuels susceptibles d'accompagner les expérimentations à plus ou moins long terme. Les deux phases invitent à approfondir les études sur l'eau brute et à faire partager



un sujet riche de potentiels, trop souvent considéré comme technique, mais très transversal dans la gestion de la ville, ses aménagements, son évolution et ses usages. Elles doivent être poursuivies dans le cadre d'une troisième phase en cours de définition avec les équipes de Plaine Com-

mune et sous la conduite de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau. Étude réalisée suite à un appel d'offres lancé par Plaine Commune et confié à l'Apur.

Étude d'identification de projets urbains durables dans les rives Sud et Est de la Méditerranée

Cette étude s'inscrit dans l'Initiative de Financement pour les Projets Urbains (UPFI) engagée par l'AFD avec la BEI aux côtés de l'UPM dans le cadre d'un appel d'offres.

L'étude vise à identifier des projets ambitieux et novateurs susceptibles d'être réalisés dans un horizon proche dans les pays de la rive sud et est de la Méditerranée. Ces projets urbains doivent avoir une portée stratégique dans une logique de développement durable. Ils devront bénéficier d'un label « UPM » et d'un financement sous forme de prêts de la part des bailleurs de fond dont l'AFD, la BEI et l'Union Européenne.

Les résultats attendus de cette étude sont



tout d'abord une fiche par pays relative à l'analyse du secteur urbain en termes de problématiques et d'enjeux ; une sélection de projets répondants aux critères établis

par le maître d'ouvrage et enfin des fiches de projet détaillées pour les projets retenus avec des propositions concernant les opérations d'assistance technique.

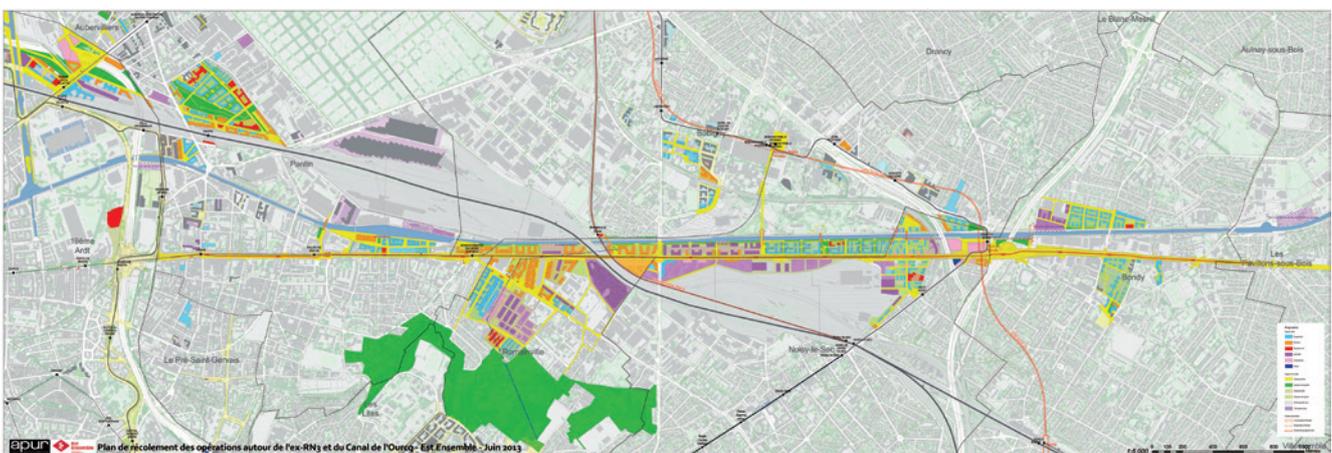
Plan de recellement Ex RN3/ Canal de l'Ourcq

À la demande de la communauté d'agglomération d'Est Ensemble, l'Apur a réalisé une cartographie récapitulant les projets engagés et prévus sur le secteur RN3/Canal, à l'horizon 2025-2030. Les cartes doivent permettre aux élus de la Communauté d'agglomération et des villes d'avoir une vision globale des projets, mettant en exergue les zones interstitielles situées entre les projets, aux limites communales.

Ce travail s'est appuyé sur la structure de la BD Projet Apur.

À partir des données fournies par le commanditaire un travail d'homogénéisation graphique des projets a été réalisé sous Arcgis. Ainsi ont été détaillés les périmètres et les procédures engagées, les plans masse des projets montrant les espaces publics projetés et requalifiés, les jardins et parcs publics projetés, les

entreprises bâties projetées et réhabilitées. La base comprend également les programmes prévisionnels des opérations prévues à l'échelle des opérations et des lots. Les informations concernant les réseaux de transports en commun existants et en projet sont associées. Les cartes, directement issues du système SIG, ont été fournies au format pdf et jpeg, et au format SIG.



**Amélioration des performances
énergétiques du bâti ancien
de la région Bruxelles-Capitale**

À la demande de la Région Bruxelles-Capitale, l'Apur a réalisé une étude sur la performance énergétique des bâtiments de logements anciens durant le premier semestre de l'année 2013. Ce rapport présente la globalité des résultats obtenus au cours de la mission. Cette étude

a été menée en partenariat avec la Direction des Monuments et des Sites, la Commission Royale des Monuments et des Sites ainsi que le Centre Urbain. Tous ces organismes ont formé un comité de pilotage qui a accompagné l'Apur dans ses démarches et ses travaux.



<http://www.apur.org/etude/amelioration-performances-energetiques-bati-ancien-region-bruxelles-capitale>

Les « travailleurs clés » à la française ?

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France (DRIHL Ile-de-France) a confié à l'Atelier Parisien d'Urbanisme une mission de réflexion destinée à élaborer une approche francilienne de la notion de « travailleurs clés » et parvenir à des propositions en matière de politiques du logement.

La crise du logement est un frein au bon fonctionnement de l'Ile-de-France. La croissance des prix des logements ayant été beaucoup plus rapide que celle des salaires, la crise du logement affecte directement la grande majorité des Franciliens. La crise affecte également indirectement les entreprises franciliennes qui doivent faire face à des difficultés de recrutement parce que certains salariés ne peuvent pas se loger facilement à proximité de leur lieu de travail. Lorsque ces entreprises assurent un service fondamental pour le fonctionnement de la métropole dans des domaines « clés » (santé, éducation, sécurité, transports, propreté, etc.), c'est le fonctionnement même du territoire qui est dégradé par les effets de la crise du logement. Les Britanniques ont fait un constat similaire et ont créé la notion de « Key Workers ». C'est sur une adapta-



© Apur - David Bourreau

© Apur - David Bourreau

tion de cette notion au cas francilien, que l'Apur a travaillé en 2013. Étape fondamentale pour engager le travail, une journée d'atelier s'est tenue le 28 mai 2013 à la Préfecture d'Ile-de-France intitulée « Les travailleurs clés à la française ? Une journée pour en débattre ». La journée d'atelier a réuni de nombreux acteurs qui, chacun dans leur domaine, ont une expertise sur les problématiques croisées de l'urbanisme, de l'emploi et du logement. La journée d'atelier et le rapport d'étude

associé constituent un premier état des lieux sur la manière dont la notion de « travailleurs clés » est considérée par les différents acteurs publics et privés franciliens concernés et sur la façon dont il serait possible de s'emparer de cette question pour parvenir à de nouvelles orientations politiques en matière d'aide à l'accès au logement. Les travaux se poursuivent au 1er semestre 2014. Étude réalisée suite à un appel d'offre lancé par la DRILH.

<http://www.apur.org/etude/travailleurs-cles-francaise>

Rabat, Salé, Temara

La phase 4 de la réalisation du Plan d'Aménagement Unifié (PAU) s'est achevée en mars 2013 par la convocation du Comité Technique Local (CTL) qui a permis de recueillir l'ensemble des remarques des élus locaux des administrations et des représentants des professionnels. L'objectif est de mener à leur terme les trois plans d'aménagement : Rabat, Salé et Temara en 2014. L'enquête publique sur Rabat étant prévue en avril 2014.



Tbilissi, élaboration du schéma d'aménagement d'une friche ferroviaire

2012 a vu l'achèvement du travail mené par le consortium dirigé par l'Apur avec notamment le développement de l'ensemble des outils nécessaires en vue de la promotion de ce projet.

Ceux-ci peuvent être visualisés sur le site internet « New Downtown Tbilisi » qui permet de découvrir en images l'ensemble du projet.



<http://www.apur.org/article/tbilissi-elaboration-schema-amenagement-une-friche-ferroviaire-2011-2012>

PSMV du 7^e arrondissement – Analyse générale



Aménagé dès l'origine comme un noble faubourg, les quartiers qui composent le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement ont accueilli, à partir du XVII^e siècle, la noblesse française à la recherche d'espace pour y installer ses hôtels particuliers, hors du centre insalubre de la capitale. Après la Révolution, les institutions investissent progressivement les lieux. Dans les somptueux hôtels du 7^e arrondissement se sont installés les organes du pouvoir des régimes successifs, ministères, Assemblée nationale ou ambassades. La concentration des pouvoirs et la présence de populations aisées ont ainsi prévalu. L'instauration du Plan de

sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) en 1972 a acté les qualités patrimoniales et architecturales du secteur. L'analyse présentée montre que la situation n'a guère changé depuis cette date. Le secteur sauvegardé continue de présenter une grande homogénéité urbaine et sociale : densités de population relativement modérées, prédominance des catégories sociales les plus favorisées, part importante de bureaux et de résidences secondaires, très faible présence de logements sociaux, niveau élevé des prix immobiliers, surreprésentation des emplois administratifs, commerces haut de gamme...

La revitalisation des commerces de proximité par la Ville de Paris

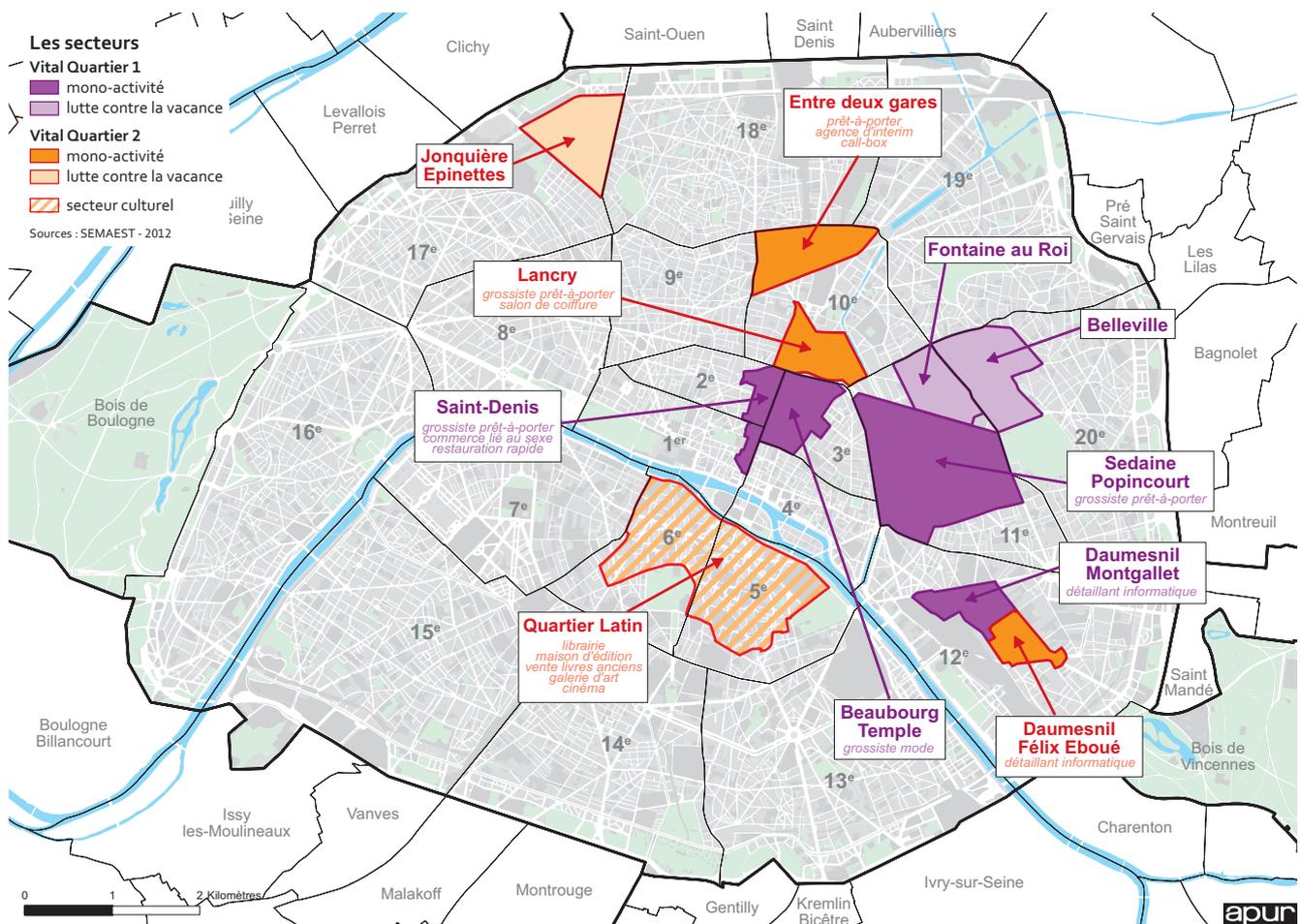
Depuis 30 ans au service de la vitalité urbaine des quartiers de la capitale, la SEMAEST intervient depuis 2004 de manière croissante en faveur de la diversité commerciale dans de nombreux quartiers parisiens grâce à l'opération Vital'Quartier.

À la demande de la Ville de Paris, qui a souhaité engager une politique de sauvegarde des activités commerciales dans certains quartiers parisiens, la SEMAEST a mis en œuvre l'opération Vital'Quartier

dans six quartiers en 2004 (Vital'Quartier 1), puis a étendu son action à cinq autres en 2008 (Vital'Quartiers 2). L'objectif de l'opération est de favoriser la diversité et le développement des activités dans des quartiers marqués soit par une disparition progressive des activités commerciales, soit par un développement de la mono-activité au détriment des commerces et services de proximité ou enfin pour contribuer à la sauvegarde et à la protection du commerce de proximité.

Au total, 372 locaux ont été acquis par la SEMAEST depuis le début de la mission. Dans de nombreuses rues où l'opération Vital'Quartier s'est développée, les commerces de proximité réinstallés par la SEMAEST ont entraîné l'arrivée spontanée de nouveaux commerces, contribuant à amplifier les résultats de cette action, et permettant d'enclencher un cercle vertueux.

Document coproduit par l'Apur et la SEMAEST.



<http://www.apur.org/etude/revitalisation-commerces-proximite-ville-paris>

Manifestations extérieures (2012)

- 13^e Assises de l'énergie – Dunkerque, 24 au 26 janvier 2012
- Débat Grand prix de l'urbanisme – Cité de l'architecture et de patrimoine, 30 janvier 2012
- Conférence « Logistique urbaine » – Berlin, 6 au 7 février 2012
- Entretiens du Certu « Mobilité et inertie de la ville », 1^{er} février 2012
- Conférence SDRIF, 12 mars 2012
- Atelier Paysage, 20 mars 2012
- Semaine internationale du transport et de la logistique – Porte de Versailles, du 27 au 30 mars 2012
- Rencontres de SIG La Lettre à l'ENSG – Marne-la-Vallée, avril 2012
- Forum « Vegetable » – Présentation de la BD-Com, 5 avril 2012
- Débat radiophonique sur l'aménagement des voies sur berge – Émission « Métropolitains » F. Chaslin, France Culture, 20 mai 2012
- 13^e conférence mondiale « Villes et Ports », AIVP, 22 juin 2012
- Journées scientifiques Pôle LUTB – Lyon, 26 juin 2012
- Colloque « Quelles natures en ville? » – Organisé par le Grand Lyon, 28 juin 2012
- Cadre d'intervention de l'AFD, 4 juillet 2012
- Conférence Buenos Aires, 5 juillet 2012
- Première rencontre de l'Observatoire Parisien de la Biodiversité, 7 septembre 2012
- Ateliers de Cergy 2012 : « Paysage et métropole – Représenter et mettre en scène le paysage métropolitain », 28 août et 26 septembre 2012
- Agora – Biennale d'architecture, d'urbanisme et de design de Bordeaux, 14 septembre 2012
- Conférence ESRI – Versailles, 4 octobre 2012
- Women's Forum de Deauville : Présentation sur l'enfant dans la ville, 11 octobre 2012
- Forum national des quartiers durables/ Atelier 9 « Les enjeux des grandes fonctions urbaines dans la ville en mutation », 18 octobre 2012
- 5^e Journées parisiennes de l'énergie et du Climat, 22 octobre 2012
- Assises de l'habitat francilien au parc floral/Table ronde « Les gares du Grand Paris Express », 23 octobre 2012
- Colloque « Quelle contribution du vivant à la métropole durable? », 24 octobre 2012
- Paris/Vancouver – Paris 50 ans de stratégies urbaines (1970 – 2020), 5 novembre 2012
- Conférence territoriale DRIEA IF « Effets sur l'urbanisation du réseau de transport public du Grand Paris Express, 8 novembre 2012
- 33^e Rencontres des agences d'urbanisme – Bordeaux, 19 au 21 novembre 2012
- Sommet mondial de Bogota – Villes et changements climatiques, 17 au 23 novembre 2012
- Colloque Axe Seine, 22 novembre 2012
- Les Rendez-Vous de l'école du Breuil et de l'Observatoire Parisien de la Biodiversité « Toitures végétalisées, 23 novembre 2012
- Colloque Governing the Metropolis – « La transformation des berges de Seine rive gauche et rive droite », 30 novembre 2012
- Habitat ancien en Alsace : énergie, durabilité du bâti et patrimoine – Strasbourg, 13 décembre 2012

Manifestations extérieures (2013)

- Conférence « L'eau dans la ville » (GRAIE) – Villeurbanne, 31 janvier 2013
- Conférence Métropolitaine de l'Eau et de l'Assainissement, 4 février 2013
- Conférence « The city that never was » – New-York, 21 février 2013
- Jury Art contemporain et logement social – Mairie du 11^e arr., 1^{er} mars 2013
- MIPIM 2013 – Cannes, 13 mars 2013
- Conférence « Ville Haussmannienne » – Pavillon de l'Arsenal, 21 mars 2013
- « Habiter le Grand Paris » – AIGP, 22 mars 2013
- Conférence Métropolitaine de l'Eau et de l'Assainissement, 2 avril 2013
- Colloque « La logistique à l'ère de la ville numérique » (Predit) – Lyon, 11 avril 2013
- Colloque international : Peter Rice et son héritage – Centre culturel Irlandais, le 12 avril
- Rencontre du réseau des villes et territoires France-Colombie (AFD) – Paris, 12 avril 2013
- Rendez-vous de l'École du Breuil « L'urbaniste, le paysagiste et le jardinier » – Pavillon de l'Arsenal, 15 avril 2013
- Colloque « La place de l'enfant dans la ville » – Hôtel de Ville, 15 avril 2013
- Colloque « Habitat indigne dans la métropole parisienne : quelle mobilisation des territoires ? » – Aubervilliers, 16 avril 2013
- Séminaire « Jeunesse » – Mairie du 13^e arr., 25 avril 2013
- Facteur 4, table ronde « rénovation des bâtiments » – CESE, le 21 mai 2013
- Ateliers « travailleurs clés et logement en Ile-de-France – Préfecture de Paris, 28 mai 2013
- Conférences Fret/Cion Européenne – New-York et Washington, du 27 au 31 mai 2013
- Colloque Commerces de proximité – Semaest, le 30 mai 2013
- 92^e congrès de l'ASTEE – Nantes, 4 juin 2013
- Séminaire SIG – Sevrans, 4 juin 2013
- Atelier Atlas des paysages de Seine-Saint-Denis, 4 juin 2013
- Café Climat « L'été en milieu urbain : comment Paris s'adapte et anticipe les fortes chaleurs » – APC, 5 juin 2013
- Rendez-vous de l'École du Breuil, « Portrait du paysage de la métropole francilienne » – Hôtel de Ville, 17 juin 2013
- Conférence Transition énergétique (EGIS), 27 juin 2013
- Atelier participatif « Stratégie biodiversité/Trame verte et bleue » – Eau de Paris, 4 juillet 2013
- Exposition et débats « Habiter le Grand Paris » – Le Centquatre, 1^{er} au 7 juillet 2013
- Séminaire « Ville visible, ressources cachées » – EIVP, le 10 juillet 2013 (organisé par l'Apur)
- Table ronde « Projet urbain » – FNAU, le 4 septembre 2013
- 34^e Rencontre nationale des agences d'urbanisme « Campagnes urbaines » – Amiens, du 11 au 13 septembre 2013
- Colloque « Les classes moyennes dans la ville contemporaine » – Hôtel de Ville, du 21 au 22 septembre 2013
- « Inégalités et pauvretés à Paris, quelles évolutions ? » – Journée scientifique de l'Opile, 25 septembre 2013
- Entretiens de Rungis « La logistique du frais en zone urbaine », 30 septembre 2013
- Colloque Énergie/Eaux usées (AFITE), 3 octobre 2013
- Colloque « Observation en réseau des agglomérations » – Pavillon de l'Arsenal, 15 octobre 2013
- Colloque « Trame viaire », 16 octobre 2013
- Comité Vélib'métropolitain, 16 octobre 2013
- Atelier « Charte du canal de l'Ourcq », 22 octobre 2013 (organisé par l'Apur)
- Valoriser l'expertise française urbaine à l'international – Assemblée Nationale, 7 novembre 2013
- Colloque « Innovations et fabrique de l'identité métropolitaine » – Hôtel de Ville, 26 novembre 2013
- Séminaire « Charte du canal de l'Ourcq », 6 décembre 2013
- Colloque « Inventer le Grand Paris » – Cité de l'Architecture et du Patrimoine, du 5 au 6 décembre 2013
- 9^e rencontre nationale des réseaux de chaleur, 10 décembre 2013
- Séminaire pour le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en Île-de-France, 12 décembre 2013
- Colloque « Axe Seine : recherche et innovation » – Caen, 13 décembre 2013
- Chantier de prospective APC, Atelier n° 11 « Nouvelles données climatiques, stratégies d'adaptation et mobilisation des acteurs » – Parc de Bercy, 13 décembre 2013

Vie de l'entreprise 2012/2013

**Projet d'atelier, Ile Seguin, Boulogne,
1^{er} juin 2012
École Du Breuil, Paris, 16 juin 2012**



Initié en 2012, le projet d'atelier présenté lors du Conseil d'administration de juin 2013 a été élaboré en trois temps : avec les chefs de projet et comité de direction lors d'une journée de travail organisée sur l'Ile Seguin, qui s'est conclue par une visite des quartiers en développement, puis en groupes de travail associant l'ensemble des salariés lors d'une

journée accueillie le 16 juin à l'école Du Breuil dans le bois de Vincennes. Enfin, une dernière réunion le 14 mai a permis de finaliser ce document qui fixe pour les trois prochaines années un cadre renouvelé des travaux de l'atelier.

**Voyage d'étude à Londres –
Octobre 2012**

Avec un programme plus dense que lors des précédentes éditions, le séjour de 4 jours dans la capitale britannique a permis de découvrir, outre le site olympique de Stratford en pleine reconversion, des expériences d'aménagements éphémères d'espaces publics confiés à des architectes associés à des groupements d'habitants, ou encore le montage juridique et financier de l'impressionnant développement du quartier de Saint-Pancras autour de la gare Eurostar.



**Voyage d'étude à Berlin –
17 au 21 octobre 2013**

Depuis 2010, la Direction de l'Apur a proposé au comité d'entreprise d'organiser chaque année un voyage d'étude dans une métropole européenne. En 2013, c'est à Berlin que se sont posées les valises des salariés, pour 4 jours de visites et de découvertes. L'occasion pour les participants d'aller à la rencontre de leurs homologues (architectes, universitaires, professionnels de la Ville...) dans le cadre de visites de terrain et d'échanger sur leurs pratiques respectives. Ils ont pu visiter avec des regards d'urbanistes et architectes berlinois, le Reichstag (Sir Norman Foster, 1999) ; le chantier de l'Opéra, l'Ambassade de France (Christian de Portzamparc, 2003)



mais aussi découvrir le site Mémorial des Juifs assassinés, (Peter Eisenmann 2005). Les salariés ont également pu profiter de moments de détente et explorer la vie

nocturne de la capitale berlinoise, particulièrement active... !

Visite berges de Seine

Une visite et un pique-nique ont été organisés sur les berges de Seine pour l'ensemble des salariés de l'Apur le 28 juin 2013. Cette promenade commentée par Dominique Alba, Jean-Christophe Choblet et Patricia Pelloux a été l'occasion de découvrir les nouvelles berges de la rive gauche fermées désormais à la circulation automobile.

L'Apur a conduit les études préalables et a été partie prenante dans la mission Berges de Seine du Secrétariat Général.

Rive gauche, la transformation des voies sur berges permet d'illustrer la diversification des méthodes de conception des projets qui puisent aussi dans des programmes souples, évolutifs et sur le temps court. Cette évolution est significative en particulier dans l'espace public où les pratiques et les usages sont au cœur



des programmations. Les aménagements réversibles offrent la possibilité, contrairement aux transformations pérennes, la possibilité pour les citoyens de vérifier et d'apporter leur point de vue sur ce qui est proposé ou pourrait l'être, et, aux acteurs

techniques de l'espace public parisien, d'ajuster graduellement des solutions calibrées. Les berges de Seine deviennent peu à peu un territoire d'expérimentations pour des pratiques renouvelées sur l'espace public.

Sur la route...

Course La Parisienne, 9/09/2012

Course Odyssea, 7/10/2012 et 6/10/2013

Pour la deuxième année consécutive, une équipe de l'Apur composée d'une dizaine de coureuses a participé à la 16^e édition de « La Parisienne », le 9 septembre 2012. Les participantes à cette course 100 % féminine ont été encouragées chaleureusement par leurs collègues le long d'un parcours de 6 km en boucle autour de la Seine. Réunissant près de 28000 femmes en 2012, la course contribue à collecter des fonds pour financer des programmes de recherche sur la lutte contre le cancer du sein.

La saison sportive de l'Apur s'est enrichie d'un nouveau rendez-vous en 2012 avec



la participation d'une équipe, mixte cette fois, à la course/marche ODYSSEA-Paris

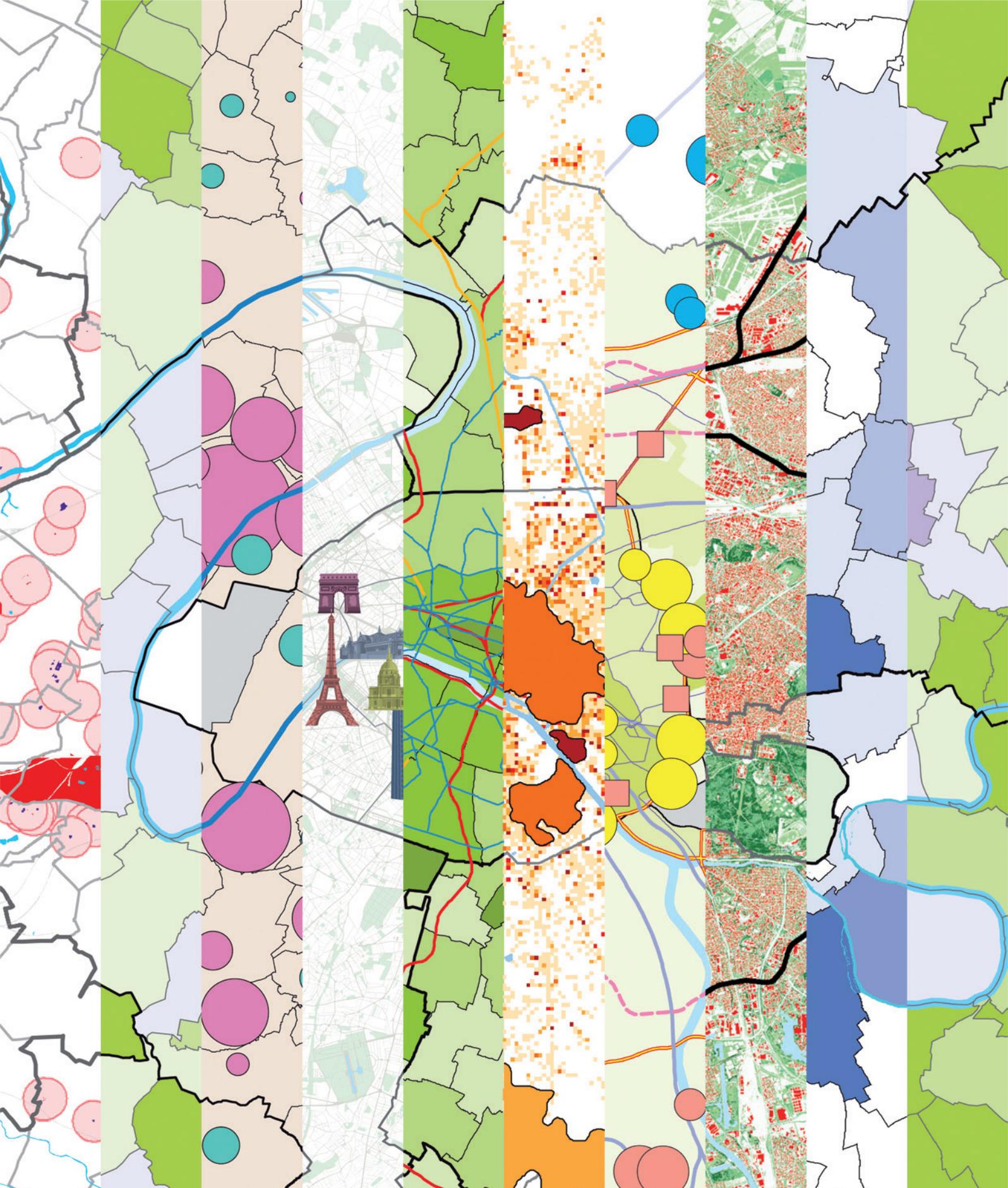
dans le bois de Vincennes, au profit de l'Institut de cancérologie Gustave Roussy.

Le déjeuner mensuel des juniors

Depuis juillet 2011, un déjeuner est organisé chaque mois par la responsable des ressources humaines soit à l'extérieur si c'est en petit comité, soit à l'Apur sous forme de pique-nique quand l'effectif est important. Il permet aux étudiants

en stage ou aux jeunes diplômés en CDD d'échanger sur leurs choix de formation d'origine ou à venir et sur les études auxquelles ils apportent leur regard de novices créatifs et énergiques sous la responsabilité des chefs de projet. Il est éga-

lement l'occasion pour eux de tisser des liens qui constitueront ensuite leur réseau professionnel futur ou tout simplement un socle d'événements conviviaux.



L'Apur, l'Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens, l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont et Paris Métropole.

